



HAL
open science

Baptiste Père et Jeanne Massé : histoires de familles en Midi Toulousain

Anne Cau

► **To cite this version:**

Anne Cau. Baptiste Père et Jeanne Massé : histoires de familles en Midi Toulousain. Histoire. 2020.
dumas-03017783

HAL Id: dumas-03017783

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03017783v1>

Submitted on 21 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



DU de Généalogie et Histoire des familles (à distance)

Année 2019-2020

Promotion "Défricheurs d'éternité"

Baptiste PERE et Jeanne MASSÉ **Histoires de familles en Midi Toulousain**

Par Anne CAU
Sous la direction de M. Stéphane COSSON
Université de Nîmes

REMERCIEMENTS

Je remercie sincèrement les personnes ayant sélectionné mon dossier de préinscription au DU de Généalogie et Histoire des familles, en mai 2019, me permettant ainsi de pouvoir suivre les enseignements dispensés dans le cadre de ce diplôme.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des professeurs pour la qualité de leur enseignement et la disponibilité de tous lorsque nous autres étudiants avons eu besoin de précisions sur les cours ou pour nos recherches.

De réels remerciements pour les agents des archives départementales de Haute-Garonne, ainsi que les réseaux d'entraide généalogique sur internet, qui, par leurs conseils et leur précieuse aide, m'ont permis d'accéder à certains documents.

Des remerciements particuliers pour Monsieur Stéphane COSSON, qui a soutenu l'ensemble de la promotion tout au long de cette année, sa disponibilité, son écoute et son engagement auprès de ses étudiants, partageant son savoir avec passion. Et ma sincère gratitude pour avoir accepté un délai supplémentaire pour l'écriture de ce mémoire, des modifications importantes dans mon emploi actuel ayant entraîné un surcroît de travail, ne me permettant pas de remettre mon écrit dans les temps impartis.

Je remercie également ma famille, mon époux et mes enfants, pour leur patience et leur compréhension tout au long de cette année particulièrement intense pour moi, entre mon activité professionnelle et mes études, me laissant peu de temps à leur consacrer.

Enfin, je remercie sincèrement ma belle-mère, Mme Germaine CAU, pour avoir accepté que ce mémoire porte sur une partie de sa famille et lui dédie ce document : je regrette de ne pas avoir encore pu lever le voile sur certains de ses questionnements, mais j'espère qu'il lui permettra de mieux connaître une partie de ses origines et, qui sait, qu'il permettra de libérer la parole familiale.

SOMMAIRE

	PAGES
REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
I- Méthodologie	7
1- Choix du couple de référence	8
2- Recherches documentaires	9
3- Difficultés rencontrés	10
4- Choix d'arbre d'ascendance	10
II- Portrait d'un village : Fonsorbes	11
1- Midi Toulousain ou Muretain	12
2- Toponymie	12
3- Changement de nom	14
4- Héraldique	14
5- Histoire	15
Au Moyen Age	15
L'Epoque Moderne et la Révolution	17
L'Epoque Contemporaine	19
III- Le couple de référence : Baptiste PERE et Jeanne MASSÉ	21
1- Baptiste PERE	22
2- Jeanne MASSÉ	22
3- La vie du couple	24
a) Le mariage	24
b) Les enfants	25
c) Les lieux de vie	25
IV- Les Ascendants	28
A- Paul PERE et Marie DASSAN	29
1- Paul PERE	29
2- Marie DASSAN	30
3- La vie du couple	31
a) Le mariage	31
i. Le conseil de famille	31
ii. Les bans de mariage	32
iii. Le contrat de mariage	32
b) Les enfants	32
B- Jean DASSAN et Marie SAINT AGUE	34
1- 1 ^{er} mariage	35
2- 2 ^{ème} mariage	36
3- 3 ^{ème} mariage	41
4- 4 ^{ème} mariage et dernier mariage	42
5- Le procès	44
C- Pierre SAINT AGUE et Jacquette SENAC	55
1- Pierre SAINT AGUE	55
2- Jacquette SENAC	56
3- Le mariage de Pierre SAINT AGUE et Jacquette SENAC	56

4- Le mariage Pierre SAINT AGUE et Marie DUCASSÉ	56
V- Les Descendants	58
A- Jean Pierre DUBOSC et Pauline PÉRO	59
1- Jean Pierre DUBOSC et Pauline PÉRO	59
2- Remariages de Jean Pierre DUBOSC	61
B- Pierre MENVIELLE et Elisabeth DUBOSC	62
1- Le mariage	63
2- La vie du couple	65
3- Etats militaires de Pierre MENVIELLE	66
C- Mathieu DUPRAT et Marie MENVIELLE	67
1- Etats militaires de Mathieu DUPRAT	68
2- La vie du couple	69
D- Marie Louis Albert ARIES et Elise DUPRAT	71
1- Etats militaires de Marie Louis Albert DUPRAT	72
2- Incarcérations	74
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE	78

INTRODUCTION

"Tu es celle de la famille qui cherche,... et qui trouve !" Ce sont les paroles de mon père, quand, après bien des années de vaines recherches, j'ai enfin retrouvé la famille maternelle de ma mère située en République Centrafricaine. Résumant aussi une réalité familiale : quand quelque chose était perdu dans la maison, mes frères et mes parents se tournaient vers moi en me disant « oui mais toi, tu trouves ! », sans plus faire d'effort pour chercher...

Ma première rencontre avec la généalogie remonte à mes années de lycée, soit 30 années plus tôt. Notre professeur d'Histoire-Géographie de classe de seconde ou première, nous a fait un cours sur ce thème, nous fournissant des documents de construction d'arbre et de recherche, que je conserve toujours à ce jour. J'en garde un souvenir très précis et le remercie encore pour cette découverte. Mon seul regret est qu'il n'est pas mentionné à ce moment là la possibilité d'en faire un métier.

Malheureusement, mes origines étant assez éloignées de mon lieu de résidence d'alors, en région Toulousaine, (République Centrafricaine, département de la Creuse, région parisienne et département du Nord, entre autres...) ne m'ont pas permis de me lancer dans la constitution de l'arbre familial. D'autant plus qu'internet n'existait pas à cette époque, et qu'il fallait se rendre systématiquement sur les lieux d'archives pour les consulter, ce que je ne pouvais me permettre à cette époque.

La transmission orale des histoires familiales côté paternel nous a permis de comprendre d'où nous venions.

Mais celle-ci n'allait pas de soi du côté maternelle : tout juste savions nous que notre grand-père avait perdu sa jambe lors de la guerre 14-18 et qu'il portait donc une prothèse en bois. Ce n'est que bien des années plus tard que j'ai su qu'il était originaire du Nord de la France. Notre grand-mère maternelle, centrafricaine, était décédée lorsque notre mère était encore en bas âge, attaquée par une panthère noire. Notre mère parlait beaucoup de son départ pour la France qui l'avait coupé de sa famille maternelle. Aussi, dès les prémices d'internet j'ai tenté des recherches pour retrouver celle-ci (je saurais plus tard que mes frères ont fait de même). Jusqu'au jour où elles ont abouti aux retrouvailles tant attendues !

Entre temps, mon besoin de connaître mes origines maternelles m'avait poussé à établir mon premier arbre généalogique, grâce aux très actives associations généalogiques du Nord de la France.

Le virus était pris ! Cette adrénaline de la recherche, ce petit saut de joie intérieur à chaque nouvelle trouvaille, ces " rugissements " de victoire à l'aboutissement de longues et parfois fastidieuses prospections et ce sentiment de plénitude pendant tout ce travail de fouilles et de restitution, m'ont donné envie d'aller plus loin.

Aussi, j'ai commencé à envisager la possibilité de faire des études de généalogie. Ne trouvant rien sur Toulouse, ne me restait plus que des formations à distance. Après en avoir éliminées plusieurs au fil du temps (trop chères, trop éloignées, ou trop contraignantes au niveau des regroupements), mon choix s'est porté sur l'Université de Nîmes.

Lors de mon inscription en juin 2019, je savais que j'allais avoir une année chargée au niveau travail et études, mais rien de comparable à la réalité...

Un accroissement d'activité de mon entreprise, au début du dernier trimestre 2019, a considérablement augmenté mon travail quotidien de Responsable administrative et RH, ne

me laissant pas d'autre choix que de délaissier en partie les recherches du mémoire final afin de favoriser l'étude des cours pour passer les examens de début février 2020 dans les meilleures conditions possibles. J'avais donc prévu de prendre des jours de congés en mars et avril 2020 afin de travailler mon document écrit et me rendre aux archives départementales.

Las, l'arrivée du COVID 19 a chamboulé toute cette organisation... Les bâtiments des archives n'accueillant plus personne dans les salles de lecture dès mi-mars 2020 et mon activité professionnelle s'accroît encore ! Nous prenons des mesures sanitaires dans les locaux de notre entreprise, créée par mon époux en 2004, dès fin février 2020. Le confinement de mi-mars 2020 est un vrai casse-tête : les informations, parfois contradictoires arrivent au compte-goutte et travaillant en collaborations avec de nombreuses sociétés de Presse du territoire français, nous sommes une des rares entreprises à ne pas fermer, le télétravail s'avérant impossible à mettre en place. Prises de renseignements, documentations à écrire, affichages, informations des 50 collaborateurs, achats des produits sanitaires, multiplications de déclarations administratives, gestions des absences, parfois des angoisses de salariés viennent se rajouter à un quotidien déjà lourd, me laissant peu la place intellectuelle à autre chose que cette gestion de crise, à laquelle se rajoute, au démarrage, la peur de perdre, dans tout ce chaos, l'entreprise familiale.

C'est donc seulement début mai que j'ai repris mes recherches pour ce mémoire, consciente de tout le temps perdu et difficilement rattrapable, mais établissant un nouveau programme de recherche et d'écriture qui vint à être de nouveau bousculé par le départ courant juin 2020, sans annonce préalable, de ma plus proche collaboratrice. Fatiguée moralement par toute cette période de tension, j'avoue avoir pensé baisser les bras à ce moment là et l'aurais certainement fait si je n'avais obtenu un délai de rendu supplémentaire auprès de M. Stéphane COSSON.

Le document présent est donc le reflet de tout cela : une rencontre très ancienne, une histoire familiale à explorer, une envie de mieux mener mes recherches, voir même de changer de métier pour celui de Généalogiste professionnelle, et une année de reprise d'étude complexe due à des éléments extérieurs venus la perturber.

Même s'il n'est pas aussi complet que je l'aurais souhaité, n'ayant pu me rendre aussi souvent que je l'aurais souhaité aux départements d'archives, j'ai pris beaucoup de plaisir dans mes recherches et dans sa rédaction, me poussant un peu plus dans mes réflexions d'évolution professionnelle.

I- Méthodologie

1- Choix du couple de référence

Le sujet de recherche de ce mémoire devait avoir pour point de départ un couple s'étant marié entre 1833 et 1842, le présenter, puis présenter sa descendance et son ascendance (en tentant ici d'aller le plus loin possible).

Je trouvais intéressant d'étudier un couple dans ma commune actuelle, pris au hasard, l'histoire de ce lieu étant assez riche. Mais trouvant cela plus complexe que de partir d'une famille connue et surtout plus chronophage en temps, j'ai abandonné cette idée rapidement.

Je me suis donc recentrée sur des arbres que j'avais déjà commencés pour ma famille et celle de mon conjoint.

Mais j'ai également abandonné la piste de mes arbres familiaux.

Celui de mon père a été élaboré par un de ses frères et sa sœur, mais aucun partage avec le reste de la famille n'ayant été fait, il y a longtemps que je souhaite me lancer dans cette recherche. Cela annonçait cependant des recherches à reprendre à zéro et lointaines, mes origines paternelles étant creusoises et de la région parisienne.

Mes origines maternelles sont de République Centrafricaine pour ma grand-mère maternelle et du département du Nord et Belges pour mon grand-père maternel. J'ai reconstitué une partie de l'arbre de ce dernier (certaines branches remontant jusqu'au XVème siècle), en remontant seulement de parents en parents et écrit un livre, dans le cadre familial, sur sa vie de nordiste parti en Centrafrique, après avoir vécu la guerre 14-18 où il a perdu une jambe, ainsi que son passé de Franc-maçon.

Dans les deux cas, je me suis confrontée au problème du déplacement dans des départements éloignés de mon domicile, afin d'accéder aux archives départementales. Ce qui me semblait assez complexe au vu de mon emploi du temps. Et les événements au cours de cette année m'ont donné raison.

Au final, je me suis tournée vers les arbres généalogiques de mes beaux-parents.

J'ai élaboré une partie de celui de mon beau-père, en remontant sur certaines branches paternelles jusqu'au XVIIIème siècle. Le berceau familial se concentrant sur principalement trois communes dans une vallée du département de l'Ariège. Ses origines familiales maternelles sont italiennes, mais sa grand-mère ayant été abandonnée sur les marches d'une église en Italie, je n'ai pas pu développer de ce côté-ci.

Mais en reprenant mes documents, je n'y ai trouvé aucun mariage d'ascendants compris dans la période de référence imposée !

C'est donc vers l'histoire familiale de ma belle-mère que se sont tournés tous mes espoirs. Sur sa demande, j'avais commencé à reconstituer son arbre généalogique début 2019, mais n'étais pas allée au-delà de 1850, n'ayant pas fini mes recherches sur les dates de naissance et de mariage de certains ascendants. J'ai donc repris et eu enfin le bonheur de trouver un couple répondant aux critères demandés !

Le démarrage de cette étude se fera donc avec Baptiste PERE et Jeanne MASSÉ, mariés le 02 mars 1840.

Ce qui me satisfait à plusieurs niveaux :

- les origines familiales sont ici principalement en Haute-Garonne, ce qui a grandement facilité mes déplacements aux Archives du département, habitant moi-même en région Toulousaine ;

- sur la branche descendante se trouve la grand-mère et l'arrière grand-mère maternelles de ma belle-mère, les deux rares personnes de sa famille qu'elle ait pu évoquer de temps en temps ;
- l'histoire familiale n'a pas été transmise à ma belle-mère qui n'a que très peu d'éléments concernant la vie de ses ascendants. Les éléments qu'elle m'a apportés concernent donc uniquement sa proche famille (parents, frères et sœurs, grands-parents, grand-tante et cousines), mais de manière parcellaire, les liens familiaux étant distendus. Il s'agit donc là de venir combler un manque en essayant d'apporter le plus d'éléments et de précisions possibles.

2- Recherches documentaire

Mes recherches des documents d'Etat Civil (naissances, mariages, décès) en série E, des registres religieux (baptêmes, mariages, sépultures) en série E ou GG (selon le lieu d'archivage), et de recensement, ont toutes été faites via les sites internet des Archives Départementales de Haute-Garonne (AD 31) et des Archives Municipales de Toulouse (AM de Toulouse). Ceux-ci étant extrêmement riches au niveau des documents numérisés, cela m'a permis de concentrer mes sessions de prospection en soirée et le week-end.

De même, une prérecherche sur ces mêmes sites a été nécessaire pour les séries Q (Répertoires des formalités – Tables des successions et absences), et série C (Tables de mariages ou contrats de mariages).

Il m'a cependant été nécessaire de prendre quelques journées de travail pour me rendre dans les locaux des AD 31, afin d'approfondir cette étude par la consultation de documents non numérisés :

- Série R concernant les documents militaires
- Série B concernant les documents de cours et juridictions
- Série M concernant l'administration générale (utilisée pour retrouver les listes nominatives d'électeurs)
- Série J concernant les archives d'origine privée (utilisée pour retrouver un dossier de justice)
- Série E concernant la vie communale, les familles et les notaires (utilisée pour les documents notariés)
- Série W concernant les archives publiques postérieures au 10 juillet 1940 (utilisée pour le répertoire alphabétique des affaires jugées, non-lieu et sans-suite)

Enfin, j'ai utilisé en dernier recours des sites de généalogie (Filaé, Généanet, Family Search, Généafinder), ou des groupes d'entraide généalogique sur Facebook, afin de débloquent certains éléments d'Etat Civil et tenter de trouver des informations complémentaires à mes recherches. Cela m'a permis de réorienter ma prospection vers certains lieux, de trouver de nouveaux mariages pour certains ancêtres, découvrir des dates de naissance ou baptêmes, mariages, décès ou sépultures, quand ma lecture des registres n'y suffisait pas. En revanche, au vu de certaines erreurs trouvées sur ces sites, chacune des données a été systématiquement contrôlée et corrigée, en recherchant le document correspondant.

3- Difficultés rencontrées

Le temps et mon organisation ont été mes principaux ennemis !

Comme évoqué en introduction, la charge de travail de mon activité professionnelle s'est alourdie à compter de septembre 2019, me laissant moins de temps que je ne l'aurais souhaité et surtout nécessaire pour mener à bien cette année d'étude.

Il m'a fallu à plusieurs reprises réorganiser mes temps de travail, reprenant parfois ceux-ci après plusieurs semaines sans prospection ni écriture. Et n'ayant pas, au démarrage, listée mes pistes de recherches, je me suis rendu compte que je revenais parfois sur certaines et étais contrainte de les mener à nouveau jusqu'au bout, ne sachant plus jusqu'où elles m'avaient menées, ce qui m'a fait perdre un certain temps !

4- Choix d'arbre d'ascendance

Ma belle-mère parlant principalement des femmes de sa famille (grand-mère et arrière grand-mère), j'ai choisi de faire un arbre d'ascendance cognatique. Je me suis cependant retrouvée bloquée au niveau du couple de référence, la mère de Jeanne MASSÉ étant une enfant de l'assistance publique. Aussi, j'ai exceptionnellement repris une ascendance agnatique à ce niveau là, pour repartir sur une ascendance cognatique par la suite.

Par ailleurs, afin de faciliter la lecture du document, l'identité des couples étudiés est systématiquement écrite en gras dans le corps du texte.

II- Portrait d'un village : FONSORBES

Le village de Fonsorbes est le lieu de vie du couple de référence de l'étude de ce mémoire, mais également de nombreux de leurs ascendants. Nous verrons dans ce document que les membres de cette branche familiale s'en sont relativement peu éloignés, même si certains sont nés dans des villes ou villages voisins.

1- Midi Toulousain ou Muretain ?

Fonsorbes se situe à 20 km au sud-est de Toulouse et à 13km au nord-ouest de Muret. Son récent rattachement actuel à la communauté de Commune d'Agglomération du Muretain (au 1^{er} janvier 2014) et sa proximité de la ville de Muret pencherait pour un ralliement naturel géographique au Muretain.

Cependant, l'histoire même de Fonsorbes, celle que j'ai pu découvrir avec la reconstitution d'une branche familiale, le développement de ses axes de communication, et même ce qu'en indique le site internet de la ville qui le situe en « Aire Urbaine de Toulouse », et l'INSEE en « zone d'Emploi de Toulouse », en font bien une ville du Midi Toulousain à part entière, attirée par les lumières de Toulouse, et qui, nous le verrons un peu plus loin, doit son développement à celui de l'économie Toulousaine.

Ainsi, M. AUSTRIC, instituteur de Fonsorbes, écrit déjà dans sa monographie, en 1885 : *« Le village est un peu plus éloigné de son chef-lieu d'arrondissement dont il est distant de 13 kilomètres. La difficulté des moyens de transport et l'absence de toute voiture publique rendent ses rapports moins fréquents avec la ville de Muret. C'est surtout à Toulouse que les habitants se rendent avec une facilité relative : une voiture qui passe tous les jours au milieu du village rend le voyage d'une "lente commodité" »*¹.

2- Toponymie

L'origine du nom FONSORBES n'est pas réellement clairement établie. Plusieurs étymologies en sont données.

Celle que l'on lit le plus souvent est que Fonsorbes est une francisation d'un toponyme originel occitan *Fontsòrbas* : *Font* en occitan, francisé en *Fon*, signifiant « fontaines », et *Òrbas* signifiant « aveugles ou bouchées »². On pourrait donc traduire cela en "Fontaines bouchées" ou " Fontaines tarées".

Cependant, on apprend que l'adjectif occitan *Òrb* ou *Òrba* signifie « privé de » et qu'avant le 12^{ème} siècle *una font* est « une source » et non « une fontaine »³. On arrive donc à une nouvelle traduction étymologique de Fonsorbes par "un lieu privé de sources". Ce qui signifierait qu'il y aurait eu des difficultés pour trouver de l'eau sur ce site lors de la création du village.

¹ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par Austric, 1885. – Vue 2

² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fonsorbes#Toponymie>

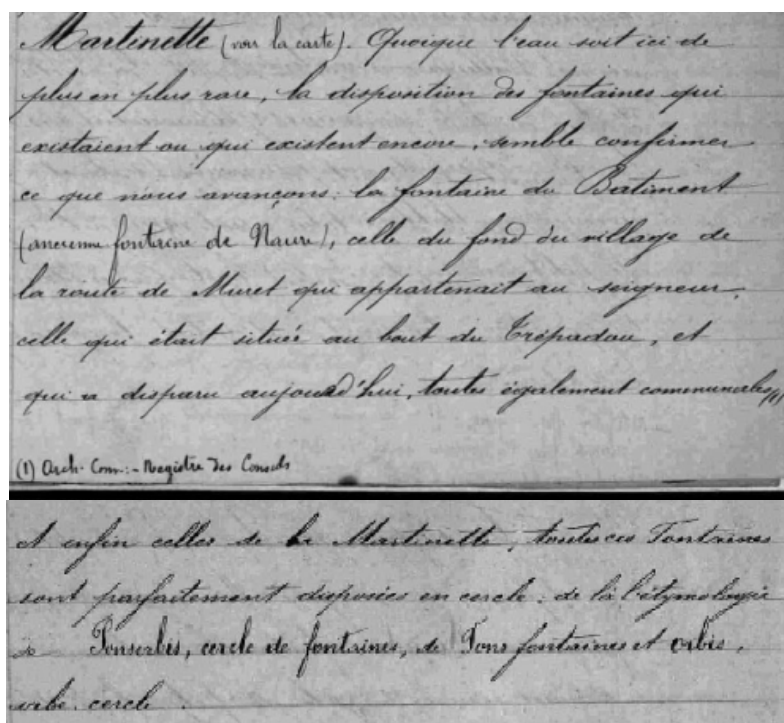
³ <https://www.francebleu.fr/emissions/les-mots-d-oc/fonsorbes-31>

On retrouve deux autres interprétations, tirées du latin cette fois-ci, sur le site internet de la Mairie⁴.

En premier lieu, il y est indiqué qu'en latin *Fons* signifie « fontaine » et *Orbes* « cercle », pouvant être ainsi traduit en "un lieu où des fontaines (ou sources) sont disposées en cercle". Mais il est également possible d'évoquer le mot *Sorbeo* qui signifie « sortir », soit "un lieu où les fontaines jaillissent " ou "un lieu où les fontaines sont apparues ".

Une autre explication est que le toponyme Fonsorbes est issu de l'anthroponyme ORBESSAN, soit le nom d'une noble famille ayant tenu Fonsorbes au Moyen-Age⁵.

La dernière interprétation, reprise en partie par la Mairie de Fonsorbes, est écrite par l'Instituteur AUSTRIC, dans sa monographie de 1885⁶. C'est celle qui semble la plus plausible au vu des éléments détaillés développés, car contrairement à l'une des explications, elle décrit un lieu avec de nombreuses fontaines, donc sans difficultés d'approvisionnement d'eau, et une réalité topographique :



« (...) Quoique l'eau soit ici de plus en plus rare, la disposition des fontaines qui existaient ou qui existent encore, semble confirmer ce que nous avançons : la fontaine du Bâtiment (ancienne fontaine de Naure), celle du fond du village de la route de Muret qui appartenait au seigneur, celle qui était située au bout de Trépadau, et qui a disparu aujourd'hui, toutes également communales (1) et enfin celles de la Martinette ; toutes ces fontaine sont parfaitement disposées en cercle : de là l'étymologie de **Fonsorbis, cercle de fontaines, de Fons fontaines et Orbis, orbe, cercle.**

(1) Arch. Com. :- Registre des Consuls »

⁴ <https://www.fonsorbes.fr/decouvrir-fonsorbes/histoire-et-patrimoine/aspects-historiques/>

⁵ <https://www.fonsorbes.fr/decouvrir-fonsorbes/histoire-et-patrimoine/aspects-historiques/>

⁶ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vues 21 & 22

3- Changement de nom.

Fonsorbes, nommé Fonsorbis dans les anciennes chartes latines, n'a changé qu'une seule fois de nom, en 1801, pour s'appeler Fonsarbes⁷. On retrouve notamment cette écriture dans les Bulletins des lois de cette année là.

Je n'ai malheureusement pas réussi à connaître la raison de ce changement d'orthographe du toponyme de la commune, qui a, de plus, été de très courte durée (1 an).

4- Héraldique

Le blason actuel de la mairie de Fonsorbes se lit « D'or à un sorbier de sinople ».



Il s'agit là d'une interprétation contemporaine de Fonsorbes. En effet, jusqu'au 13^{ème} siècle le sorbier étant communément appelé cormier : cet arbre ne peut donc être à l'origine du nom de la ville qui est bien plus ancien, l'appellation Fonsorbes étant attestée dès 950 après J-C.

Si l'instituteur AUSTRIC confirme en partie ces armoiries dans sa monographie, mais en les décrivant comme « D'or à un cormier de sinople »⁸, il indique également que « *l'écusson incrusté dans le mur (2) de l'ancienne mairie nous paraît porter les véritables armes* »⁹, sans malheureusement les décrire, mais en y adjoignant un dessin reproduit ci-dessous qui ne semble cependant pas terminé.



Précisant également qu' « *Il fut en effet imposé d'office des armes aux communautés qui ne firent pas la déclaration prescrite par l'ordonnance royale* » mais que, d'après le registre des consuls qu'il a pu consulter dans les archives communales, « (...) *M. Antoine Marion, consul du lieu, paya en 1697 au receveur du roi établi à Grenade les droits d'enregistrement d'Armoiries qui s'élevaient à 23 livres 10 sole* ». Ce qui tant à prouver que des armoiries existaient bien, au moins à cette époque.

⁷ <https://www.annuaire-mairie.fr/ville-fonsorbes.html> - Histoire de la commune

⁸ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 22

⁹ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 22

5- Histoire

Au Moyen Age

Comme indiqué plus haut, le toponyme Fonsorbes est attesté vers la deuxième moitié du XI^{ème} siècle dans le document de donation du lieu aux Hospitaliers, par le comte Sanche 1^{er} D'ASTARAC, suzerain des ORBESSAN. Si le document ne porte pas de date, celles du règne du comte sont connues et permettent donc d'authentifier la période de donation.

Le village se retrouve ainsi partagé entre l'ordre religieux et les seigneurs locaux, comme cela est le cas dans beaucoup d'autres villages au X^{ème} et XI^{ème} siècle. Il est décrit, dans sa première charte, « *comme un vaste espace inculte couvert de bois et de bruyère au milieu desquels était construite, à l'angle des deux routes de Toulouse à Bonrepos et à la Salvetat de Sainte-Foy, une bien modeste maison qui sera le premier palais de l'ordre* »¹⁰.

Avec l'implantation des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem, devenus plus tard l'Ordre de Malte, Fonsorbes devient, à la fin du XI^{ème} siècle, une sauveté d'environ 4000 hectares. Ils construisirent leur commanderie au lieu dit Le Château, qui est l'emplacement de l'actuelle église du village. Il s'agit de la plus ancienne implantation Hospitalière de la région Toulousaine, comme l'atteste les très nombreuses et riches archives de l'Ordre de Malte, détenues par les archives départementales de Haute-Garonne.

Les sauvetés étaient des zones de refuges délimitées par des bornes, se concentrant autour d'une église. Elles ont principalement été créées par des ordres religieux, dans le Sud de la France, pour accueillir, notamment, les populations victimes d'invasions. Il était interdit de poursuivre les fugitifs à l'intérieur de leur enceinte.

Un siècle plus tard, Fonsorbes est devenu un village fortifié, avec un château seigneurial, doté d'un chemin de ronde ou *cossier*, avec un véritable rempart renforcé par un fossé ou *vallum*, qui a été imposé par le seigneur du village après la destruction de celui-ci lors du conflit qui l'opposa aux milices communales de Toulouse. En effet, les Capitouls souhaitaient rétablir une sécurisation des routes et du commerce, quand le seigneur Bernard D'ORBESSAN faisait payer un droit de passage aux marchands passant sur ses terres, pratiquant par la même occasion le brigandage.

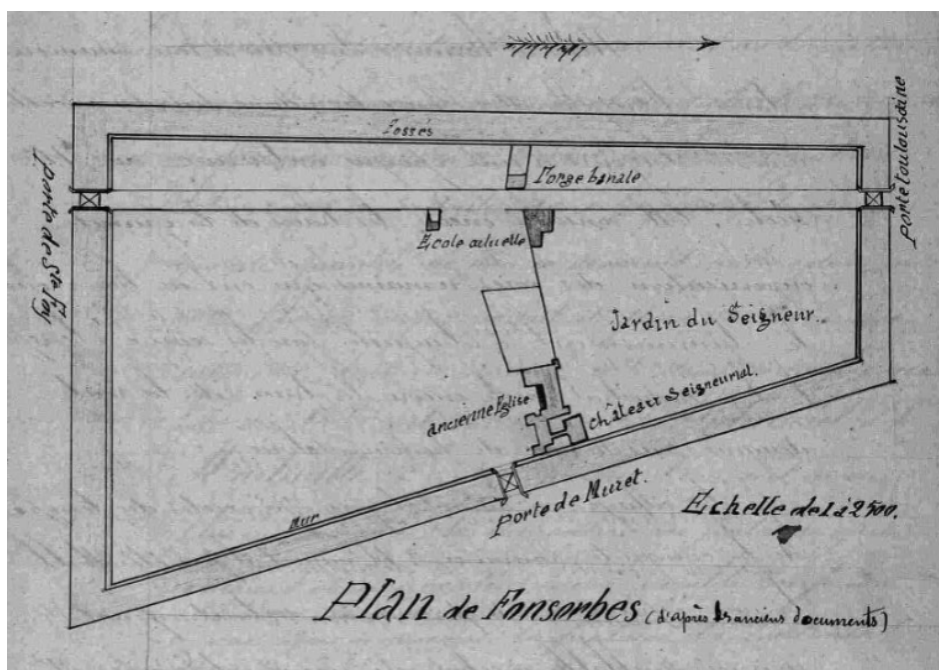
Les frères et les chevaliers Hospitaliers ont dû faire construire les fortifications dans les terrains qui leur appartenaient, et creuser les fossés autour de la place avec les habitants, comme édicté dans la charte établie par le seigneur Bernard d'ORBESSAN en 1205. Celle-ci est d'ailleurs considérée comme un chef d'œuvre de l'époque, du fait des détails qui y sont formulés, tous les éléments concernant la vie du village semblant y être prévue.

Cette clôture collective du village entraîna cependant des corvées assez lourdes pour les villageois (pouvant aller jusqu'à un jour par semaine), comme l'entretien des murailles, des chemins de ronde et des fossés. Les corvées étaient dues par maison, c'est à dire par un homme de chaque maison, quelle qu'elle soit. Ainsi, les Hospitaliers de Fonsorbes détenant des biens dans le village, sont tenus aux mêmes corvées que les autres habitants.

On sait sa forme assez régulière, avec deux rues, la Petite et la Grande, et des maisons entourées de jardins.

L'instituteur AUSTRIC, dans sa monographie écrite en 1885, en fera un plan sommaire, d'après les écrits anciens qu'il a pu consulter à son époque :

¹⁰ <https://www.fonsorbes.fr/decouvrir-fonsorbes/histoire-et-patrimoine/aspects-historiques/>



(Source : AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 19)

Par ailleurs, la charte établie en 1205, permet d'en savoir plus sur les catégories de paysans habitant le village :

« (...), elle mentionne deux classes de paysans, les laboureurs et les brassiers. Les premiers, "qui labourent avec des boeufs" doivent avoir leur habitation (*locare*) dans le village fortifié, appelé en latin *castrum*; de plus, leurs jardins (*casale*), leurs champs (*acra*) et leurs cabanes (*borda*) doivent prendre place à l'intérieur ou à l'extérieur du retranchement (*barrium*) selon les possibilités. Il en est de même pour les pauvres brassiers, à cette différence qu'ils sont les derniers servis, et que même leurs « *locare* » peuvent se trouver dans les champ »¹¹.

Ces chartes établies lors de la création des ces villages fortifiés, vont donner aux habitants leurs premières coutumes, c'est à dire un semblant de code pénal et rural, pouvant leur apporter, malgré tout, certains avantages. Ainsi, « les franchises de Fonsorbes, datées de 1279, protègent les habitants contre les arrestations, à condition toutefois qu'ils n'aient commis aucun meurtre. En outre, personne ne peut faire l'objet de poursuites abusives à l'intérieur de la localité et de sa banlieue »¹².

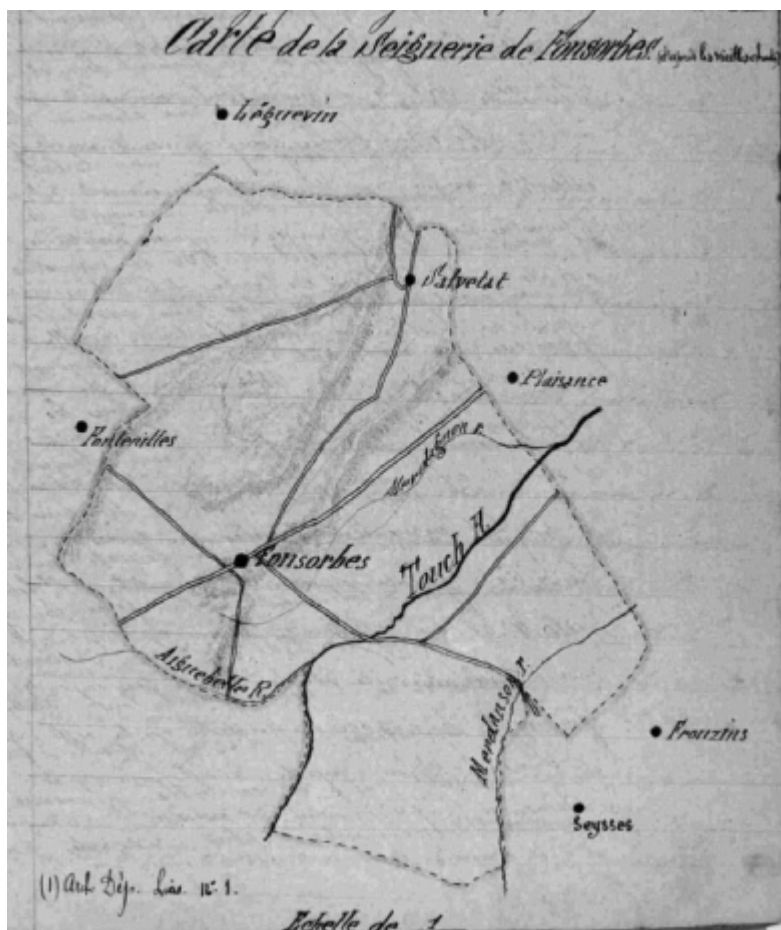
Au XIVème siècle, la disparition de l'Ordre des Templiers et la redistribution de leurs nombreuses possessions à l'Ordre de MALTE, semble signer la fin de la présence continue du commandeur des Hospitaliers à Fonsorbes.

Par ailleurs, l'épidémie de peste qui sévit dans la région, chasse le Parlement de la ville de Toulouse, qui siègera successivement à Saint Félix, Caraman puis La Salvetat. Cette dernière localité dépendait de la juridiction de Fonsorbes, comme l'atteste la carte ci-dessous, dessiné par l'instituteur AUSTRIC dans sa monographie de 1885, d'après les vieilles chartes qu'il a pu alors consulter aux archives départementales de Haute-Garonne :

¹¹ https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1937_num_8_1_4245 / Roblin Michel. L'habitat rural dans la Vallée de la Garonne, de BousSENS à Grenade.

In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 8, fascicule 1, 1937. p.58;

¹² TERRE DE TOLERANCE ET D'ACCUEIL L'HISTOIRE DU MIDI TOULOUSAIN est là pour nous le démontrer par Pierre GERARD, Conservateur général du Patrimoine Directeur des Services d' Archives de la de la Haute-Garonne – p.9



(Source : AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 49)

Au fil des siècles, les habitants de Fonsorbes obtiendront certains avantages, pas toujours réellement libéral. Comme en 1483, où ils acquièrent une dispense de cuire leur pain dans le four banal du seigneur, lors des mois d’hiver, certains paysans habitant dans la campagne environnante ne le trouvant pas des plus pratique car éloigné de leur lieu d’habitation. Ceci moyennant naturellement une taxe due par chaque habitant, qui semble relativement élevée pour l’époque, de « 3 pugnères de blé froment, bon et marchand, mesure de Toulouse payable à une chacune feste de saint Julien »¹³. Sachant qu’ 1 pugnère correspond à 8 boisseaux, qui eux même représentent 23,315 litres, 3 pugnères équivalent donc à 69,945 litres, soit près de 70kg de grain de blé par an, par habitant, pour avoir l’autorisation de cuire son pain chez soi pendant les mois d’hiver !

L’Epoque Moderne et la Révolution

Les guerres de religion, déclenchées par le massacre de la Nuit de la St Barthélémy à Paris, en 1572, ont touché la région.

Ainsi, il est attesté que les huguenots de l’Isle Jourdain (Gers), place forte du protestantisme, s’emparent de Saint Lys au début de l’année 1573, située à seulement 5 kilomètres de Fonsorbes, ainsi que d’un château des environs de Plaisance, à peine plus éloigné.

La tradition orale, rapportée en 1885 par l’instituteur AUSTRIC, certifie que le village de Fontenilles, à également 5 km de distance, a été attaqué et brûlé par les huguenots, sans qu’aucun document écrit ne le confirme.

¹³

AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 50

On peut donc supposer au vu de la proximité des évènements que, même si aucun document ne l'atteste, Fonsorbes, qui est encore une possession d'un ordre religieux catholique, a pareillement dû subir les assauts des milices protestantes.

Au fur et à mesure du temps, les corvées imposées aux villageois sont de plus en plus importantes, les obligeants parfois à se rendre jusqu'à la ville de Léguevin, voir plus loin, sur une distance de 20 km. Cette multiplication de besognes contribuera en partie à l'appauvrissement des paysans qui subiront de nombreuses difficultés au cours du XVIIIème siècle. Les consuls de la ville adresseront de nombreuses réclamations à l'intendant du roi, pour limiter les corvées obligatoires, sans être malheureusement entendus.

Ainsi, en 1751, ils écrivent : « *que les malheurs des temps ayant réduit cette paroisse à une pauvreté extrême, elle se trouve dans l'état et dans l'impuissance absolue de remplir avec l'exactitude qu'elle désirait de nombre de corvées qu'on exige d'elle journellement* »¹⁴.

En 1757, ils réitérent leur demande en demandant à autoriser « *la communauté à ne faire des corvées qu'autour de Fonsorbes et dans un rayon de 4 lieues au plus, car la communauté est dans la plus grande pauvreté : elle manque complètement de fourrage et le bétail est attaqué d'une terrible maladie épizootique* »¹⁵.

Le village de Fonsorbes vivra des moments très difficiles au cours du XVIIIème siècle.

Ainsi, le registre des Consuls de la ville font états, en 1709-1710, de froid excessif, de pluies importantes n'ayant pas permis l'ensemencement, de la misère générale des habitants de la ville, des gens mourant de faim et de leur impossibilité de les secourir. L'année 1709 est connue pour être une année particulièrement froide sur l'ensemble du territoire européen, avec un hiver ayant connu sept vagues de froid. Nous mesurons ici pleinement les conséquences de ce que les historiens appellent « le Petit Âge Glaciaire » (période allant du XIV siècle à pratiquement la fin du XIXème siècle).

En 1722 et 1723, les récoltes sont ravagées par la grêle et un ouragan détruit le toit du clocher occasionnant des frais supplémentaires à la communauté pour sa réparation.

En 1738, les consuls se plaignent que « *la population est réduite à la plus complète misère et qu'elle se trouve dans l'impossibilité de payer les impositions* »¹⁶.

En 1751, toutes les cultures de la vallée du Touch sont détruites par le débordement de ce dernier, de même qu'en 1756.

En 1775, c'est une nouvelle maladie épizootique très virulente, introduite par des cuirs non tannés provenant de Guadeloupe et débarqués au port de Bayonne, qui déciment les troupeaux de cette ville, puis du Béarn, des Pyrénées, de la Gascogne jusqu'au Languedoc. Fonsorbes fera partie des communautés de la région des plus touchées. Un cordon sanitaire sera établi par l'état dans la région, permettant de sauver seulement 5600 bêtes en son sein quand environ 11 200 autres moururent.

La commune fortement endettée et n'arrivant pas à payer l'ensemble des impôts dû aux différentes instances de l'état, les consuls du village se voient contraints, en 1788, à l'aube de la Révolution Française, d'adresser un courrier à l'assemblée provinciale d'Auch pour « *la supplier de bien vouloir accorder à la communauté une indemnité dans le but de soulager la misère qui l'accable* ». Assurant même, dans un autre document, que les habitants sont en très petit nombre à cause des émigrations occasionnés par la misère du pays et l'impôt

¹⁴ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 60

¹⁵ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vues 60 & 61

¹⁶ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 65

excessif de la capitation, et qu'avec le temps ils seront forcés d'abandonner entièrement la culture de la terre »¹⁷.

Ainsi donc est l'état du village lors de la Révolution Française. Cependant, il n'y a pas de documentation le concernant sur cette période : perdue ou détruite lors de conflits ?

On sait cependant qu'il a suivi les évolutions de cette période avec la nomination de deux députés, la création d'une garde nationale en 1790 qui occasionna de nouvelles dépenses importantes et la nomination du premier maire de la commune, avec quatre officiers municipaux et un procureur.

L'Epoque Contemporaine

Le 21 Thermidor an VII de la Révolution (8 août 1799), Fonsorbes fut assiégé par des républicains de Saint Lys, des royalistes s'y étant retranchés. Mais en plus faible nombre, et la coulevrine (canon à tube long et fin) qu'ils avaient dérobée à St Lys ayant été mise hors d'usage par un traître, les républicains devront abandonner le combat¹⁸.

Le XIXème siècle verra le village de Fonsorbes prospérer.

L'Instituteur AUSTRIC, dans sa monographie, le décrit ainsi comme un village assez agréable avec un climat tempéré : les températures étant d'une amplitude allant généralement de -10 °C à 35°C.

Il y décrit plusieurs cultures de blé, maïs, lin, pomme de terre et légumes, mais également de vignes ainsi que de belles moissons pouvant aller au-delà des besoins de la population.

Ceci est en partie dû au défrichement des bois au fil des années, permettant ainsi de gagner des terres arables pour les cultures, notamment celle de la vigne qui est une des principales cultures du village à cette période. Ainsi, en 1837, Fonsorbes comptait un peu plus de 260 hectares de bois pour 447 hectares de vignes, quand en 1890, on ne comptait plus que 60 hectares de bois pour environ 600 hectares de vignes.

Cette évolution des cultures et des récoltes permettra à la commune d'augmenter ses revenus tout au long du XIXème siècle, permettant au village de sortir de la misère dans lequel il se trouvait précédemment, comme le montre le tableau ci-dessous :

Année	1804	1815	1869	1885
Revenus de la commune (en livres)	1345	2427,3	8779,07	6742,95

Cependant, le phylloxéra annoncé par l'instituteur AUSTRIC dans son écrit de 1885 comme encore peu présent dans la commune (seulement 10 hectares malades mais non détruits) finira malheureusement par la toucher de plein fouet, occasionnant la destruction de son vignoble et par la même occasion entraînant la fin de l'agriculture à Fonsorbes et un exode important de sa population vers les grandes villes, dont principalement Toulouse, à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, atteignant en 1936 son plus bas nombre d'habitants de cette époque contemporaine, avec seulement 528 personnes recensées dans la commune.

¹⁷ AD 31 – Cote BH br 4° 492 - Fonsorbes, monographie communale par AUSTRIC, 1885. – Vue 77

¹⁸ <https://saint-lys.fr/wp-content/uploads/2020/02/patrimoineFauconneau-de-Saint-Lys-Notice-historique-17-02-2020.pdf> - Vue 20

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de la commune de Fonsorbes de 1793 à 2016, sachant que l'instituteur AUSTRIC l'estime à environ 400 habitants en 1743 :

Évolution de la population de Fonsorbes

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
510	531	606	661	675	733	754	806	856

Évolution de la population de Fonsorbes, suite (1)

1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
825	868	827	841	870	879	870	864	835

Évolution de la population de Fonsorbes, suite (2)

1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
825	868	827	841	870	879	870	864	835

Évolution de la population de Fonsorbes, suite (3)

1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
782	653	642	564	572	560	528	562	650

Évolution de la population de Fonsorbes, suite (4)

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
755	882	2 049	3 241	4 252	6 909	10 397	11 536	11 748

(Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fonsorbes>)

On note bien une augmentation de la population au cours du XIX^{ème} siècle, grâce à l'amélioration des conditions de vie évoquées plus haut, puis son déclin, à compter de 1896, marqué par l'exode rurale de ses habitants. Nous retrouverons cela dans l'histoire des familles qui sera développée plus loin dans ce mémoire, avec un départ des enfants vers Toulouse, puis même de parents, à la fin du XIX^{ème} siècle.

A compter des années 70', Fonsorbes redevient un village attractif pour les urbains de Toulouse, qui y voient un lieu d'habitat plus calme que la grande ville et à proximité de celle-ci pour aller y travailler.

Le développement des moyens de transports en commun, et l'expansion des industries chimiques et aéronautiques dans l'aire économique Toulousaine, et plus particulièrement au Nord-Ouest de cette communauté urbaine, contribueront à la pleine évolution de sa population à la fin du XX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème} siècle, devenant ainsi la 11^{ème} commune du département de Haute-Garonne, en nombre d'habitants, en 2013.

III- LE COUPLE DE REFERENCE : Baptiste PERE et Jeanne MASSÉ

1- Baptiste PERE

Baptiste PERE né le 22 septembre 1812 à Sabonnères (Haute-Garonne) à 12h du soir. Il est le fils de **Paul PERE**, homme d'affaires à Pérontete, et de **Marie DASSAN**, mariés et demeurant dans la commune¹⁹.

Il semble être le cadet d'une fratrie de 5 enfants :

- Marie PERE : née le 23 octobre 1811 à Sabonnères (Haute-Garonne)²⁰ qui décèdera 10 jours plus tard, le 1^{er} novembre 1811 à Sabonnères²¹.
- Marie PERÉ : née le 14 septembre 1815 à Lahage (Haute-Garonne)²².
- Jean-Baptiste PERÉ : né le 04 septembre 1819 à Lahage (Haute-Garonne)²³. Je pensais qu'il était certainement décédé en bas âge, son frère né après lui portant le même prénom, mais nous verrons plus loin que ce n'est pas le cas !
- Jean-Baptiste PERO : né le 29 octobre 1831 à Fonsorbes (Haute-Garonne)²⁴.

Malgré mes recherches, je ne l'ai pas trouvé dans la liste départementale du contingent de la classe 1832²⁵. Il semble donc qu'il n'ait pas été tiré au sort.

Il me faudrait cependant regarder dans les listes des années précédentes et postérieures pour tenter de vérifier si c'est vraiment le cas, car il peut arriver que l'enregistrement ne se fasse pas l'année des 20 ans du jeune homme, mais un an plus tôt ou plus tard.

Baptiste PERE décède le 27 avril 1881 à Fonsorbes (Haute-Garonne), l'année de ses 69 ans, à trois heures et demie du matin²⁶.

Sur l'acte de décès son nom de famille est modifié en « PÉRO ». Il est également indiqué qu'il est ancien cultivateur, donc plus en activité en cette fin de vie, et époux de Jeanne dite Marie MASSÉ, ménagère. Cette dernière précision me sera importante pour me confirmer l'acte de décès de son épouse.

2- Jeanne MASSÉ

Jeanne MASSÉ née le 16 mai 1815 à Frouzins (Haute-Garonne) à 21h. Elle est la fille de Jacques MASSE, laboureur et de Jeanne, mariés et demeurant dans la même commune²⁷. Elle est nommée au fil des actes de sa vie sous le prénom de Jeanne, puis Jeanne Marie ou Marie Jeanne (le prénom Marie étant parfois barré), puis finalement Marie sur les derniers documents de recensement où elle est inscrite.

Sa mère, Jeanne, dont elle a hérité du prénom, apparaît sur les différents actes de naissances et de décès de ses enfants sans aucun nom de famille. A la lecture du premier j'ai pensé à un oubli de la part du scripteur, comme cela paraît parfois. Mais la découverte des

¹⁹ AD 31 – Cote 4 E 1785- Sabonnères : naissances, mariages, décès, an X-1822. 1823-1826. (Collection du greffe) -(1802/1826) - Vue 149

²⁰ AD 31 – Cote 4 E 1785- Sabonnères : naissances, mariages, décès, an X-1822. 1823-1826. (Collection du greffe) -(1802/1826) - Vue 133

²¹ AD 31 – Cote 4 E 1785- Sabonnères : naissances, mariages, décès, an X-1822. 1823-1826. (Collection du greffe) -(1802/1826) - Vue 140

²² AD 31 – Cote 4 E 989 – Lahage. Naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1833. (Collection du greffe) - (1801-1833) – Vue 143

²³ AD 31 – Cote 4 E 989 – Lahage. Naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1833.(Collection du greffe) - (1801-1833) – Vue 191

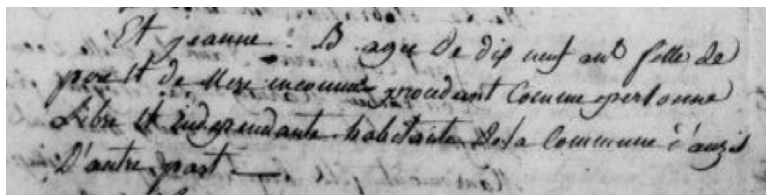
²⁴ AD 31 – Cote 2 E IM 2142 - Fonsorbes. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1831-1840) – Vue 18

²⁵ AD 31 – Cote 1 R 115 – Liste départementale du contingent – Classe 1832

²⁶ AD 31 – Cote 2 E IM 2147 – Fonsorbes 1 E 15 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) (1881-1890) - Vue 13

²⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 4055 - Frouzins. 1 E 10, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (1811-1822) - Vue 27

suiuants et surtout, une fois son acte de mariage avec Jacques MASSE trouvé, sa qualité d'orpheline est apparue :



« Et Jeanne.. B. âgée de dix neuf ans fille de père et de mère inconnus procédant comme personne libre et indépendante. Habitante de la commune d'Auzil D'autre part»

(AD 31- 4 E 1418 - Montgiscard _ mariages, 1793- 1822 (en plus, tables alphabétiques, 1813-1822). (Collection du greffe) (1793-1822) - vue 56)

Son statut d'enfant abandonné est confirmé sur les actes de naissance de ses deux premiers enfants, Paul et Margueritte, où elle est mentionnée respectivement comme « fille de l'hospice de Toulouse »²⁸, puis comme « naturelle »²⁹.

Jeanne MASSÉ (la fille) semble être la benjamine d'une fratrie de 5 enfants :

- Paul MASSE : né le 03 février 1809 à Lagardelle sur Lèze (Haute-Garonne)¹⁰.
- Margueritte MASSE : née le 03 février 1811 à Lagardelle sur Lèze (Haute-Garonne)¹¹. Elle décèdera à Frouzins (Haute-Garonne), à l'âge de 2 ans et demi, le 17 septembre 1813³⁰.
- Marie MASSE : née le 12 septembre 1812 à Frouzins (Haute-Garonne)³¹. Elle décèdera pratiquement un an plus tard, le 02 septembre 1813 à Frouzins (Haute-Garonne)³².
- Jean MASSE : né le 02 février 1814 à Frouzins (Haute-Garonne)³³. Il décède 12 jours plus tard, le 14 février 1814 à Frouzins (Haute-Garonne)³⁴.

On notera que deux des filles sont décédées à seulement 15 jours d'écart, en septembre 1813, peut-être de la même maladie ? Il me faudrait me pencher sur les épidémies qui ont séviés dans la région à cette période afin de valider cette hypothèse.

Je n'ai pas retrouvé la trace d'autres frères et sœurs dans les registres des communes de Lagardelle, Frouzins, Fonsorbes, Fontenilles et Toulouse entre 1809 et 1840 (année du mariage de **Baptiste PERE** et **Jeanne MASSÉ**, auquel n'assistera pas Jacques MASSE, déjà décédé).

Jeanne MASSÉ se marie une première fois le 29 décembre 1835 à Plaisance du Touch (Haute-Garonne) avec Jean CAMY³⁵. Elle devient veuve deux ans plus tard, lorsque Jean CAMY décède le 11 janvier 1838 à Toulouse³⁶. Le couple n'a pas eu de descendance : je n'ai retrouvé aucun acte de naissance d'enfant né à Plaisance du Touch, ni à Toulouse entre 1835 et 1838. Ce qui est confirmé dans l'acte de son mariage avec Baptiste PÉRE, sur lequel il est mentionné qu'elle est « *veuve en premières noces, sans enfant de Jean Camy* »³⁷.

²⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 3318 - Lagardelle-sur-Lèze. 1 E 9, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (AN X -1812) - Vue 118

²⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 3318 - Lagardelle-sur-Lèze. 1 E 9, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (AN X -1812) - Vue 246

³⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 4057 - Frouzins. 1 E 12, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (1811-1822) - vue 18

³¹ AD 31 – Cote 2 E IM 4055 - Frouzins. 1 E 10, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (1811-1822) - Vue 11

³² AD 31 – Cote 2 E IM 4057 - Frouzins. 1 E 12, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (1811-1822) - vue 17

³³ AD 31 – Cote 2 E IM 4055 - Frouzins. 1 E 10, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (1811-1822) - Vue 22

³⁴ AD 31 – Cote 2 E IM 4057 - Frouzins. 1 E 12, registre d'état civil : naissances. (Collection communale) - (1811-1822) - vue 21

³⁵ AD 31 – Cote 2 E IM 108 - Plaisance-du-Touch. 1 E 21 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1833-1842) – Vue 65-66

³⁶ AM de Toulouse – Cote : 1E336 - Dates : 1838 - ETAT CIVIL : Décès 1838. – Vue 9

³⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 2142 –Fonsorbes. 1E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1831-1840) – Vues 179 et 180

Lors du recensement établi au 31 décembre 1881, **Jeanne MASSÉ** n'apparaît pas au hameau de Marial à Fonsorbes, où elle habitait avec **Baptiste PÉRE**. Ce qui tend à indiquer qu'elle a dû quitter le village après le décès de celui-ci, pour habiter à Toulouse où elle décèdera le 26 février 1882³⁸.

3- La vie du couple

a) Le mariage¹⁹

Baptiste PÉRE et **Jeanne MASSÉ** se marient le 2 mars 1840 à Fonsorbes (Haute-Garonne), à neuf heures du matin.

Il est alors agriculteur à Fonsorbes et a uniquement le consentement de sa mère, **Marie DASSAN**, son père **Paul PÉRE** étant décédé.

Elle habite quartier St Simon à Toulouse avec sa mère, dont elle a également le consentement unique, son père étant également décédé.

Quatre publications de mariage ont été effectuées : deux à Fonsorbes, le 02 et le 09 février 1840, à midi, devant la porte de la maison commune, et 2 à Toulouse, le 09 et 16 février 1840, également à midi.

Les quatre témoins, tous demeurant à Fonsorbes, sont des hommes âgés (de 56 à 68 ans), mais d'un niveau social à priori élevé, du fait de leur dénomination, mais également qu'ils soient les seuls à avoir signé le registre avec le maire (les mariés et leurs mères ne sachant), signifiant aussi un certain niveau d'études :

- Un capitaine en retraite, chevalier de l'ordre de St Louis,
- Un officier en retraite, chevalier de la légion d'honneur,
- Un propriétaire,
- Et un brassier.

Leurs noms ne permettent cependant pas de les relier de manière directe aux deux mariés et à leurs familles.

Il n'est pas indiqué dans l'acte si un contrat de mariage a été précédemment établi. Cependant, la consultation des Tables de mariages, établies entre 1834 et 1842 et déposées aux AD31, démontre qu'il y en a bien eu un de signé entre les parties³⁹ le 19 janvier 1840, auprès de M^e Omer Hippolyte MARRAST, notaire à ST LYS, et enregistré le 20 janvier 1840. Les minutes de l'étude n'ont malheureusement pas été déposées aux AD31 depuis la nomination de M^e Omer Hippolyte MARRAST à sa direction. Il ne m'a donc pas été possible de retrouver le contrat de mariage, ma demande par mail auprès de son successeur actuel étant également restée lettre morte...

Toutefois, la lecture de la Table de mariage permet de savoir (vue 97) que Jeanne, identifiée en premier lieu sous le prénom de Marie (qui a été rayé au profit de celui de Jeanne), apporte en dot un mobilier dont la valeur n'a pas été évalué, et un tiers d'immeuble situé à Ste Foy. L'enregistrement est noté comme ayant été renvoyé au bureau de Toulouse sous le n°111.

³⁸ AM de Toulouse – Cote 1E499 – Etat Civil : Décès 1882 (Vol. 1 : 1-2080). Jusqu'au 3 août 1882 - Vue 81

³⁹ AD 31 – Cote 3 Q 23 22 – Tables de mariages – 1834-1842 (volume 7) – Vues 97 et 109

Baptiste (vue 109) est identifié comme Jean Baptiste. Il apporte des objets mobiliers d'une valeur de 300 francs et $\frac{1}{4}$ d'immeubles à Fonsorbes d'une valeur de 200 francs. Son enregistrement est noté de son côté comme ayant été renvoyé au bureau de Lombez sous le n°2.

b) Les enfants

Je n'ai retrouvé la trace que de 3 enfants nés de leur union. Il est très probable qu'ils en aient eu d'autres, mais, si c'est le cas, je n'ai pas réussi à les identifier, le couple ayant beaucoup déménagé dans la région au cours de sa vie.

- Jacques PÉRE : né le 28 novembre 1840 à 8h du matin à Beaufort (Haute-Garonne)⁴⁰.

Il est inscrit dans le registre de conscription de la classe 1860 au numéro de tirage 71⁴¹. Il a un niveau d'instruction noté comme 1-2, soit « sait lire et écrire » et est manouvrier. Il n'y a aucune description physique et sa taille n'est pas non plus notifiée, tout comme celle des autres jeunes inscrits sur la page, ce qui leur vaudra à tous une exemption pour « défaut de taille ».

- **Paule PERO** : née le 07 décembre 1844 à 17h à Fonsorbes (Haute-Garonne)⁴².
- Jean Baptiste PERO : né le 05 juillet 1851 à Toulouse, quartier de Croix-Daurade, au domicile de ses parents, à 10h du matin⁴³.

Il décèdera un an plus tard, le 31 juillet 1852 à Toulouse⁴⁴.

Le grand écart de date entre les naissances des trois enfants (4 ans entre les deux premiers et 8 ans entre le 2^{ème} et le 3^{ème} enfant) et le fait que Jeanne n'ait que 36 ans à la naissance du dernier peut laisser supposer que le couple ait pu avoir d'autres enfants. Cependant, je n'ai trouvé aucun acte à Beaufort, Fonsorbes ou Toulouse, entre 1840 et 1870, que ce soit en étudiant les tables décennales des naissances, les actes de naissances éventuels, ou encore en faisant des recherches sur divers sites internet. Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse où d'autres enfants soient nés, ils n'ont pas survécu : seuls Jacques et Paule apparaissent sur les registres de recensement de Fonsorbes aux côtés de leurs parents, et ce dès 1856.

c) Les lieux de vie

Baptiste et Jeanne ont habité dans au moins trois lieux différents :

- Beaufort, situé à 15 km de Fonsorbes, où ils ont emménagé après leur mariage et où naitra leur premier enfant en 1840 ;
- Toulouse, situé à 22 km de Fonsorbes, où naitra et décèdera leur dernier enfant, respectivement en 1851 et 1852 ;
- Fonsorbes, où ils se sont mariés, où naitra leur deuxième enfant en 1844, puis où ils ont vécu en continu de 1856 à 1881.

⁴⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 3050 – Beaufort. 1 E 7 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1836-1852) Vues 32 et 33.

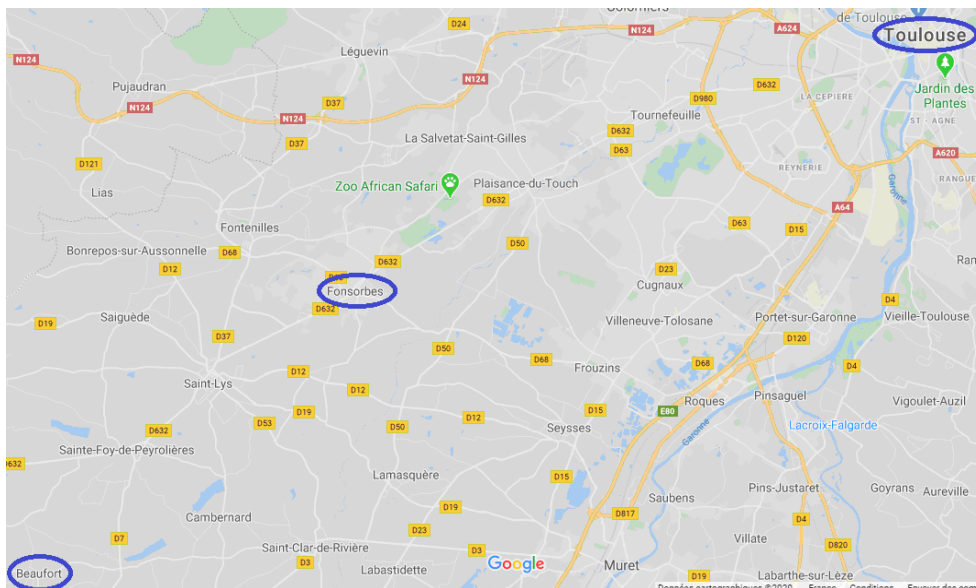
⁴¹ AD 31 – Cote 12 R 208- Registre de conscription- Liste de tirage au sort des jeunes de la classe 1860 –Vue 189.

⁴² AD 31 – Cote 2 E IM 2143 – Fonsorbes. 1 E 11 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1841-1850) - Vue 96

⁴³ AM de Toulouse – Cote 1 E 373 – Etat civil –Naissances 1851 - Vue 162

⁴⁴ Archives Municipales de Toulouse – Cote 1 E 378 – Etat civil –Décès 1851- Vue 182

Les villes et villages situés entre ces trois localités sont autant de lieux de vie potentiels où ils auraient pu emménager et avoir eu d'autres enfants.



Source : Google Maps- Données cartographiques 2020 – 07/06/2020

Le couple est cité pour la première fois dans le recensement de Fonsorbes en 1856, comme habitants du Hameau de Marial, avec ses enfants Jacques, qui a alors 16 ans, et Paule, 12 ans. Baptiste est enregistré comme Jean Baptiste, et Jeanne comme Jeanne Marie. Il restera inscrit sous ce prénom jusqu'au dernier recensement où ils seront enregistrés (en 1876), quand elle apparaîtra uniquement sous le prénom de Marie, à compter du recensement de 1872.

Ils sont journaliers, tout comme leur fils.

4	4	11	Péro	Jean Baptiste	journalier, chef de ménage	1	43
		12	Jeanne Péro	Jeanne Marie	sa femme journalière	1	41
		13	Péro	Jacques	leur fils journalier	1	16
		14	Péro	Paule	leur fille	1	12

(Source AD 31 - cote : 1 NUM AC 5292 Commune de Fonsorbes. 1 F 1.5 : listes nominatives de la population, 1856 (1856/1856) (vue 17))

En 1861, le couple habite toujours au hameau de Marial avec ses deux enfants Jacques et Paule, âgés respectivement de 21 et 16 ans, journaliers, comme leur père, qui est aussi inscrit comme propriétaire. Jeanne est cette fois-ci enregistrée comme ménagère.

5	5	19	Péro	Jean Baptiste	propriétaire journalier, chef de ménage	1	43
		20	Jeanne Péro	Jeanne Marie	sa femme journalière	1	41
		21	Péro	Jacques	leur fils journalier	1	21
		22	Péro	Paule	leur fille journalière	1	16

(Source : AD31- Cote : 1 NUM AC 5293 Commune de Fonsorbes. 1 F 1.6 : listes nominatives de la population, 1861 (1861/1861) (vue 24))

En 1866, ils ont quitté le Hameau de Marial pour habiter dans le village avec leur fille Paule, Jacques s'étant marié entre temps. Ils sont tous les trois enregistrés comme journaliers.

village	164-173	10	Soulie	Bernard	Propriétaire Vign. etc. chef d'exploitation	1						49	
		11	Amiel f. Soulie	Marie	Le femme J				1			43	86 ans
		12	Soulie	Elisabeth	Leur fille Journalière				1			20	112
		13	Soulie	Elie	Leur fils				1			3	
	165-174	14	Soulie	Jean dit Fouilloux	Propriétaire journalier			1				44	
		15	Soulie	François	Le fils Journalier				1			15	1
	166-175	16	Péro	Jean Bapt	Propriétaire journalier chef		1					53	
		17	Masse f. Péro	Jean Marie	Le femme Journalier					1		51	
		18	Péro	Paul	Leur fille Journalier				1			21	

(Source : AD31 - cote : 1 NUM AC 5294 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.7 : listes nominatives de la population, 1866 (1866/1866) (vue 12))

Sur les recensements de 1872 et 1876, ils habitent seuls, Paule s'étant mariée en 1867, et sont de retour au lieu dit Marial. Ils sont enregistrés comme Jean- Baptiste PÉRO, journalier puis cultivateur, et Marie MASSÉ, journalière.

8	8	80	Péro	Jean Bapt	Propriétaire journalier	1					62	Le cultivateur de la ferme
		87	Masse f. Péro	Marie	Le femme journalier				1		58	Le cultivateur de la ferme

(Source : AD31 - 1 NUM AC 5295 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.8 : listes nominatives de la population, 1872 (1872/1872) (vue 21))

Marial (hameau)	2	3	23	Péro	Jean Bapt	Propriétaire cultivateur	1				66	Le cultivateur de la ferme	
			24	Masse f. Péro	Marie	Le femme journalier				1		60	Le cultivateur de la ferme
			25	Palat	Bertrand	Journalier	1					57	Le cultivateur de la ferme
			26	Masse f. Péro	Marie	Le femme journalier				1		54	Le cultivateur de la ferme
			100	Soulie	Jean Marie	Propriétaire						65	Le cultivateur de la ferme

(Source : AD31 - (1 NUM AC 5296 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.9 : listes nominatives de la population, 1876 (1876/1876) (vue 13))

IV- LES ASCENDANTS

A- Paul PERE et Marie DASSAN

1- Paul PERE

Paul PERE né le 04 décembre 1780 à Sainte Foy de Peyrolières (Haute-Garonne). Il est baptisé le lendemain. Il a pour parrain Paul SAINTSERIN, de la paroisse de Beaufort et pour marraine Marie CAIRE, veuve de Jean MAIMAT de la paroisse de Rieumes (Haute-Garonne)⁴⁵.

Il est le fils de Michel PERE, laboureur, et de Magdelaine CAYRE, qui se sont mariés le 20 février 1767 à Beaufort (Haute-Garonne)⁴⁶.

Je n'ai identifié qu'un frère et une sœur de sa fratrie :

- Jean (sur le registre communale) ou Jean Pierre (sur le registre du greffe) PERE né et baptisé le 11 août 1776 à Beaufort (Haute-Garonne)⁴⁷.

Il se marie le 02 messidor an XI, dans la même commune, avec Marie PERES⁴⁸.

Il y décédera le 1^{er} novembre 1825⁴⁹.

- Bernarde PERE née le 08 décembre 1773 à Beaufort (Haute-Garonne). Je n'ai pu retrouver son acte naissance, l'année 1773 étant manquante au niveau des archives départementales.

C'est sur son acte de mariage du 28 février 1811 à Beaufort, avec Jean-Baptiste LACHAUME que j'ai découvert sa date de naissance⁵⁰. Au vu de son âge lors de celui-ci (37ans), on pourrait penser qu'il s'agit d'un nouveau mariage. Cependant, je n'ai pas retrouvé d'acte d'un précédent sur la commune et rien n'est indiqué sur celui de 1811.

Elle décède le 1^{er} décembre 1851, à l'Hospice de Lagrave de Toulouse, ville où elle demeure⁵¹.

Je n'ai retrouvé aucun autre frère et/ou sœur né à Beaufort ou Sainte Foy de Peyrolières (lieu de naissance de Paule PERE), entre 1767 et 1801 (année du décès de Magdelaine CAYRE⁵²) en dépouillant systématiquement les registres paroissiaux (naissances, mariages et décès). Sachant qu'il n'existe pas de tables décennales pour ces communes sur cette période, mais heureusement des tables annuelles sur les registres des années révolutionnaires, et que les registres des années 1768 à 1773 sont entièrement manquants pour la commune de Beaufort.

Ce dépouillement m'a seulement permis de trouver un acte de sépulture au nom de Jeanne PERE⁵³, inhumée le 6 décembre 1787 à Beaufort. Malheureusement, rien n'indique s'il s'agit d'une enfant ou d'un adulte, ainsi que sa filiation.

La même recherche sur les sites internet Généanet et Filaé, mais en l'élargissant jusqu'en 1830 afin de prendre en compte les mariages des éventuels enfants, n'a rien donné non plus.

⁴⁵ AD 31 – Cote 4 E 1856 – Sainte Foy de Peyrolières : baptêmes, mariages, sépultures, 1776-1790, 1791, 1792. (Collection du greffe) - (1776/1790) – Vue 45

⁴⁶ AD 31 – Cote 4 E 169 - Beaufort : baptêmes, mariages, sépultures, 1692-1694, 1764-1767, 1774-1789. (Collection du greffe) - (1692-1789) – Vue 23

⁴⁷ AD 31 – Cote 4 E 169 - Beaufort: baptêmes, mariages, sépultures, 1692-1694, 1764-1767, 1774-1789. (Collection du greffe) - (1692-1789) – Vues 39/40

⁴⁸ AD 31– Cote 4 E 170 - Beaufort : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1837. (Collection du greffe) - (1801-1837) – Vues 14

⁴⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 3049 - Beaufort. 1 E 6 registre d'état civil : naissances, mariages, décès (Collection communale) 1823-1835 – Vue 27

⁵⁰ AD 31 – Cote 4 E 170 - Beaufort : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1837. (Collection du greffe) - (1801-1837) – Vues 140

⁵¹ AM de TOULOUSE – Cote 1E375- Etat Civil : Décès 1851 – vue 294

⁵² AD 31 – Cote 2 E IM 3047 - Beaufort. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - an VII-1812 - vue 23

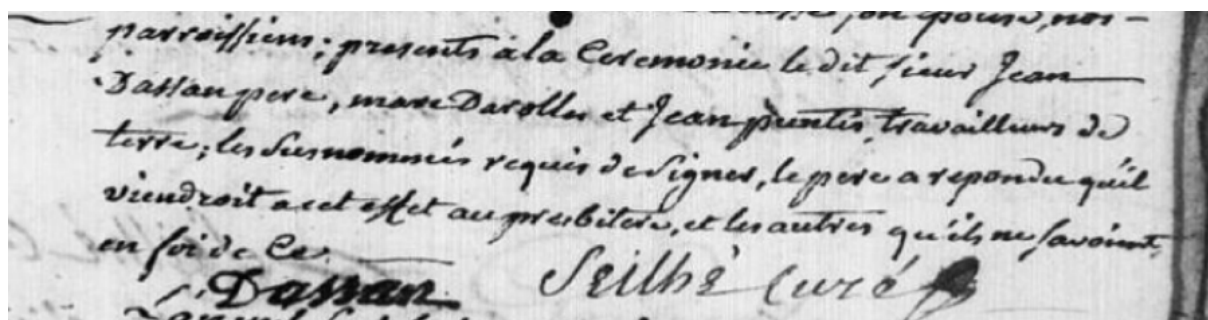
⁵³ AD 31 – Cote 2 E 2490 - Beaufort. 1 E 3 registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures, puis registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1786-an VI) – VUE 10

On ne peut donc supposer que si Michel PERE et Magdelaine CAYRE aient eu d'autres enfants, cela aurait pu être dans la période où les actes sont manquants, et surtout qu'ils sont décédés en bas âge.

Paul PERE décède le 20 août 1833, dans sa maison située dans la grand rue de Fonsorbes (Haute-Garonne). Il est alors brassier⁵⁴, c'est-à-dire ouvrier agricole travaillant de ses bras. Sur son acte de décès son père est dénommé « Dominique » au lieu de « Michel », ce qui peut prêter à confusion. Cependant, les autres éléments présents (son lieu de naissance, l'identité de sa mère et de sa femme) permettent de valider qu'il s'agit bien là de l'individu étudié.

2- Marie DASSAN

Marie DASSAN née le 1^{er} mars 1791 à Fonsorbes (Haute-Garonne) et est baptisée le lendemain⁵⁵. Elle est la fille de **Jean DASSAN**, « ancien faiseur de corcets » et de **Marie SAINT AGUE**, son épouse. Elle a pour parrain et marraine son grand-père maternel, Pierre ST AGUE dit Pamparrot, et sa dernière épouse (qui n'est pas sa grand-mère maternelle), Marie DUCASSE. Son père ne signera pas le registre lors de la cérémonie de baptême, mais ira au presbytère pour ce faire, comme on peut le constater sur l'acte :



*« paroissiens ; présents à la ceremonie le dit sieur Jean
Dassan pere, marc Darolles et Jean puntis travailleurs de
terre ; les susnommés requis de signer, le pere a repondu qu'il
viendrait a cet effet au presbitere, et les autres qu'ils ne savoient,
en foi de ce*

Dassan Seilhé curé »

Elle est l'ainée d'une fratrie de 3 enfants issus du quatrième mariage de leur père, comme nous le verrons dans le l'article « B » de ce chapitre.

Elle a un frère et une sœur :

- Bernard DASSAN né le 30 ventôse An II, ou 20 mars 1794, à Fonsorbes (Haute-Garonne)⁵⁶.
- Louise née le 07 thermidor An IV ou 25 juillet 1796 à Fonsorbes (Haute-Garonne)⁵⁷.

Elle a également 4 demi-frères et demi-sœurs encore vivants à sa naissance.

⁵⁴ AD 31 – Cote 2 E IM 2142 - Fonsorbes. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès (Collection communale) 1831-1840 – Vue 65

⁵⁵ AD 31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures (Collection communale) 1775-1793 – Vue 264

⁵⁶ AD 31 – Cote 2 E IM 2137 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (an II-an VIII) – Vues 5 & 6

⁵⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 2137 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (an II-an VIII) – Vue 79

Elle n'a que 7 ans au décès de son père, en 1798, et sera donc élevée par son beau-père, Guillaume François REYNIS, que sa mère épousa en 1801.

Bien que veuve à seulement 42 ans, elle ne se remariera pas et décèdera à Fonsorbes le 03 avril 1850. Elle est alors journalière⁵⁸.

A son décès, elle lèguera à ses trois enfants encore sur Fonsorbes et à Jean Baptiste PERÉ, son fils cordonnier qui habite alors à Croix Daurade à Toulouse, pour 120 livres de valeurs déclarés de mobiliers, argent, rentes et créances, ainsi qu'un immeuble situé à Fonsorbes d'un revenu de 35 livres⁵⁹.

3- La vie du couple

a) Le mariage⁶⁰

Paul et Marie s'unissent à la mairie de Beaufort le 05 septembre 1809 à 7h du matin.

Il a 29 ans, est laboureur, comme son père, est considéré comme majeur et habite Beaufort. Même si le consentement de ses parents n'est pas obligatoire au vu de son âge (il ne l'est que jusqu'à 25 ans pour les hommes à cette époque), il est tout de même spécifié qu'il a bien celui de son père, sa mère étant décédée en 1801.

Elle n'a que 18 ans, habite Sainte Foy de Peyrolières et ses parents sont tout deux décédés (son père en 1798 et sa mère en 1806). Aussi, considérée comme mineure et sous tutelle familiale, le mariage ne peut avoir lieu sans le consentement de celle-ci. Un conseil est donc convoqué devant le juge de paix du canton de Saint Lys (Haute-Garonne) le 23 mai 1809.

i. Le conseil de famille

Le juge de paix étant absent lors de l'audience, c'est son suppléant, le sieur Ambroise CAZENEUVE, qui supervise le conseil de famille, accompagné par le greffier en titre, le sieur Auguste BATAR, qui rédigea le document. Une copie de celui-ci m'a été adressée par le service d'aide des Archives départementales de Haute-Garonne. En effet, il m'a été indiqué, lors de ma venue aux archives, que les actes de la justice de Paix de Saint Lys n'avaient pas encore été indexés, nécessitant une recherche interne.

Marie DASSAN y est présentée comme une jeune femme de 2 ans plus âgée qu'elle ne l'est en réalité. Elle a demandé la tenue du conseil car, même si elle est à même de contracter mariage avec Paul PERE, le code Napoléonien ne l'y autorise qu'en ayant l'accord de sa famille : c'est une obligation pour les femmes jusqu'à leurs 21 ans.

Ont ainsi comparu pour délibérer :

- Jean-Bernard DASSAN, son demi-frère, indiqué comme étant son frère et son tuteur, tailleur (comme l'était leur père) et habitant Toulouse ;
- Jean-Baptiste LESEURE, propriétaire, habitant de St Lys et parent paternel ;
- Jean SACAREAU, cordonnier, habitant de St Lys et parent paternel ;

⁵⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2143 - Fonsorbes. 1 E 11 registre d'état civil : naissances, mariages, décès (Collection communale) 1841-1850 – Vue 226

⁵⁹ AD 31 – Cote 3 Q 23 9 – Tables des successions et absences – Bureau de Rieumes – (1845-1852) (Volume 10) – Vue 60

⁶⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 3047 - Beaufort. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès (Collection communale) an VII-1812 - Vue 159

- Jean BOULET, subrogé tuteur, habitant de Fonsorbes et parent maternel ;
- Bertrand SAINT AGUÉ, brassier, habitant de Fonsorbes et parent maternel ;
- Pierre SAINT AGUÉ, brassier, habitant de Fonsorbes et parent maternel.

On notera que les personnes convoquées ne sont que des hommes. En effet, à cette époque, le tout nouveau Code Civil Napoléonien instaure que la place de la femme n'est que soumission à l'autorité masculine : si les hommes doivent protection aux femmes, elles leur doivent obéissance et ne peuvent effectuer un acte officiel sans leur accord, les mettant ainsi dans la position d'éternelles mineures.

L'assemblée convoquée a rendu un avis favorable à l'union de **Marie DASSAN** avec **Paul PERE** à l'unanimité, considérant ledit mariage comme avantageux et autorisant ainsi une célébration civile et canonique.

ii. Les bans de mariage

Le Code Civil Napoléonien de 1804 instaure l'obligation de la publication de deux bans avant le mariage.

Paul et Marie n'habitent pas la même commune, 2 bans sont publiés dans leurs villages respectifs :

- Le 23 juillet 1809, puis le 30 juillet 1809, à 11h du matin, devant la maison communale de Beaufort⁶¹
- Le 16 juillet 1809, puis le 26 juillet 1809, à 7h du matin, devant la maison communale de Sainte Foy de Peyrolières⁶².

iii. Le conseil de famille

Aucune indication n'est notée dans l'acte de mariage concernant la signature d'un contrat de mariage entre les deux époux.

Il me faudrait cependant vérifier dans les registres des droits d'enregistrements des actes de sous seing privé du bureau de Rieumes, si c'est réellement le cas.

b) Les enfants

Au moins cinq enfants naîtront de leur union :

- Marie PERE, née le 23 octobre 1811 à Sabonnères (Haute-Garonne)⁶³. Elle décèdera 9 jours plus tard, le 31 octobre 1811 à Sabonnères (Haute-Garonne)⁶⁴.
- **Baptiste PERE**, né le 22 septembre 1812 à Sabonnères (Haute-Garonne)⁶⁵.
- Marie PERE, née le 14 septembre 1815 à Lahage (Haute-Garonne)⁶⁶.

⁶¹ AD31 – Cote 4 E 170 - Beaufort : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1837. (Collection du greffe) - (1801-1837) – Vue 113

⁶² AD 31 – Cote 4 E 1859 - Sainte-Foy-de-Peyrolières : naissances, mariages, décès, an X-1810 (collection du greffe) - (1801/1810) – Vue 319

⁶³ AD 31 – Cote 4 E 1785 – Sabonnères : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1826. (Collection du greffe) - (1802-1826) – Vue 133

⁶⁴ AD 31 – Cote 4 E 1785 – Sabonnères : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1826. (Collection du greffe) - (1802-1826) – Vue 140

⁶⁵ AD 31 – Cote 4 E 1785 – Sabonnères : naissances, mariages, décès, an X-1822. 1823-1826. (Collection du greffe) – 1802/1826) – Vue 146

⁶⁶ AD 31 – Cote 4 E 989 - Lahage _ naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1833. (Collection du greffe) - (1801-1833) - vue 191

- Jean-Baptiste PÈRE, né le 04 septembre 1819 à Lahage (Haute-Garonne)⁶⁷.
- Jean-Baptiste PERO, né le 29 octobre 1831 à Fonsorbes (Haute-Garonne)⁶⁸.

En lisant les prénoms des trois garçons, on pourrait penser que les deux premiers sont décédés en bas âge et que le dernier porte le même prénom en souvenir de ses aînés. Or, il n'en est rien ! Il s'agit là, semble-t-il, soit d'un manque d'imagination des parents, soit de leur engouement pour ce prénom... Ce sont les recensements des années 1831⁶⁹ et 1836⁷⁰ de la commune de Fonsorbes qui m'ont donné la clef, avec l'inscription des deux premiers puis des trois garçons sur les listes nominatives.

Prénoms	Noms	âge	profession	Demeure	classe	observations	Signature
Paul	Péro	33	forgeron	idem	3		
Marie	Dahan	40	sa femme	idem	4		
Baptiste	Péro	19	leur frère	idem	1		
autre Baptiste	Péro	13	seu frère	idem	1		

(Source : AD 31 - 1 NUM AC 5288 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.1 _ listes nominatives de la population, 1831 – Vues 11 et 12)

Sur ce premier document Jean-Baptiste (né en 1819) est désigné comme « autre Baptiste » pour le différencier de son frère.

N.° D'ORDRE	NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS ET SURNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, professions, état ou fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS						AGE.	OBSERVATIONS.	
				SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ					
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	
386	Péro	Jean Baptiste	Forgeron	1							28 ans	en village
387	Péro	Jean Baptiste	Forgeron	1							19 ans	son frère
388	Péro	Jean Baptiste	Enfant	1							4 ans	son frère
389	Dahan Marie	Marie						1			40 ans	sa mère

(Source : AD 31 - 1 NUM AC 5289 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.1 _ listes nominatives de la population, 1836 – Vue 12)

⁶⁷ AD 31 – Cote 4 E 989 - Lahage _ naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1833. (Collection du greffe) - (1801-1833) - vue 143

⁶⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2142 - Fonsorbes. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1831-1840) - Vue 18

⁶⁹ AD 31 – Cote 1 NUM AC 5288 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.1 _ listes nominatives de la population, 1831 – Vues 11 et 12

⁷⁰ AD 31 – Cote 1 NUM AC 5289 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.2 _ listes nominatives de la population, 1836 – Vue 12

Dans ce deuxième document, les trois frères sont tous prénommés « Jean-Baptiste », le deuxième de la fratrie ayant un surnom pour les différencier, mais malheureusement illisible sur la pièce numérisée.

On notera que leur sœur Marie n'apparaît sur aucun des deux feuillets de recensements. On peut donc supposer qu'elle est :

- soit déjà décédée,
- soit déjà mariée (ce qui augurerait un mariage très jeune, car elle avait seulement 16 ans en 1831),
- soit placée comme domestique dans une autre famille,
- soit victime d'un oubli de la part du recenseur.

J'ai éliminé les deux premières hypothèses en retrouvant son acte de mariage qui a eu lieu à Beaufort le 06 février 1836⁷¹, expliquant par la même occasion son non recensement avec sa famille fin 1836.

Les deux dernières hypothèses s'avèrent donc être les plus plausibles, avec un penchant pour la dernière, du fait de sa domiciliation à Fonsorbes notée dans son acte de mariage, et que rien n'indique dans celui-ci un état de domesticité.

B- Jean DASSAN et Marie SAINT AGUÉ

Jean DASSAN est né le 19 octobre 1723 à St Lys (Haute-Garonne)⁷². Il est baptisé le jour même. Il est le fils d'Arnaud DASSAN, tonnelier, et de Raimonde AUZET, qui se sont mariés le 03 février 1723 à Toulouse, en la paroisse de La Dalbade⁷³.

Il ne m'a pas été facile de trouver son lieu de naissance, différent du lieu de mariage de ses parents. N'ayant pas retrouvé ses actes de naissance et de baptême sur Toulouse entre 1723 (année de mariage de ses parents) et 1730 (son acte de décès mentionnant un âge approximatif de 72 ans, donc une naissance vers 1726, j'ai fait une recherche plus large), j'ai eu l'intuition de rechercher sur le lieu de naissance de son père et de sa mère. En effet, j'avais remarqué que si lui-même s'est marié à Toulouse, certains de ses enfants sont nés dans la même commune mais également dans celle de naissance de leur mère. Cette intuition fut la bonne, ses parents étant tout deux originaires de Saint Lys.

La recherche de ses frères et sœurs ne fut pas non plus facile. En effet, Il m'a fallu éplucher tous les actes BMS de Saint Lys pour tenter de reconstituer la fratrie. La recherche sur Toulouse s'est avérée stérile et très chronophage, les répertoires anciens de La Dalbade, pour la période 1675 à 1780, étant classés par prénoms et non par noms de famille jusqu'en 1749⁷⁴... Les recherches sur les sites internet FILAE, GENEANET, ANCESTRY et FAMILY SEARCH ne m'ont pas non plus permis de débloquent la situation. Il semble que la généalogie de cette famille n'ait pas été faite ou en tout cas n'ait pas été enregistrée sur les sites internet les plus courants.

J'ai donc retrouvé seulement 2 sœurs :

⁷¹ AD 31 – Cote 4 E 170 - Beaufort : naissances, mariages, décès, an X-1822, 1823-1837. (Collection du greffe) - (1801-1837) – Vue 429

⁷² AD31 – Cote 2 E IM 2209 - Saint-Lys. 1 E 6 registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) - (1722-1733) – Vue 28

⁷³ AM de Toulouse – Cote GG55 - DATES 1720 -1724 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 11 01 1720 - 23 06 1724 – Vue 138

⁷⁴ AM de Toulouse - Cote : GG720 - Dates : 1675-1780 - Paroisse de la Dalbade : répertoire ancien des baptêmes 1675 - 1780

- Elisabeth née le 10 mars 1726 à St Lys (Haute-Garonne) et baptisée le 13 mars 1726 dans la même paroisse⁷⁵. Elle décèdera dans la même commune à l'âge de 4 ans, le 08 août 1730, et sera inhumée le lendemain⁷⁶.
- Jeanne née le 30 mars 1730 à St Lys (Haute-Garonne), et baptisée le lendemain dans la même paroisse⁷⁷. Elle décèdera le 02 mars 1809, à St Lys.

Jean DASSAN s'est marié à quatre reprises au cours de sa vie. Son dernier mariage avec **Marie SAINT AGUE** formant le couple d'étude de ce chapitre.

1- 1^{er} mariage

Jean DASSAN épouse Margueritte MARTIN le 28 novembre 1758 à Toulouse, en l'église St Etienne⁷⁸.

Ses parents sont déjà décédés.

Margueritte est la fille mineure d'Etienne MARTIN, cordonnier, et de Jeanne MONTAGNAC qui se sont mariés le 23 janvier 1725⁷⁹ à Toulouse, paroisse Saint Etienne.

J'ai retrouvé les actes de naissances et baptêmes de 3 de ses frères et sœurs :

- Louis, né le 10 octobre 1725 à Toulouse et baptisé le 11 en la paroisse Saint Etienne⁸⁰ ;
- Margueritte, née vers 1726 (je n'ai pas retrouvée son acte de naissance dans les registres de la paroisse Saint Etienne). Elle décède à l'âge d'environ 7 ans et demi, le 28 janvier 1735 et est enterrée le 29 janvier 1735 dans la nef de la cathédrale Saint Etienne de Toulouse⁸¹ ;
- Jeanne, née le 07 mars 1730 à Toulouse et baptisée le 09 paroisse Saint Etienne⁸². Elle décède à l'âge d'un an et 5 mois, le 28 juin 1731 et est enterrée le 29 dans la nef de la cathédrale Saint Etienne de Toulouse⁸³ ;
- Antoine, né le 11 janvier 1734 à Toulouse et baptisé le 14 paroisse Saint Etienne⁸⁴

Je n'ai pas retrouvé l'acte de naissance de Margueritte MARTIN, dans les registres de la paroisse Saint Etienne de Toulouse. L'âge indiqué sur son acte de décès en 1760 (25 ans) et la date de décès de la sœur dont elle porte le prénom, laisse supposer qu'elle soit née vers 1735-1736 et qu'elle pourrait être la dernière de sa fratrie.

Au moment de leur mariage, **Jean DASSAN** et Margueritte MARTIN habitent tout deux à Toulouse, paroisse St Etienne, où Jean est tailleur d'habits.

⁷⁵ AD31 – Cote 2 E IM 2209 - Saint-Lys. 1 E 6 registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) - (1722-1733) – Vue 58

⁷⁶ AD31 – Cote 2 E IM 2209 - Saint-Lys. 1 E 6 registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) - (1722-1733) – Vue 112

⁷⁷ AD31 – Cote 2 E IM 2209 - Saint-Lys. 1 E 6 registre paroissial : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) - (1722-1733) – Vue 108

⁷⁸ AM de Toulouse – Cote GG 335 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) – 1758 – Vues 114 et 115

⁷⁹ AM de Toulouse – Cote GG 302 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) – 1725 – Vue 71

⁸⁰ AM de Toulouse – Cote GG 302 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) – 1725 – Vue 51

⁸¹ AM de Toulouse – Cote GG 312 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre Paroissial) – 1735 – Vue 4

⁸² AM de Toulouse – Cote GG 307 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre Paroissial) – 1730 – Vue 20

⁸³ AM de Toulouse – Cote GG 308 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre Paroissial) – 1731 – Vue 140

⁸⁴ AM de Toulouse – Cote GG 311 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) – 1734 – Vue 5

Ils ont signés des pactes de mariage auprès de Maître Lépine, notaire à Toulouse. Trois bans de mariages ont été publiés en la paroisse St Etienne de Toulouse, le 12 novembre 1758, le 19 novembre 1758 et le 26 novembre 1758⁸⁵.

Ils auront un unique enfant, une fille, Margueritte DASSAN, née le 07 janvier 1760 à Toulouse, paroisse de St Etienne où elle sera baptisée le 10 janvier 1760⁸⁶.

Margueritte DASSAN se mariera le 1^{er} février 1780 à Fonsorbes (Haute-Garonne), avec Joseph VINDES, originaire de la commune de Savignac (Gers). Seul le premier ban de mariage sera publié le dimanche précédent le mariage, à Savignac et à Fonsorbes. Ils obtiendront une double dispense de publications pour les deux derniers bans, par Monseigneur l'Archevêque de Toulouse et Monseigneur L'Evêque de Lombes, insinuées, contrôlées et enregistrées aux insinuations ecclésiastiques de leur département respectif le 31 janvier 1780⁸⁷.

Margueritte DASSAN, veuve de Joseph VINDES, décèdera le 08 mars 1833 à Fonsorbes⁸⁸.

Margueritte MARTIN connaîtra peu sa fille, car elle décèdera près de 5 mois après la naissance de celle-ci, le 26 mai 1760, à Toulouse. Elle sera inhumée le lendemain dans l'église de Nazareth, à Toulouse⁸⁹.

2- 2^{ème} mariage

Jean DASSAN épouse Marie Anne PANEBIAU le 15 juillet 1760, en la cathédrale St Etienne de Toulouse, soit moins de 2 mois après son premier veuvage⁹⁰.

Nommée Marie Anne dans l'acte de mariage, elle signe Annette au bas de celui-ci. Elle est la fille de feu Jean PANEBIAU et de Margueritte DITTÉ, de la paroisse de la Dalbade de Toulouse.

Elle est née et a été baptisée le 05 décembre 1736. Elle a seulement une marraine, Marianne MADURON, fille d'un avocat du parlement, aucun parrain n'étant désigné sur l'acte de baptême⁹¹. Le nom de la famille est transformé en « PANABIOU ».

Elle est la dernière de sa fratrie, son père Jean PANEBIAU étant décédé seulement 3 mois et demi avant sa naissance, le 15 septembre 1736⁹². Il est inhumé le lendemain dans le cimetière de l'église de la Dalbade. Etant pauvre, il a bénéficié d'une cérémonie gratuite.

⁸⁵ AM de Toulouse – Cote GG392 – Paroisse de Saint-Etienne : bans de mariage. (Registre paroissial) – 1758 – Vue 65

⁸⁶ AM de Toulouse – Cote GG 337 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) – 1760- Vue 4

⁸⁷ AD 31 – Cote 4 E 702 - Fonsorbes : baptêmes, mariages, 1771-1775*, 1776-1778, 1779-1782*, 1783, 1784-1792*. (Collection du greffe) - (1771-1792) – Vues 97 et 98

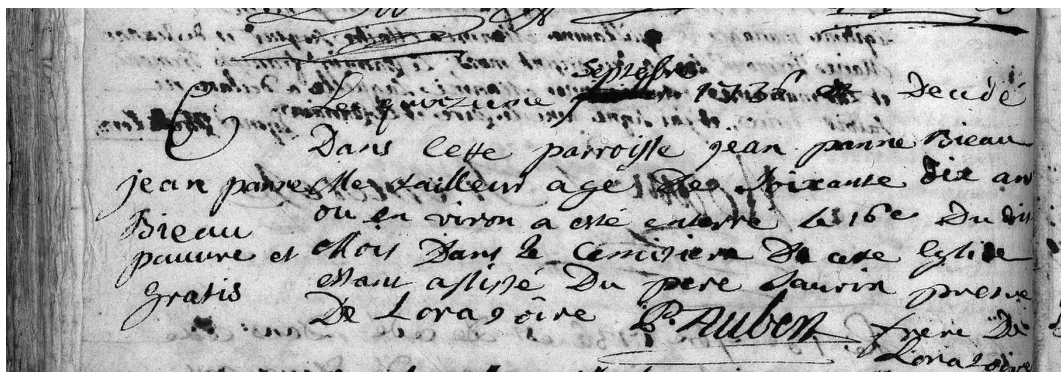
⁸⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2142 - Fonsorbes. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1831-1840) – Vue 58

⁸⁹ AM de Toulouse – Cote GG 337 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre Paroissiale) – 1760 – Vue 132

⁹⁰ AM de Toulouse – Cote GG 337 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre Paroissiale) – 1760 – Vue 95

⁹¹ AM de Toulouse – Cote GG58 - DATES 1735 -1740 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 02 05 1735 – 08 07 1740 – Vue 65

⁹² AM de Toulouse – Cote GG58 - DATES 1735 -1740 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 02 05 1735 – 08 07 1740 – Vue 52



« Jean Pannebieau, pauvre et gratis »

« Le quinzième septembre 1736 est décédé Dans cette paroisse Jean Pannebieau M(aître)e tailleur âgé de soixante dix ans Ou environ a esté enterré le 16^e(me) du dit mois dans le cimetièrre de cette église. estait assisté du père Sauvín pretre de loratoire » P.Auben frère de loratoire

Je n'ai pas retrouvé l'acte de mariage de Jean PANABIAU et de Margueritte DITTÉ. Au vu de l'âge supposé de Jean PANABIAU, je pense qu'il s'agit d'un remariage pour lui.

Mes recherches ne m'ont permises de ne retrouver que deux autres enfants issus de ce couple, tous nés dans la paroisse de la Dalbade, à Toulouse :

- Augustin PANEBIOU, né le 12 août 1729 et baptisé le 15 du même mois⁹³ ;
- Janne Marie PANABIAU, née le 20 juillet 1733 et baptisée le lendemain⁹⁴.

Un seul ban de mariage a été publié pour le mariage de Jean DASSAN et Marie Anne PANABIAU, en la paroisse St Etienne, lieu de résidence du marié, et la paroisse de la Dalbade, lieu de résidence de la mariée.

Une dispense leur a été accordée pour les deuxième et troisième bans, par Monseigneur DUHAMEL, vicaire général de Toulouse.

Des pactes de mariage ont été reçus par Maître NIUS, notaire de Toulouse.

Le couple aura 11 enfants :

- Marie-Thérèse DASSAN, née le 13 avril 1761, à Toulouse, paroisse St Etienne, et baptisée le 16 du même mois⁹⁵. Elle décède le 14 avril 1762 et est inhumée le lendemain dans l'église de Nazareth, à Toulouse. Il y a une erreur sur l'acte de décès où elle apparait sous le prénom d'Anne, comme sa mère⁹⁶. Au vu de l'âge de l'enfant notifié, et n'ayant retrouvé aucun acte de naissance avec le prénom Anne, ni de décès ou de mariage avec le prénom Marie-Thérèse, j'en ai conclu qu'il s'agit de la même enfant, avec une erreur de transcription à l'inhumation.

⁹³ AM de Toulouse – Cote GG57 - DATES 1728 -1735 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 04 01 1728 – 29 04 1935 – Vue 59

⁹⁴ AM de Toulouse – Cote GG57 - DATES 1728 -1735 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 04 01 1728 – 29 04 1935 – Vue 238

⁹⁵ AM de Toulouse – Cote GG338 - DATES 1761 - Paroisse de St Etienne, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1761 – Vue 20

⁹⁶ AM de Toulouse – Cote GG339 - DATES 1762 - Paroisse de St Etienne, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1762 – Vue 152

- Jean Pierre DASSAN, né le 24 février 1762, à Toulouse, paroisse St Etienne, et baptisé 27 du même mois⁹⁷. Il décède le 29 septembre 1763, et est inhumé le lendemain, dans l'église de Nazareth, à Toulouse, sous le prénom de Pierre⁹⁸.
- Arnaud DASSAN, né le 13 février 1763, à Toulouse, paroisse St Etienne et baptisé le 16 du même mois⁹⁹. Il décède le 31 juillet 1766, et est inhumé le 1^{er} août dans l'église de Nazareth, à Toulouse¹⁰⁰. La famille habite alors dans la paroisse de la Dalbade, à Toulouse.
- Jean DASSANT, né le 03 octobre 1764 à Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisé le 05 du même mois¹⁰¹.
- **Jean Bernard DASSAN**, né le 03 mai 1766 à Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisé le lendemain¹⁰². Je développe un peu plus sur son parcours militaire dans un encadré suivant.
- Guillaume DASSAN né le 08 septembre 1767 à Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisé le 11 du même mois¹⁰³.
- Jeanne Marie DASSAN née le 06 décembre 1768 Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisée le 08 du même mois¹⁰⁴. Elle décède le 09 août 1771 à Toulouse, et est inhumée le lendemain, identifiée comme Marie, fille de Jean DASSAL dans l'église de Nazareth, à Toulouse¹⁰⁵.
- Jean Marie DASSAN né le 02 mars 1770 à Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisé le 04 du même mois¹⁰⁶. Il décède le 17 août 1771 et est inhumé le même jour, à Toulouse, dans le cimetière de la paroisse de la Dalbade¹⁰⁷, soit huit jour après sa sœur Jeanne-Marie. Je n'ai pas su déterminer s'il y avait eu une épidémie ou une famine à cette période en région Toulousaine. Mais le nombre de décès, cet été là, m'a semblé bien plus important que les années précédentes et suivantes.
- Pierre Margueritte né le 14 septembre 1771 à Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisé le 18 du même mois¹⁰⁸. Il décède le 16 août 1778 à Fonsorbes, où il est inhumé le lendemain sous le prénom de Pierre¹⁰⁹.
- Marie Raine née le 06 janvier 1773 à Toulouse, paroisse de la Dalbade, et baptisée le 10 du même mois¹¹⁰.
- Anne née le 18 juin 1776 à Fonsorbes, et baptisée le 19 du même mois¹¹¹. Elle décède le 21 septembre 1778 dans la même commune et est inhumée

⁹⁷ AM de Toulouse – Cote GG339 - DATES 1762 - Paroisse de St Etienne, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1762 – Vue 15

⁹⁸ AM de Toulouse – Cote GG340 - DATES 1763 - Paroisse de St Etienne, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1763 – Vue 193

⁹⁹ AM de Toulouse – Cote GG340 - DATES 1763 - Paroisse de St Etienne, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1763 – Vue 14

¹⁰⁰ AM de Toulouse – Cote GG70 - DATES 1766-1767 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1766-1767 – Vue 31

¹⁰¹ AM de Toulouse – Cote GG68 - DATES 1761-1764 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1761-1764 – Vue 133

¹⁰² AM de Toulouse – Cote GG70 - DATES 1766-1767 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1766-1767 – Vue 11

¹⁰³ AM de Toulouse – Cote GG70 - DATES 1766-1767 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1766-1767 – Vue 53

¹⁰⁴ AM de Toulouse – Cote GG71 - DATES 1768-1770 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1768-1770 – Vue 29

¹⁰⁵ AM de Toulouse – Cote GG72 - DATES 1771-1772 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1771-1772 – Vue 42

¹⁰⁶ AM de Toulouse – Cote GG71 - DATES 1768-1770 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1768-1770 – Vue 84

¹⁰⁷ AM de Toulouse – Cote GG72 - DATES 1771-1772 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1766-1767 – Vue 42

¹⁰⁸ AM de Toulouse – Cote GG72 - DATES 1771-1772 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1766-1767 – Vue 25

¹⁰⁹ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) – Vue 53

¹¹⁰ AM de Toulouse – Cote GG73 - DATES 1773-1774 - Paroisse de la Dalbade, baptêmes, mariages, sépultures. (Registre paroissial) 1773-1774 – Vue 3

¹¹¹ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) – Vue 24

le 22 du même mois¹¹². On pourrait douter qu'il s'agisse du même enfant, le prénom du père étant Pierre. Cependant ses professions (tailleurs d'habits et aubergiste) sont attestées dans les actes de ses autres enfants, l'identité de la mère correspond ainsi que l'âge de l'enfant. Il est indiqué que ses parents sont habitants de Toulouse.

Marie Anne PANEBIAU décède à 43 ans, le 14 janvier 1780 à Toulouse, paroisse de la Dalbade où elle est inhumée le lendemain. A son décès, seuls quatre de ses enfants sont encore vivants.

Jean Bernard DASSAN fera une carrière militaire au 5^{ème} Régiment des Chasseurs à Cheval (annexe 2), dont je n'ai pu malheureusement vérifier la durée. Je n'ai pu me rendre au SHD de Vincennes pour trouver son dossier et mes demandes d'entraides généalogiques n'ont pas non plus abouties : prise par le temps, je les ai effectués tardivement, moins d'une semaine avant leur fermeture estivale...

Par ailleurs, à la charnière entre l'Armée de l'Ancien Régime, l'Armée Révolutionnaire et celle de l'Empire, la reconstitution de son parcours militaire est complexe : je n'ai malheureusement pu y consacrer tout le temps nécessaire.

En août 1799, Jean Bernard DASSAN se trouve en Hollande où il est parrain d'un enfant qui porte le même prénom que lui.

Il se marie le 30 floréal an VIII à Charleville Mézières, dans les Ardennes, avec Marie-Claude GUILLAUME (je n'ai pas trouvé de descendance à ce mariage, même avec l'aide de différents sites internet : cela m'aurait permis de suivre son chemin militaire). C'est sur son acte de mariage qu'il est identifié comme chasseur à cheval au Cinquième Régiment, alors en garnison à Charleville (source : AD 08 – Cote 2 E 105 100 – Charleville An VII-An XI : actes de mariages – Vues 77 et 78)

En mai 1809, il est noté comme tuteur d'une de ses demi-sœurs, dans l'acte du conseil de famille établi par le juge de paix de ST LYS (en Haute-Garonne), pour accorder à celle-ci le droit de se marier. Il est alors de retour à Toulouse où il est établi comme tailleur d'habits, comme l'était leur père.

Il décède à Toulouse le 12 avril 1821.

Le 5^{ème} Régiment des Chasseurs à Cheval de 1786 à 1809

Unité de cavalerie légère de l'armée française créée en 1675, le 5^{ème} régiment de Chasseurs à Cheval vivra plusieurs changements au fil des siècles jusqu'à sa dissolution complète en 1994, à Périgueux.

Le chasseur à cheval avait généralement des missions de reconnaissance et d'éclairage de l'armée, mais également de poursuite des unités ennemies en déroute, achevant les blessés.

L'époque qui m'intéresse est celle de sa mutation, entre Armée de l'Ancien Régime, Armée Révolutionnaire, puis Armée de l'Empire, et plus particulièrement la période située entre 1786 et 1809, au cours de laquelle Jean Bernard DASSAN a fait partie de ce régiment : 1786 étant l'année de ses 20 ans, donc de son potentiel engagement, et 1809 l'année du premier acte où il figure, sans son statut militaire.

Histoire du régiment, de sa création à 1807

Lors de sa création, ce régiment est un corps de Dragons qui portera le nom de ses différents propriétaires jusqu'à l'ordonnance du 17 mars 1788 où, devenu régiment de chasseurs à cheval, il prend le nom de Chasseurs du Hainaut. Son ancienneté lui fait prendre le 5^{ème} rang dans les chasseurs à cheval. En 1791, il est nommé par son rang de création et devient donc le 5^{ème} régiment de chasseurs à cheval.

De 1792 à 1794, le 5^{ème} régiment des Chasseurs à Cheval fait partie de l'Armée du Nord (Armée Révolutionnaire) et prend part à ses campagnes dont celle de Valmy en septembre 1792.

De 1796 à 1798, il fait partie de l'Armée de Sambre et Meuse (Armée Révolutionnaire) qui participera à la conquête de la Hollande. En 1798, il est à Utrecht (Hollande).

En 1798, il est rattaché à l'Armée du Danube qui repoussera Autrichiens et Prussiens après sa victoire à Zurich (Suisse) en 1799.

En 1800, rattaché à l'Armée du Rhin, il combat à Hohenlinden (Allemagne).

De 1801 à 1803, le 5^e régiment de chasseurs à cheval est à Mayence (Allemagne) et fait partie de la 26^{ème} division militaire.

A partir de 1803, le 5^{ème} régiment de chasseur à cheval appartient à l'armée d'occupation de Hanovre (Allemagne) et rejoint la Grande Armée (armée impériale de Napoléon 1^{er}) en 1805 où il s'illustrera à la bataille d'Austerlitz (Moravie - Aujourd'hui République Tchèque), le 2 décembre 1805, en chargeant l'ennemie une dizaine de fois.

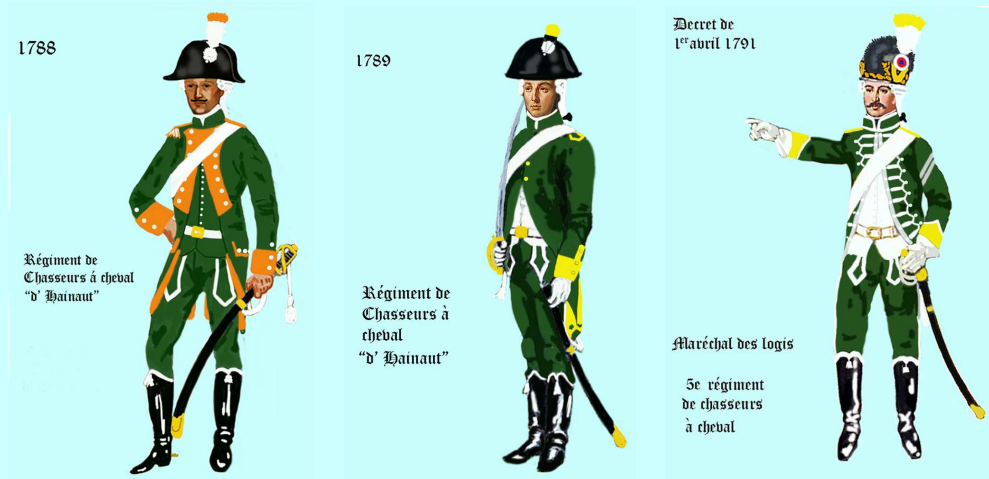
Il fera également les campagnes de 1806 et 1807, en prenant notamment part à la bataille de Friedland le 14 juin 1807 (Russie).

Ses uniformes

Le 5^e régiment de chasseurs avait pour couleur distinctive le jaune jonquille, qu'il portait aux parements, c'est-à-dire au revers des vestes ou manteaux, aux épaulettes, ou aux rajouts sur les vêtements (plumes, boutons, etc.).

Le fond du vêtement ainsi que le collet (partie du vêtement entourant le cou) est vert.

Il avait également comme particularité de porter les buffleteries colorées en jaune (tout ce qui est confectionné en cuir dans l'équipement du soldat, en particulier les supports des armes et, par extension, tout ce qui sert de décoration à l'habit militaire).



Sources :

- Wikipédia
- https://www.1789-1815.com/arfr4_ch05.htm
- [https://aigles-et-lys.fandom.com/fr/wiki/Chasseur %C3%A0 cheval](https://aigles-et-lys.fandom.com/fr/wiki/Chasseur_%C3%A0_cheval)

3- 3^{ème} mariage

Claire CAUSSET est originaire de Fonsorbes où elle est née le 15 août 1765, et a été baptisée le lendemain. Elle est la fille d'Arnaud CAUSSET et de Bertrande ROUZES¹¹³ (il s'agit d'un remariage pour le père qui a épousé en premières noces Louise ESCOUBOUÉ¹¹⁴, le 11 janvier 1746, avec laquelle il a eu 5 enfants, avant le décès de celle-ci le 04 mai 1760¹¹⁵).

Les parents de Claire ont également eu 7 autres enfants :

- Anne Hugues CAUSSET, née le 16 novembre 1761 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹¹⁶.
- Bernarde CAUSSET, née le 10 décembre 1762 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹¹⁷. Elle décède le 20 août 1764 et est inhumée le lendemain dans le cimetière de Fonsorbes¹¹⁸.
- Antoine Gaspard CAUSSETTE, né le 19 septembre 1767 à Fonsorbes, et baptisé le lendemain¹¹⁹.
- Jeanne Marie CAUSSETTE, née le 23 décembre 1769 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹²⁰. Elle décède le 26 janvier 1781 à Fonsorbes où elle est inhumée le lendemain¹²¹.
- Bertrand CAUSSETTE, né le 24 décembre 1772 à Fonsorbes, et baptisé le même jour¹²².
- Jean CAUSSETTE, né le 06 mai 1777 à Fonsorbes, et baptisé le lendemain¹²³.
- Margueritte Françoise CAUSSETTE, née le 8 mars 1779 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹²⁴. Elle décède une semaine plus tard, le 15 mars 1779, à Fonsorbes¹²⁵. La date d'inhumation n'est pas spécifiée dans l'acte de décès, sur lequel il est noté qu'elle est âgée d'environ 5 semaines...!

Jean DASSAN épouse Claire CAUSSET le 14 octobre 1788, en l'église de la Dalbade à Toulouse, soit plus de 8 ans après son deuxième veuvage¹²⁶.

Un seul ban a été publié pour ce mariage, dans l'église de la Dalbade et en l'église de Fonsorbes, le même jour, lors de la messe paroissiale, le 12 octobre 1788, soit seulement deux jours avant leur messe de mariage.

¹¹³ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 260

¹¹⁴ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vues 55 & 56

¹¹⁵ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 893

¹¹⁶ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vues 204 et 205

¹¹⁷ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 219

¹¹⁸ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 251

¹¹⁹ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 281

¹²⁰ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 311

¹²¹ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vues 100 & 101

¹²² AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 345

¹²³ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 36

¹²⁴ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 65

¹²⁵ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 69

¹²⁶ AM de Toulouse – Cote GG 337 – Paroisse de Saint-Etienne : baptêmes, mariages, sépultures. (Registre Paroissiale) – 1760 – Vue 95

Une dispense leur a été accordée, pour les deux autres bans, par Messire DHELIOT, vicaire général du diocèse de Toulouse, étant signifié que le siège d'Evêque est vacant à cette période. La dispense a été accordée, insinuée et vérifiée le même jour, par Maître DEJEAN, greffier des insinuations ecclésiastiques.

Un contrat de mariage a été signé chez Maître Fargues, notaire, le 8 octobre 1788 et contrôlé le lendemain au niveau des insinuations. L'estimation des biens ou apports de la future épouse est de 200 livres tournois dans le registre des contrats de mariages¹²⁷.

Ce troisième mariage durera très peu de temps, Claire CAUSSET décédant 10 mois plus tard, après ce qui semble avoir été un accouchement compliqué. En effet, mère et enfant apparaissent tous les deux sur la même page du registre d'inhumation de la commune, ayant été enterrés à une seule journée d'intervalle¹²⁸.

Ainsi, le 31 juillet 1789, Claire donne naissance à un garçon qui est ondoyé par la sage femme « *au moment de la naissance à cause du danger de mort* ». L'enfant, auquel aucun prénom n'a été donné, est inhumé le lendemain, le 1^{er} août dans le cimetière de FONSORBES. Il est étonnant de voir qu'il est mentionné sur l'acte que le père de l'enfant, Jean DASSAN est présent et qu'il ne l'a pas signé car, tous les présents auraient indiqué ne savoir. Alors qu'il est attesté par de nombreux précédents documents (actes mariages, naissances, décès, etc.), qu'il sait parfaitement le faire.

Claire décède le jour de l'enterrement de son fils et est inhumée le lendemain, le 02 août 1789, également dans le cimetière de Fonsorbes.

4- 4^{ème} et dernier mariage

Jean DASSAN épouse, en dernières noces, **Marie SAINT AGUE**, le 19 janvier 1790, en l'église de Fonsorbes¹²⁹. Les 3 bans de mariage ont été publiés lors des messes paroissiales des 3 dimanches précédents la cérémonie, en l'église de la ville de Fonsorbes, les futurs mariés habitants tout deux ce village.

Apparaissant dans la table des contrats de mariages, on peut légitimement penser qu'un contrat a été signé entre les deux époux¹³⁰. Cependant, le registre n'a pas été tenu correctement. Ainsi, n'apparaissent que les identités des futurs mariés ainsi qu'une date qui peut correspondre soit à la date de la signature de l'acte, soit à celle de son insinuation, soit à celle de son contrôle. Aucune information n'est donnée sur le notaire ayant rédigé l'acte¹³¹.

Marie SAINT AGUE, née le 16 février 1769 à Fonsorbes¹³², est la fille de Pierre SAINT AGUE et de Jacqueline SENAC qui se sont mariés le 14 novembre 1758 à Fonsorbes¹³³.

Ces derniers ont également eu 7 autres enfants :

¹²⁷ AD31 – Cote 2 C 3045 – Tables des mariages ou contrats de mariages, 1787 – An VII, 29 prairial – (1787-1799) – Vues 179 & 180

¹²⁸ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vues 232 & 233

¹²⁹ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vues 243

¹³⁰ AD31 – Cote 2 C 2352 – Tables des mariages ou contrats de mariages, 1740 – An VIII – Vue 69

¹³¹ AD31 – Cote 2 C 2352 – Tables des mariages ou contrats de mariages, 1740 – An VIII – Vue 1

¹³² AD31 – Cote 4 E 701 – Fonsorbes: baptêmes, mariages, sépultures. (Collection du greffe) – (1692-1770) –Vues 314

¹³³ AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vues 170 & 171

- Jeanne SAINT AGUÉ, née le 27 novembre 1760 à Fonsorbes, et baptisée le 30 du même mois¹³⁴. Une inscription en marge de son acte de baptême indique son décès le 09 décembre 1760. Aucun acte de sépulture n'a été écrit dans les registres de la commune.
- Marie SAINT AGUÉ, née le 1^{er} février 1762 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹³⁵. Elle décède le 17 janvier 1768 à Fonsorbes et est inhumée le lendemain¹³⁶.
- Gabriel SAINT AGUÉ, né le 26 janvier 1765 à Fonsorbes, et baptisé le 28 du même mois¹³⁷.
- Hugues SAINT AGUÉ, né le 03 février 1770 à Fonsorbes, et baptisé le même jour¹³⁸. Une inscription en marge de son acte de baptême indique son décès le 13 février 1770. Aucun acte de sépulture n'a été inscrit dans les registres de la commune.
- Jean Jacques SAINT AGUÉ, né le 07 novembre 1771 à Fonsorbes, et baptisé le lendemain¹³⁹. Il décède le 26 août 1773 à Fonsorbes et est inhumé le lendemain¹⁴⁰.
- Marie Toinette SAINT AGUÉ, née le 13 décembre 1773 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹⁴¹. Elle décède le 10 août 1775 et est inhumée à Fonsorbes le lendemain¹⁴².
- Marguerite SAINT AGUÉ, née le 27 août 1776 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹⁴³.

Le couple formé par **Jean DASSAN** et **Marie SAINT AGUÉ** aura 3 enfants :

- **Marie DASSAN**, née le 1^{er} mars 1791 à Fonsorbes, et baptisée le lendemain¹⁴⁴.
- Bernard, né le 30 ventôse an II (20 mars 1794) à Fonsorbes, et déclaré à l'Etat Civil le même jour¹⁴⁵.
- Louise, née le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796) à Fonsorbes, et déclarée à l'Etat Civil le lendemain¹⁴⁶.

Jean DASSAN profitera peu de cette dernière famille, vu qu'il décède le 05 messidor an VI (23 juin 1798)¹⁴⁷, soit près de 2 ans après la naissance de sa dernière fille Louise. Il est âgé de près de 75 ans et **Marie SAINT AGUÉ** devient veuve à 29 ans. Elle se remariera le 13 germinal

134 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 195

135 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 214

136 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 300

137 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 254

138 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 319

139 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 334

140 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 357

141 AD31 – Cote 2 E IM 2134 - Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 354

142 AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 15

143 AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 26

144 AD 31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) – Vue 264

145 AD 31 – Cote 2 E IM 2137 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissance, mariages, décès (Collection communale) – (An II- An VIII) – Vues 5 & 6

146 AD 31 – Cote 2 E IM 2137 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissance, mariages, décès (Collection communale) – (An II- An VIII) – Vue 79

147 AD 31 – Cote 2 E IM 2137 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissance, mariages, décès (Collection communale) – (An II- An VIII) – Vue 188

an IX (03 avril 1801) à Fonsorbes, avec Guillaume François REYNIS¹⁴⁸, avec lequel elle aura un dernier enfant, Hilaire REYNIS, né le 12 germinal an XIII (2 avril 1805) à Fonsorbes¹⁴⁹. Elle décède à Fonsorbes le 17 mars 1806, soit moins d'un an plus tard¹⁵⁰.

5- Le procès¹⁵¹

J'ai eu la chance de trouver un sac à procès dépouillé, dans les archives départementales de Haute-Garonne, au nom de **Jean DASSAN**, pour une affaire s'étant déroulée en 1779. Sachant que deux de ses enfants son décédés à Fonsorbes en 1778, et que sa deuxième épouse et décédée début 1780 à Toulouse, il était donc plausible qu'il s'agisse bien de l'homme dont j'étudie la vie et non d'un possible homonyme. Cela m'a été confirmé à la lecture des nombreux documents. S'il y est principalement désigné comme « habitant de Fonsorbes », la mention « tailleur d'effets de cette ville », dans l'un d'entre eux, a permis de lever mes derniers doutes, ainsi que la mention de "aubergiste" et "tailleur d'habits et aubergiste" qui le désigne dans les actes de décès respectifs de son fils Pierre Margueritte en août 1778 et de sa fille Anne DASSAN, en septembre 1778.

Le sac contenait 27 documents (beaucoup étant mentionnés comme des copies), de une à quinze pages chacun, qui sont autant de détails de l'évolution du procès.



SAC A PROCES

Tout le monde connaît l'expression « l'affaire est dans le sac », mais peu en connait l'origine qui est de l'ordre judiciaire : sous l'Ancien Régime, une fois un procès terminé et classé, le juge mettait toutes les pièces et documents le concernant dans un sac en jute qui est alors scellé.

Ce sont des mines d'informations sur la vie de nos ancêtres, les mœurs, le droit, l'Histoire, ...

Les archives départementales de Toulouse ont ainsi un fond de plus de 100 000 sacs provenant du Parlement de Toulouse, entre le 17^{ème} et la fin du 18^{ème} siècle. A ce jour (année 2020), seuls 13 391 sacs ont été ouverts, majoritairement par des étudiants, occasionnant parfois des inexactitudes au niveau des dates, noms de famille et lieux.

Il y a 2 types de sacs : ceux comprenant l'intégralité d'une procédure (de la plainte au jugement), les autres contenant seulement des points périphériques du procès initial.

¹⁴⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2139 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissance, mariages, décès (Collection communale) – (An IX- 1811) – Vues 12 & 13

¹⁴⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 2139 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissance, mariages, décès (Collection communale) – (An IX- 1811) – Vue 101

¹⁵⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 2139 - Fonsorbes. 1 E 5 registre d'état civil : naissance, mariages, décès (Collection communale) – (An IX- 1811) – Vue 154

¹⁵¹ AD 31 – Cote 2 B 14649 – 1779 – Escroquerie / Affaire criminelle – Fonsorbes – DASSAN/DAUMONT – Parlement de Toulouse

La liasse de documents qui m'a été permis de consulter aux archives départementales n'était pas classée par ordre chronologique du déroulement du procès. Il m'a donc fallu lire chacun d'eux pour arriver à en comprendre les évolutions et apprendre des détails supplémentaires sur **Jean DASSAN**, sa vie et sa famille.

Voici un résumé de l'affaire :

Jeanne DAUMONT (la défenderesse), épouse du sieur LAFORGUE cadet, marchand de bois, est domiciliée en leur maison d'habitation située au faubourg St Cyprien, à la descente du Pont-Neuf.

Jean DASSAN (le demandeur) l'assigne devant le sénéchal de Toulouse, le 11 mars 1779 afin qu'elle reprenne le logis qu'elle possède à Fonsorbes et qu'elle lui a loué verbalement en 1777, pour un loyer annuel de 400 livres, pour la maison et ses dépendances. En effet, la province a décidé de modifier l'orientation du grand chemin situé à l'avant de la maison. Ce faisant il déclare que la moitié du jardin situé à l'arrière du logis a été prise et qu'une chambre du logis doit également être démolie. Par ailleurs, l'entrée de la maison ne sera plus sur le chemin et la façade arrière de la maison sur laquelle donnera désormais le nouveau chemin est très dégradée. Tout ceci lui portant préjudice, il demande la révocation de la location.

Jeanne DAUMONT est défendu par le procureur Maître (M^e) FALGUIERES et le sieur **Jean DASSAN** par le procureur Maître (M^e) MERIC.

Voici donc la restitution des 27 documents, reclassés par date de rédaction et, quand celle-ci sont identiques, dans ce qui m'a semblé être le meilleur ordre chronologique de déroulement de l'affaire, en m'aidant notamment du lettrage des écrits, même si je me suis aperçu que chaque procureur codait en lettre les siens propres et que parfois certains doublons étaient effectués.

Premier document

« Acte expositif contenant sommation d'y référer et au défaut assignation, en résiliation du bail verbal à loyer d'une maison et jardin à Fonsorbes ».

Il est daté du 11 mars 1779.

Il est contresigné par les deux procureurs le 20 mars 1779 et lettré « A » au 22 mars 1779.

On y trouve les détails suivants :

L'étude de M^e MERIC est située rue Sainte Ursule, paroisse de la Daurade, à Toulouse.

La demoiselle DAUMONT habite quartier Saint Cyprien, à la descente du pont neuf.

Le bailage verbal a été consenti pour une ferme ou un logis avec ses dépendances attenant le moulin à vent de Fonsorbes, à l'enseigne de « la Croix de Malthe » pour une durée de 9 ans.

Le jardin est considéré comme un élément essentiel pour la location du logis.

Il est rappelé que la défenderesse s'oppose à une annulation du bail. Mais il lui est demandé de consentir à ce que la convention verbale soit déclarée comme non avenue et de consentir à ce que le déclarant quitte les lieux à la fin du semestre entamé. A défaut, une assignation devant le sénéchal de Toulouse lui sera signifiée huit jours après cet exploit afin de résoudre cette affaire.

Deuxième document

« Copie de fomation, contenant assignation pour voir résilier le bail verbal »

Daté du 11 mars 1779.

Où l'on apprend que l'étude de M^e MERIC est située au 16 rue Ste Ursule, paroisse de la Daurade à Toulouse.

Le contenu du document est un nouveau rappel des raisons de l'assignation.

Il est contresigné par M^e FALGUIERE le 20 mars 1779 et lettré « B ».

Troisième document

Copie d'acte d'exploit

Daté du 15 mars 1779

Il est établi par Emmanuel RIUMAILHON, huissier procureur pour le Roy, faisant un rapide résumé de l'affaire et des propositions d'indemnités.

Il est lettré « B ».

Quatrième document

« Acte d'offre à titre d'indemnité de la somme de 18 livres »

Daté du 15 mars 1779.

Il est lettré « C »

C'est en fait un réquisitoire de M^e FALGUIERE.

Résumant en premier lieu l'assignation du 11 mars 1779, la demande est réfutée sur plusieurs points :

- le changement de lieu du chemin ne peut lui porter préjudice car « *les voyageurs sont autant aportée d'y aboutir qu'auparavant* » ;
- il est faux de supposer qu'une chambre doive être démolie ;
- seule une petite partie du jardin a été prise pour le nouveau chemin, d'une mesure « *tout au plus de trez cannes quarrées* » ;

Pour toutes ces raisons, il ne peut être demandé à Jeanne DAUMONT de reprendre son logis, mais un dédommagement est proposé à **Jean DASSAN** « *à raison d'ebrechement dudit jardin* ». Il lui est proposé en premier lieu une rente annuelle d'un montant de 18 livres qui sera précomptée sur le loyer, ou, si cela convient mieux, un local attenant au jardin servant de dépôt de paille. Les deux propositions étant considérées comme beaucoup plus avantageuses que le préjudice subit.

Une note au bas du document indique qu'une copie de cet acte a été remise à Jean DASSAN qui a été trouvé à son domicile et que la somme de deux livres et cinq sols a été payé à l'huissier et au connétable.

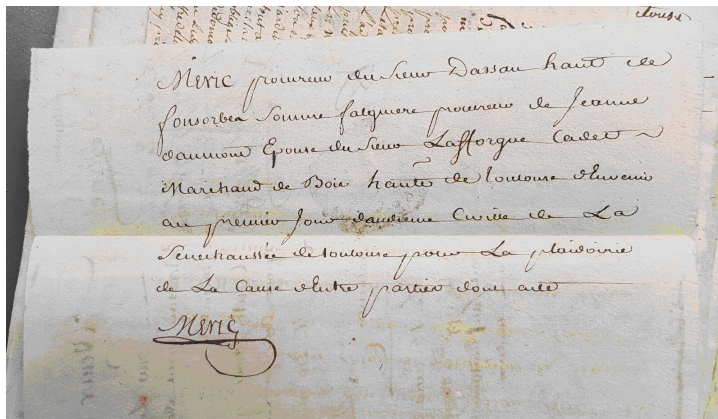
Cinquième document

Intitulé « A venir »

Daté du 30 mars 1779

Il est lettré « C »

Il s'agit d'une convocation :



« Meric, procureur du sieur Dassan, h(abit)ant de Fonsorbes, somme Falguière, procureur de Jeanne Daumont, épouse du sieur Lafforgue Cadet, marchand de bois, h(abit)ante de Toulouse, d'envenir au premier jour d'audience, cour de la sénéchaussée de Toulouse, pour la plaidoirie de la cause d'entre parties, donc acte »
Meric

Sixième document

« Copie d'avenir »

Contresigné par les 2 procureurs le 30 mars 1779.

Lettré « D » pour clauzion aux fins de plaidoirie le 15 avril 1779.

Le procureur MERIC y somme le procureur FALGUIERE de se présenter à la Sénéchaussée de Toulouse pour la plaidoirie de l'affaire.

Septième document

Extrait des registres de la cour présidente de la sénéchaussée de Toulouse également intitulé « Clauzion » (que l'on peut traduire par appointements).

Daté du 15 avril 1779.

Lettré « D ».

On y apprend que l'audience a eu lieu le matin même devant Messire DU LARTIGUE, juge mage lieutenant général, assisté de Messire DE MONTANÉ, lieutenant particulier et de 8 conseillers.

Le sieur DASSAN étant représenté par le procureur MERIC et la demoiselle DAUMONT par le procureur BORDES avec le procureur FALGUIERES.

Un calcul d'appointement final est écrit avec la mention « *appointons à bailler par écrit aux fins plaidées sauf huitaine* ».

Huitième document

« Inventaire de production ».

Daté du 17 avril 1779.

Lettré « F ».

Assez abimé, cet écrit est un résumé des différentes étapes, datées, de la procédure. Un rajout a été fait en fin du document intitulé « continuité de la procédure », avec une date finale au 28 juin 1779.

Neuvième document

« Copie de production »

Daté du 17 avril 1779.

Lettré « E ».

Il s'agit d'un nouvel inventaire de production, avec les conclusions du procureur MERIC quand à l'affaire.

Dixième document**«Sommaton à produire » établie par le procureur MERIC****Daté du 26 avril 1779**

M. Meric procureur du sieur Dassan h(abit)ant de
Fonsorbes demande à Falguiere procureur de dem(oiselle) Daumont
épouse du sieur Laforgue m(archan)d, h(abit)ante de Toulouse que
le procès d'entre partie ayant été produit au greffe
fut distribué le 24 du courant à M(essire) Ducassé, conseiller
en la cour qui en demeure chargé au greffe sommant
led(it) M(essire) Falguiere de dire produire lieu et
jouire aud(it) procès tout ce qui bon luy semblera
meme de le prendre en communication s'il
le juge à propos dans le delay de jour(hui)
autrement il lui en sera forcer et le procès jugé
en l'état donc acte
Meric

« Meric, procureur du sieur Dassan, h(abit)ant de Fonsorbes, demande à Falguiere, procureur de dem(oiselle) Daumont épouse du sieur Laforgue, m(archan)d, h(abit)ante de Toulouse que le procès d'entre partie ayant été produit au greffe fut distribué le 24 du courant à M(essire) Ducassé, conseiller en la cour qui en demeure chargé au greffe, sommant led(it) M(essire) Falguiere de dire produire lieu et jouire aud(it) procès tout ce qui bon luy semblera meme de le prendre en communication s'il le juge à propos dans le delay de jour(hui) autrement il lui en sera forcer et le procès jugé en l'état donc acte
Meric »

Onzième document**« Copie d'acte à produire »****Daté du 26 avril 1779.**

Il est lettré « G ».

Jean DASSAN y est mentionné pour la première fois comme « aubergiste ».

Il y est fait état de différentes sommes à payer, mais l'ensemble du document est rayé et aucun nom n'est indiqué permettant de savoir qui du requérant ou de la défenderesse doit régler ces sommes.

Douzième document**« Police de loyer de maison, jardin et autres dépendances »****Daté du 05 juin 1777**

Il est lettré « M ».

J'ai cependant un doute sur la véracité de la date indiquée. En effet, il semble que le "9" final de 1779 ait été transformé en un "7"..., ce qui impliquerait une falsification du document.

« 05 juin 1779 ou 05 juin 1777 ? »

D'autant plus qu'il est rappelé à maintes reprises, dans différents documents, que le bail de location de l'auberge établi entre la demoiselle DAUMONT et le sieur DASSAN, était uniquement oral.

Treizième document**Inventaire de production****Daté du 11 juin 1779.**

Lettré « F ».

Il reprend les différentes étapes du procès avec une quotation lettrée des différentes pièces. Après quoi, il est conclu que la défenderesse doit être relaxée, sans versement d'aucune indemnité au demandeur.

Quatorzième document

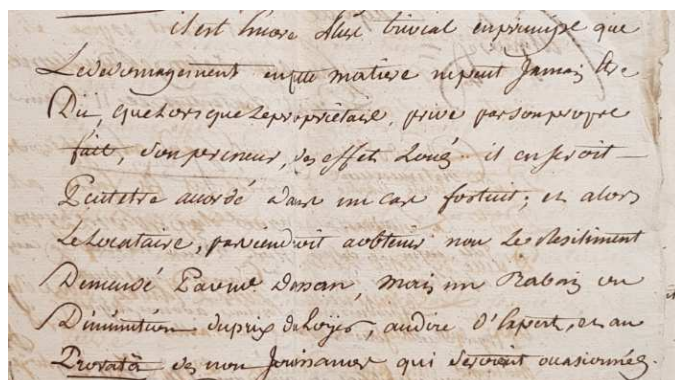
Inventaire de production ? Ecrit par Me FALGUIERE.

Daté du 11 juin 1779.

Le haut du document est très abimé et l'encre passée ce qui rend certaines parties illisibles. Il semble que nous soyons encore en présence d'un inventaire de production, reprenant l'historique de l'affaire et la quotation des documents fournis de « A » à « F », indiquant ainsi où en est l'affaire.

Les suites du document sont les conclusions apportées par Me FALGUIERE concernant la demande de **Jean DASSAN**.

Il y est fait état « *qu'un bail à ferme, ou bail à loyer, ne peut être résilié que par la destruction entière des biens loués, ou par le consentement respectifs des parties* ».



Il est encore plus trivial en principe que le dédommagement en cette matière ne peut jamais être du, que lorsque le propriétaire prive par son propre fait son preneur des effets loués. Il en serait peut-être accordé dans un cas fortuit ; et alors le locataire parviendrait à obtenir non le résiliment demandé par m(essir)e Dassan, mais un rabais ou diminution du prix du loyer, au dire d'expert, et au prorata des non jouissances qui seraient occasionnées.

Ainsi, M^e FALGUIERE conclut que le propriétaire a fait une proposition d'indemnisation, mais que le bien n'ayant pas encore été affecté par le nouveau tracé du chemin, les travaux n'ayant pas commencés, il est irrecevable de demander la résiliation du bail et encore moins de recevoir une indemnité.

Une note est rajoutée au 19 juillet 1779, au bas du document, intitulée « Continuation ». Il y est coté 3 nouveaux documents de « J » à « K ».

Quinzième document

Copie de requête de jouit (ou jouissance)

Daté du 15 juin 1779

Lettré « G »

Où il est demandé par M^e MERIC à la demoiselle Jeanne DAUMONT, de corriger, fixer et donner des conclusions aux éléments résumés de l'affaire.

Seizième document

Copie de l'instruction

Datée du 15 juin 1779

Lettré « H »

Il y est détaillée que la maison servait d'hôtellerie par police privée (bail) du 5 juin 1777. Elle a été louée pour neuf années, à compter du 8 décembre 1777, au prix annuel de 400 livres tournois.

L'entrée de l'hôtellerie donnait sur un grand chemin et la verrière de la maison donnait dans la campagne. Un petit jardin était situé à l'arrière, au côté duquel se situait une pièce de terre avec un dépôt de paille appartenant à Jeanne DAUMONT.

La province ayant projeté de changer le grand chemin initial, des piquets sont posés, qui, si l'on s'y réfère, change l'aspect de la maison, le chemin initial passant devant son entrée. L'extension prendrait environ trois cannes carrées du jardin, soit 28,58 mètres carrés en mesure actuelle.

NOTE : La canne est une mesure de longueur d'origine romaine, notamment en vigueur en Provence et en Languedoc au XVIIIème siècle. Elle a cependant une valeur différente selon les villes. A Toulouse, elle contient une aune et demi de Paris, soit 1, 782 mètres (l'aune parisienne étant d'une valeur de 1,188 mètres).

Cependant, il est indiqué que ce changement de tracé n'éloigne pas les voyageurs de l'hôtellerie.

Par ailleurs, depuis l'installation des piquets rien n'a été fait, le projet n'ayant pas encore été exécuté.

Il est ensuite rappelé le contenu de l'assignation demandée par **Jean DASSAN** et la proposition d'indemnisation de la défenderesse.

Il est ensuite indiqué que des travaux doivent être faits pour mettre en état la façade de la maison donnant sur le nouveau chemin, ainsi que le déplacement de l'enseigne de l'hôtellerie.

Par ailleurs, si les parois du jardin ont été démolis par les ouvriers piqueteurs, elles ont ensuite été remises en état et le demandeur continu à jouir de l'ensemble des biens loués.

En conclusion, la demande de **Jean DASSAN** est considérée comme prématurée car les questions liées aux travaux ne pourront avoir de réponse avant fin 1779, si tant est que ceux-ci commencent un jour, le projet pouvant être abandonné.

Dix-septième document

Conclusions de M^e MERIC concernant l'instruction

Daté du 28 juin 1779

Lettré « K ».

L'écrit fait 15 pages, la première partie reprenant l'état du procès et la deuxième partie détaillant les conclusions du procureur, faisant des rappels à la loi en latin (texte systématiquement souligné dans ce cas là).

S'appuyant notamment sur le fait que :

- l'entrée par la partie septentrionale de la maison est moins attirante pour les voyageurs ;
- le temps des travaux, le travail de l'auberge sera impacté ;
- l'herbage nécessaire pour les bêtes viendra en partie à manquer du fait de la privation d'une partie du jardin ;
- le terrain offert en compensation est déjà compris dans la bail ;
- il est impossible d'éviter la démolition d'une chambre ;
- le relevage des parois du jardin s'est fait en contrevenant aux lois de la voirie, le piquetage du tracé ayant été effectué ;
- la date d'éviction du terrain est incertaine, mais le locataire ne peut rester dans l'incertitude du moment où il ne pourra plus l'exploiter pour son auberge.

Dix-huitième document

Requête de jouit (ou jouissance)

Daté du 28 juin 1779

Lettré « J »

Signée par le procureur MERIC, défendeur de Jean DASSAN, elle est adressée au sénéchal de Toulouse, lui demandant de relaxer le demandeur du paiement du loyer exigé, et d'accepter son offre de payer 150 livres de loyer à compter de la date d'assignation ou que le prix du loyer soit fixé par expertise convenu au prix d'office.

Dix-neuvième document

« Copie d'instruction et de continuation de production »

Daté du 28 juin 1779

Lettré « J »

Le procureur de Jeanne DAUMONT est ici nommé M^e FALLIERE et non plus M^e FALGUIERE. Mais il est probable que cela ne soit qu'une erreur d'écriture de son patronyme. Il lui est demandé, par M^e MERIC, de produire tout ce qui bon lui semblera pour le jugement du procès dans le délai imparti, sans quoi celui-ci sera jugé en l'état.

Vingtième document

« Copie d'instruction et de continuation de production »

Datée du 28 juin 1779

Il est lettré « J ».

La première partie est un récapitulatif détaillé de l'état du procès.

On y apprend les conditions détaillées du contrat verbal de la location :

- la volière a été changée par la propriétaire qui a également fournie une auge en pierre de montage pour abreuver le bétail, cédé deux chambres qu'elle comptait se réserver pour des séjours qu'elle voulait faire dans la maison et payé un serrurier pour la porte portail croisée.
- elle s'engagea pareillement à effectuer les réparations nécessaires, et non volontaires, pendant la durée de la location pour tout ce qui concerne les murailles, parois, colombage, crèche et couvert (toit).
- en contrepartie, le loueur s'engage à payer une rente annuelle de 400 livres, entretenir et de tout rendre en l'état, la location étant pour tenir auberge.

Un rappel de l'instruction est ensuite écrit, reprenant les raisons de l'assignation, les propositions d'indemnisations, les propositions de réparations de la façade arrière et de déplacement de l'enseigne de l'auberge et la demande de la relaxe d'annulation du contrat de location.

La deuxième partie du document comprend du texte en latin, qui est systématiquement souligné et renvoi parfois à des textes de lois.

Il est indiqué que le propriétaire ne peut être tenu des dégradations du travail de son locataire, car les dommages sont causés par une partie extérieure, en l'état la province, qui a décidé du changement du tracé du chemin, et non de son fait. Même s'il est indiqué que le locataire n'aurait pas loué les lieux, s'ils avaient été dégradés, pour exercer son métier.

En effet, les voyageurs vont maintenant arriver à l'arrière de la maison qui a sa façade dégradée et ne verrons pas l'enseigne qui est placée à l'avant, ce qui pourrait les détourner de l'auberge qui ne serait donc pas à son avantage.

Jeanne BEAUMONT propose donc de faire les réparations nécessaires, mais il est noté que cela ne fera pas plus avantage à l'auberge et qu'aucune loi ne l'y oblige.

La perte d'une partie du jardin est déplorée car cela fait perdre de son herbage et ses légumes, nécessaires à l'auberge.

La propriétaire propose donc soit une diminution de 18 livres sur le loyer annuel ou d'utiliser son local contiguë au jardin dans lequel elle entrepose de la paille, dispensant ainsi la démolition d'une chambre.

Par cette proposition, il est prétendu qu'elle considère qu'il y a bien eu dégradation du bien et qu'il est possible d'éviter la démolition de ladite chambre.

Toutefois, l'activité sur le chemin provincial étant relevé comme assez actif, il est supposé que la province veuille de nouveau l'agrandir et pour cela prendre le terrain proposé, ce qui amènerait encore à priver le locataire de sa liberté de commerce.

Il est donc demandé au sénéchal d'annuler le bail, d'accepter pour la période courant que seul un bail de 150 livres l'année soit payé pour le semestre en cours.

Vingt-et-unième document

Copie de réponse de requête de jouit (ou jouissance) et de continuation de production

Daté du 19 juillet 1779

Lettré L

L'affaire y est minutieusement détaillée, point par point, avec des citations de différentes lois réfutant les arguments apportés par le demandeur, pour concluant à la relaxe de la défenderesse.

Vingt-deuxième document

« Requête et ordonnance de jouit »

Daté du 19 juillet 1779

Lettré L

Adressé au sénéchal de Toulouse et signée par le procureur FALGUIERE, défendeur de Jeanne DAUMONT, on y apprend que celle-ci refuse la demande d'estimation, et demande à ce que le semestre passé du loyer lui soit payé à hauteur des 400 livres par an, comme prévu par le contrat oral.

Vingt-troisième document

Conclusions de Me FALGUIERE

Daté du 19 juillet 1779,

Lettré « K ».

M^e FALGUIERE y affirme que le bien loué étant dans le même état qu'à la conclusion du bail, Jean DASSAN ne subit aucun dommage, son travail n'étant point troublé et que, même si le piquetage a été effectué, il n'est pas certain que le changement de tracé se fasse avant la fin de la durée définie du bail, l'ouvrage n'ayant toujours pas été attribué à un entrepreneur et cette procédure prenant du temps. Par ailleurs, il est également possible que ce projet soit purement et simplement abandonné, du fait d'un manque de financement ou de l'utilisation de la somme allouée au projet à un autre plus urgent.

La demande d'expertise pour fixer le montant du loyer est également refusée, celui-ci ayant été fixé par la police de location et le bien étant toujours dans le même état.

De plus, un bail ne peut être résilié que si le bien devient inhabitable ou si son utilisation change de nature.

Il est également signifié que les deux façades sont à portée du chemin, qu'elles sont toutes deux faites de briques et agréables à l'œil.

Enfin, il est indiqué que pour exercer le métier d'aubergiste, Jean DASSAN a été contraint d'abandonner son ancien métier de tailleur et que sa demande de résilier le bail ne viendrait que de son souhait de reprendre celui-ci.

Pour finir, la police de bail établie entre les deux parties occasionne des frais importants à la propriétaire qui avait réservé deux chambres à son usage dans l'auberge avec l'ancien locataire. Jean DASSAN ayant refusé de louer dans ces conditions, et n'a consentit à le faire qu'en lui réservant une seule chambre, obligeant la propriétaire de se loger à gros frais dans la métairie qu'elle a bâti.

En conclusion, le locataire doit payer le loyer qu'il doit, sans indemnité, ni compensation.

Vingt quatrième document

« Suite de réponse » écrit par M^e MERIC

Daté du 29 juillet 1779

Lettré « M »

On y apprend que, depuis la location du logis, deux autres auberges se sont créées, situées chacune aux extrémités du village et qu'elles sont privilégiées par les diligences. Ce qui constitue un changement du bail.



« Et il est naturel que les voitures donnent la préférence à deux auberges qui doivent subsister à celle de l'exploitant qui ne peut avoir qu'une existence momentanée »

Par ailleurs, il certifie que si la délibération du nouveau tracé du chemin avait été existante lors de la proposition de bail, ni l'exploitant, ni aucune personne raisonnable n'aurait accepté celui-ci.

Il revient sur le fait qu'il soit remis en question le fait que le chemin puisse un jour se faire en arguant que le piquetage prouve le contraire : le projet est au contraire, par cette action, bien avancé.

De plus, il argumente que :

- le changement de tracé oblige le voyageur à contourner l'auberge ;
- la modification de l'entrée, à la façade arrière de la maison, serait plus apte à éloigner les voyageurs qu'à les engager à s'y arrêter, du fait de sa difformité ;
- cette modification entrainera forcément des travaux à l'intérieur de l'auberge, obligeant donc à la démolition d'une chambre afin de faciliter la

circulation interne. Ceci limitant donc l'offre de location qui ne peut être suppléée par une proposition d'un nouveau terrain.

On apprend également que l'épouse de **Jean DASSAN**, soit **Marie Anne PANEBIAU**, est malade depuis longtemps et alitée. Il est donc décrit comme « *un misérable époux, le père de famille, obligé à entretien soi même [le] patrimoine, non seulement pour pourvoir à la subsistance de sa maison, mais encore pour pourvoir à l'avidité d'un donateur, en lui payant une somme exorbitante d'un effet qui, par le changement survenu, ne vaut pas le dixième partie du prix convenu* ». Faisant ainsi passer Jeanne DAUMONT pour une femme sans pitié, ne voulant pas voir la situation difficile de son locataire, rendue encore plus complexe par le préjudice qu'il dit subir par le changement de tracé du chemin.

Vingt-cinquième document

Conclusions de M^e FALGUIERE concernant l'instruction

Non daté

Lettré « H »

Il fait 11 pages, détaille point par point les réclamations de Jean DASSAN, les propositions de dédommagement de Jeanne DASSAN, les points de lois et les raisons pour lesquelles les demandes de Jean DASSAN sont irrecevables. Notamment en s'appuyant sur le fait que le tracé du chemin n'est que provisoire, qu'il n'y a aucune date de mise en route du projet, celui-ci pouvant être annulé dans le cas où le financement ne puisse être réuni, ou bien que d'autres sujets paraissent plus important à mettre en œuvre par la province. Ainsi, le seul préjudice actuellement subit a été la démolition des murs du jardin pour le piquetage du tracé, mais tout a depuis été remis en état aux frais de Jeanne DAUMONT. Il n'y a donc aucun réel préjudice à ce jour justifiant la résiliation du bail, Jean DASSAN pour quelqu'un cherchant juste prétexte à résilier le bail, ayant refusé d'écouter toute proposition.

Le vingt-sixième document

Décision de la subrogation de rapporteur

Daté du 30 juillet 1779

Lettré « N »

Messire DURANE, rapporteur du procès, ayant trop de labeur, il lui a été subrogé à Messire CLERMONT, lieutenant particulier qui devient chargé de cette affaire au greffe. Le procureur FALGUIERE est donc sommé par le procureur MERIC de fournir le jour même à ce nouveau rapporteur tout ce qui bon lui semblera, sinon le procès sera jugé en l'état.

Le vingt-septième document

Subrogation de Maître DUCASSE par Maître DEMONT

Daté du 04 août 1779.

M^e DUCASSE a été rapporteur de l'affaire du 24 avril 1779 au 30 juillet 1779.

Le déroulement de l'affaire y est présenté ainsi que sa conclusion au 04 août 1779.

On apprend ainsi que **Jean DASSAN** est débouté de sa demande de résiliation de bail.

Jeanne DAUMONT est engagée à faire tous les travaux nécessaires sur la façade qui donnera sur le nouveau chemin quand celui-ci sera achevé, ainsi qu'au déplacement de l'enseigne de l'auberge sur ladite façade.

Jean DASSAN est condamné à payer les 200 livres du semestre ainsi qu'aux dépens de Jeanne DAUMONT, la taxe réservée.

Ainsi donc, malgré tous les efforts de son défenseur, **Jean DASSAN** perd son procès.

Il aurait été intéressant de continuer à suivre l'histoire de l'auberge « La croix de Malte » en faisant les recherches nécessaires à partir du cadastre, des éventuels documents de location et ses différents propriétaires, en partant de Jeanne DAUMONT, mais le temps m'a manqué pour mener à bien ces recherches et en apporter ici le résultat.

C- Pierre SAINT AGUE et Jacquette SENAC

1- Pierre SAINT AGUE

Pierre SAINT AGUÉ, dénommé Pierre Mathieu à sa naissance, est né le 20 septembre 1735, et a été baptisé le lendemain, à Fonsorbes¹⁵². Il est le fils de Jean SAINT AGUÉ et Elisabeth LABORDE.

Il sera par la suite surnommé « Pamparrot » sur certains actes de naissance de ses enfants.

J'ai retrouvé les actes de baptêmes de 10 de ses frères et sœurs :

- André SAINT AGUÉ, né et baptisé le 07 avril 1729, à Fonsorbes¹⁵³. Il décède et est inhumé 8 jours plus tard, à Fonsorbes, le 15 avril 1729¹⁵⁴.
- Marguerite SAINT AGUÉ, née 1^{er} avril 1730, et baptisée le lendemain à Fonsorbes¹⁵⁵.
- Marie SAINT AGUÉ, née le 20 septembre 1732, et baptisée le lendemain à Fonsorbes¹⁵⁶.
- Catherine SAINT AGUÉ, née et baptisée le 03 novembre 1734, à Fonsorbes¹⁵⁷. Elle décède et est inhumée le 06 novembre 1734, à Fonsorbes¹⁵⁸.
- Jeanne SAINT AGUÉ, née le 24 janvier 1738 et baptisée le lendemain, à Fonsorbes¹⁵⁹.
- Bernarde SAINT AGUÉ, née le 20 mars 1740 et baptisée le lendemain à Fonsorbes¹⁶⁰.
- Jean Pierre SAINT AGUÉ, né le 30 janvier 1742, et baptisé le lendemain à Fonsorbes¹⁶¹. Il décède le 22 septembre 1743, et est inhumé le lendemain à Fonsorbes¹⁶².
- Guillaume SAINT AGUÉ, né le 21 juillet 1743, et baptisé le lendemain à Fonsorbes¹⁶³.

¹⁵² AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 278

¹⁵³ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 222

¹⁵⁴ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 223

¹⁵⁵ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 228

¹⁵⁶ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 249

¹⁵⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 271

¹⁵⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 272

¹⁵⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 295

¹⁶⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 2133- Fonsorbes. 1 E 2 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1700-1740) –Vue 317

¹⁶¹ AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 18

¹⁶² AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 34

- Jeanne SAINT AGUÉ, née le 09 novembre 1745, et baptisée le lendemain, à Fonsorbes¹⁶⁴.
- Rose Guillaumette SAINT AGUÉ, née le 04 septembre 1747, et baptisée le 6 du même mois¹⁶⁵. Elle décède et est inhumée le 5 avril 1749, à Fonsorbes¹⁶⁶.

2- **Jacquette SENAC**

D'après son acte de mariage, **Jacquette SENAC**, est née dans une commune du diocèse de Lombes, dans le Gers. N'ayant encore pu me rendre aux archives départementales à Auch, je ne connais pas sa date de naissance. Il n'y a aucune information sur l'identité de ses parents. Aussi, je n'ai pu reconstituer sa fratrie.

3- Le mariage de **Pierre SAINT AGUE** et **Jacquette SENAC**¹⁶⁷

Pierre SAINT AGUÉ et **Jacquette SENAC** se marient à Fonsorbes le 14 novembre 1758. Jacquette est alors au service de Mademoiselle LABORIE à Toulouse, où elle habite paroisse de la Daurade.

Les bans de mariage ont bien été proclamés pendant 3 dimanches consécutifs, au cours de la messe paroissiale à Fonsorbes, mais également dans la commune de naissance de Jacquette, comme le certifie Messire DUBOIS, le vicaire de la paroisse, mais également Messire BIGOS, curé de la paroisse de la Daurade de Toulouse.

De cette union naîtra 8 enfants, comme vu au chapitre précédent sur le mariage de **Jean DASSAN** et **Marie SAINT AGUÉ**.

Jacquette SENAC décède le 4 décembre 1776 et est inhumée le lendemain à Fonsorbes¹⁶⁸.

4- Le mariage de **Pierre SAINT AGUÉ** et Marie DUCASSÉ

Pierre SAINT AGUÉ se remarie le 9 janvier 1777, à Fonsorbes, avec Marie DUCASSÉ, soit un mois seulement après le décès de sa précédente épouse. Elle est originaire de Giscaro ou Marestaing dans le Gers (différent entre son deuxième acte de mariage et son acte de décès), et est née un 17 janvier vers 1750 (l'année de sa naissance indiquée sur son deuxième acte de mariage n'est pas lisible du fait de la pliure de la page et je n'ai pu me rendre aux archives départementales du Gers pour trouver son acte de naissance).

Un seul ban de mariage a été proclamé à Fonsorbes et quartier St Cyprien de Toulouse, paroisse St Nicolas, que je suppose être alors le lieu de résidence de la future épouse. Une

¹⁶³ AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 33

¹⁶⁴ AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 54

¹⁶⁵ AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 71

¹⁶⁶ AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre janvier d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vue 86

¹⁶⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 2134- Fonsorbes. 1 E 3 registre d'état civil : baptêmes, mariages, sépultures. (Collection communale) – (1741-1774) –Vues 170 & 171

¹⁶⁸ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 29

dispense a été établie, pour les deux bans suivants, par Monseigneur l'Archevêque de Toulouse.

De cette union naitra 5 enfants :

- Guillemette SAINT AGUÉ, née le 23 juin 1779, et baptisée le lendemain à Fonsorbes¹⁶⁹. Elle décède le 04 septembre 1789, et est inhumé le lendemain à Fonsorbes¹⁷⁰.
- Bernard SENTAGUE, né le 04 avril 1781, et baptisé le lendemain à Fonsorbes¹⁷¹.
- Anne Louise SAINT AGUÉ, née le 21 janvier 1783, et baptisé le lendemain à Fonsorbes¹⁷².
- Une fille a été inhumée le 1^{er} mai 1785 à Fonsorbes. Elle a été ondoyée à sa naissance par la sage femme et est décédée « *après avoir reçu l'eau* »¹⁷³.
- Jacqueline SAINT AGUE née le 24 mars 1787 à Fonsorbes. Elle est baptisée le lendemain¹⁷⁴. Elle décède le 1^{er} octobre 1789, et est inhumée le lendemain à Fonsorbes¹⁷⁵.

Pierre SAINT AGUÉ décède le 13 nivôse an II (03 janvier 1803), à Fonsorbes¹⁷⁶.

Marie DUCASSE se remarie avec Jean BOULET, à Fonsorbes, le 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804). Elle est âgée de 54 ans et lui de 38 ans¹⁷⁷. Elle décède le 12 novembre 1817 à Fonsorbes¹⁷⁸. Sur son acte de décès elle apparait sous le patronyme de CASSÉ et non de DUCASSE, comme sur les documents précédents.

J'aurais pu remonter bien plus loin au niveau des ascendants, en dépouillant les registres paroissiaux de la commune de Fonsorbes, mais le manque de temps ne me l'a pas permis. Aussi, c'est une partie que je compléterai après avoir rendu ce mémoire.

¹⁶⁹ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 66

¹⁷⁰ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 236

¹⁷¹ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 94

¹⁷² AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 119

¹⁷³ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 165

¹⁷⁴ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 191

¹⁷⁵ AD31 – Cote 2 E IM 2136 - Fonsorbes. 1 E 4 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1775-1793) –Vue 238

¹⁷⁶ AD 31 – Cote 2 E IM 2139 - Fonsorbes. 1 E 7 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (an IX-1811) – Vue 64

¹⁷⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 2139 - Fonsorbes. 1 E 7 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (an IX-1811) – Vue 82

¹⁷⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2140 - Fonsorbes. 1 E 8 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1812-1820) – Vue 167

V- LES DESCENDANTS

A- Jean Pierre DUBOSC et Pauline PÉRO

1- Jean Pierre DUBOSC et Pauline PÉRO

Jean Pierre DUBOSC est né le 04 novembre 1846 à Fontenilles¹⁷⁹.

Il est le fils de Jean Bernard DUBOSC et de Geneviève PIQUEPÉ, qui se sont mariés à Fontenilles le 18 novembre 1844¹⁸⁰.

Il est l'ainé d'une fratrie de 5 enfants. Après lui sont nés :

- Elisabeth DUBOSC, née le 14 mars 1849 à Fontenilles¹⁸¹. Elle décède le 10 novembre 1850 à Fontenilles, dans la maison de M. DE GERMIER, située au lieu dit Cantalauze¹⁸². Son patronyme est modifié en « BOSCO » sur son acte de décès
- Elisabeth DUBOSC, née le 28 septembre 1851, à Fontenilles, dans la maison de M. DE GERMIER, située au lieu dit Cantalauze¹⁸³, où le père est maître-valet (une sorte de contre-maître logé sur l'exploitation, avec des ouvriers sous ses ordres).
- Pierre DUBOSC, né le 19 novembre 1854, à Fontenilles. Le père est alors roulier (transporteur de marchandise, de produits, voir de personnes, qui était généralement propriétaire de son véhicule)¹⁸⁴.
- Un garçon, mort né le 05 juillet 1860, à Fontenilles¹⁸⁵.

Fiche matricule de Pierre DUBOSC :

Les registres matricules ont été créés en 1867. Aussi, n'ayant pu me rendre aux archives départementales de Haute-Garonne pour chercher le parcours militaire de Jean Pierre DUBOSC, en dépouillant la liste du contingent de l'année de ses 20 ans, j'ai cherché sur le site internet des AD 31, la fiche matricule de son frère Pierre DUBOSC.

J'ai donc retrouvé sa fiche dans le registre des matricules de 1874, année de ses 20 ans.

On y apprend qu'il a le numéro d'ordre 204 et que le tirage au sort, qui a été effectué à St Lys, lui a attribué le n° 60.

Une description physique détaillée permet de se faire une idée de sa physionomie. Ainsi, il a les cheveux et les sourcils noirs, des yeux châains, un front étroit, un nez moyen, une bouche moyenne, un menton rond, un visage de forme ovale, et mesure seulement 1m55.

Il est roulier, comme l'était son père, et a un niveau d'instruction 1-2, ce qu'il signifie qu'il sait lire et écrire.

Le conseil de révision décide de ne pas l'affecter à un régiment du fait d'une atrophie légère de la jambe gauche. Il est donc placé dans la 4^{ème} liste du recrutement cantonal, en tant que 2^{ème} classe.

Il passe cependant sous la réserve le 1^{er} juillet 1880 et dans l'armée territoriale le 1^{er} juillet 1884.

Il est libéré définitivement du service militaire le 1^{er} novembre 1900.

(Source :

https://archives.hautegaronne.fr/archive/resultats/indexationRM/n:113?rech_nom=dubosc&RECH_prenom=PIERRE&RECH_classe=1874&type=indexationRM)

¹⁷⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 2157 - Fontenilles. 1 E 9 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1843-1852) – Vue 61

¹⁸⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 2157 - Fontenilles. 1 E 9 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1843-1852) – Vue 28

¹⁸¹ AD 31 – Cote 2 E IM 2157 - Fontenilles. 1 E 9 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1843-1852) – Vues 106 & 107

¹⁸² AD 31 – Cote 2 E IM 2157 - Fontenilles. 1 E 9 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1843-1852) – Vue 140

¹⁸³ AD 31 – Cote 2 E IM 2157 - Fontenilles. 1 E 9 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1843-1852) – Vue 154

¹⁸⁴ AD 31 – Cote 2 E IM 2158 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1853-1862) – Vues 24 & 25

¹⁸⁵ AD 31 – Cote 2 E IM 2157 - Fontenilles. 1 E 9 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1843-1852) – Vue 93

Paule PERO est née le 07 décembre 1844 à Fonsorbes¹⁸⁶. Elle est la fille de **Jean Baptiste PÉRO** et **Jeanne MASSÉ**, comme vu au Chapitre II, consacré au couple de référence de ce mémoire.

Jean Pierre DUBOSC et **Pauline PERO** se marient le 05 juin 1867 à Fonsorbes, à 9h du soir, soit 21h¹⁸⁷. Il est alors âgé de 20 ans, donc considéré comme mineur (il a moins de 21 ans) et elle de 22 ans, donc considéré comme majeur (elle a plus de 21 ans). Il est cultivateur, elle journalière (ouvrière agricole travaillant dans les champs à la demande, à la journée). Un contrat de mariage a été établi chez Me LAREINE, notaire à St LYS, le 12 mai 1867. Deux bans de mariage ont été proclamés à midi, les dimanches 19 et 26 mai 1867 à Fonsorbes et Fontenilles.

Je n'ai retrouvé les actes de naissance que de deux de leurs enfants, malgré mes différentes recherches dans les registres d'état civil et de recensement de Fonsorbes, Fontenilles et Tournefeuille (3 lieux connus d'habitation du couple), ainsi que sur différents sites internet de généalogie:

- Bernard DUBOSC né le 21 décembre 1867 à Fontenilles¹⁸⁸.
- **Elisabeth DUBOSC**, née le 9 mai 1871 à Fonsorbes¹⁸⁹.

Ils apparaissent dans le recensement de 1872 à Fonsorbes, où ils habitent alors tous les quatre dans le village. **Jean Pierre DUBOSC** et **Paule PERO** sont alors journaliers¹⁹⁰.

En revanche, ni en 1876, ni en 1881, ils n'apparaissent dans les listes de recensement de Fonsorbes et de Fontenilles, où habitent leurs familles respectives, ni même à Tournefeuille en 1876. Ils doivent donc se trouver dans une autre commune, où il est possible qu'ils aient pu avoir d'autres enfants, mais qui seraient décédés en bas âge. En effet, en 1881, ils sont sur la liste de recensement de Tournefeuille avec seulement leurs deux enfants, Bernard et Elisabeth¹⁹¹, mais également **Jeanne MASSÉ** qui est devenue veuve. Jean Pierre est alors vigneron et Paule, appelée Pauline, est ménagère.

Et en 1886, seuls Jean Pierre et ses deux enfants sont notés sur la liste de recensement de Tournefeuille¹⁹², **Paule PERO** étant décédée en début d'année et **Jeanne MASSÉ** en 1882.

En 1882, **Paule**, dite Pauline, **PERO** vend un bien immobilier, avec l'accord et l'assistance de son époux¹⁹³. Cette vente a été retranscrite, le 02 mai 1882, case 60 du volume 300 des répertoires de formalités de Toulouse.

Le service d'aide aux recherches des archives départementales de Toulouse m'a fait parvenir, à la fin du confinement, le document de retranscription. L'acte s'est fait devant Maître Charles Etienne Auguste BOSC et un autre collègue notaire de Toulouse, le 29 mars 1882.

Ainsi, on y apprend que Pauline et son époux habitent à Tournefeuille où Jean Pierre est cultivateur propriétaire.

¹⁸⁶ AD 31 – Cote 2 E IM 2143 – Fonsorbes. 1 E 11 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1841-1850) - Vue 96

¹⁸⁷ AD 31 – Cote 2 E IM 2145 – Fonsorbes. 1 E 13 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1861-1870) – Vues 124 & 125

¹⁸⁸ AD 31 – Cote 2 E IM 2159 - Fontenilles. 1 E 11 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1863-1872) – Vue 55

¹⁸⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 2146 – Fonsorbes. 1 E 14 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1871-1880) – Vue 16

¹⁹⁰ AD 31 – Cote 1 NUM AC 5295 - Commune de Fonsorbes. 1 F 1.8 : listes nominatives de la population, 1872 (1872/1872) – Vue 11

¹⁹¹ AD 31 – Cote 1 NUM AC 5658 - Commune de Tournefeuille. 1 F 1.3 : listes nominatives de la population, 1881 (1881/1881) – Vue 11

¹⁹² AD 31 – Cote 1 NUM AC 5659 - Commune de Tournefeuille. 1 F 1.4 : listes nominatives de la population, 1886 (1886/1886) – Vue 13

¹⁹³ AD 31 – Cote 1 Q 11 222 – Répertoires des formalités de Toulouse – Volume 300 – Vue 22

Pauline PERO vend un bien à son frère Jacques PERO, époux de Justine CAUBET qu'il a épousé le 1^{er} septembre 1871 à Toulouse¹⁹⁴, avec qui il demeure au 33 rue des marchands à Toulouse, où il est concierge.

Ce bien est issu de l'héritage de leur père **Jean Baptiste PERE** décédé le 27 avril 1881, soit un an auparavant. La succession a été établie le 25 juillet 1881 et comprenait un partage des biens du défunt dans la proportion de moitié à chacun de ses deux enfants encore vivants à ce moment là, Pauline et Jacques, et dont fait partie l'immeuble ici vendu.

Il s'agit d' « *une portion de maison, jardin muré et terre, le tout contigüe, situé à Fonsorbes quartier de Marial et comportant en camp du levant et du nord portion restante appartenant au dit sieur PERO acquéreur du levant Reneville et du couchant Palas* ».

La vente se fait au prix de huit cents francs qui ont été versés en espèces contre quittance remise par le notaire. **Pauline PERO** a alors remis à son frère et sa belle sœur les titres de propriété et de jouissance qu'elle avait sur sa portion d'immeuble.

Ni Pauline, ni Jacques n'ont signé l'acte car ils ont déclaré ne savoir.

L'acte a été enregistré le 03 avril 1882 dans le folio 78, volume C1. Pour cela, il a été payé la somme de 44 francs.

Il n'y a malheureusement aucune indication cadastrale dans cet acte, permettant de retrouver le bien dans Fonsorbes.

Paule, dite Pauline **PERO** décède le 06 février 1886 à Tournefeuille¹⁹⁵.

2- Remariages de **Jean Pierre DUBOSC**

Françoise CANGUILHEM

Jean Pierre DUBOSC se remarie quatre ans plus tard, le 11 janvier 1890, à Toulouse avec Françoise CANGUILHEM, une couturière née le 12 janvier 1857 à Léguevin (Haute-Garonne)¹⁹⁶. Elle est veuve en premières noces d'Antoine SOULA, décédé à Toulouse le 04 janvier 1886.

Il est intéressant de noter que **Jean-Pierre DUBOSC**, alors employé (sans plus de précision), habite avec son père, et que Françoise CANGUILHEM habite avec ses parents, Pierre CANGUILHEM et Marie DUBOSC, sachant que, d'après l'acte de mariage, les futurs époux habitent la même maison, avenue de la Patte d'Oie à Toulouse.

Deux bans de mariage ont été effectués les 22 et 29 décembre 1889 au Capitole de Toulouse. Il est déclaré qu'aucun acte de mariage n'a été signé entre les deux époux.

Dans le registre de recensement de Toulouse pour l'année 1891, on retrouve les deux époux habitants seuls, sans leurs parents, au 3 avenue de la Patte d'Oie.

Il y est toujours désigné comme employé, sans autre précision, mais elle comme cartouchière et non plus comme couturière qui était sa profession lors de son mariage, un an auparavant.

Aucun enfant n'habite avec eux. Et n'ayant retrouvé aucun acte de naissance ramenant à ce couple, il semble que ce mariage soit resté stérile.

¹⁹⁴ AM de Toulouse – Cote 1 E 440 – Etat civil – Mariages 1871 - Vues 201 & 202

¹⁹⁵ AD 31 – Cote 2 E IM 3845 – Tournefeuille. 1 E 21 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1883-1892) – Vue 59

¹⁹⁶ AM de Toulouse – Cote 1 E 541 – Etat civil – Mariages 1890 - Vue 12

NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou fdc,			NOMS	PRÉNOMS	AGE	NATIONA- LITÉ	PROFESSION	SITUATION DANS LE MÉNAGE	OBSERVATIONS
des maisons.	des ménages.	des individus.	DE FAMILLE						
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
3	4		Dubosc	Jean Pierre	45	Français	Employé	Chef	
			Canguilhem	Françoise	38		Costumière	Épouse	

(Source : AM de Toulouse – Recensement de Toulouse année 1891 – Volume 2 - Vue 302

Françoise CANGUILHEM décède le 22 janvier 1905. Ils sont alors domiciliés dans le quartier de Lardenne, à Toulouse¹⁹⁷.

Paule ESCALA

Jean Pierre DUBOSC se remarie le 10 avril 1907, à Toulouse avec Paule ESCALA, une ménagère née le 25 octobre 1859 à Verdun sur Garonne (Tarn et Garonne), veuve en premières noces d'Etienne SAVOYE, décédé à Toulouse le 19 septembre 1893¹⁹⁸. Bien que veuve et âgée de 48 ans, ses parents, Jean ESCALA et Margueritte DASTORG, toujours domiciliés à Verdun sur Garonne, ont du donner leur consentement à ce remariage, par le biais d'un brevet acté le 03 septembre 1893 devant le maire de leur village et transmis à la mairie de Toulouse.

Deux bans de mariage ont été affichés au Capitole de Toulouse les 24 et 31 mars 1907.

Il est déclaré qu'aucun acte de mariage n'a été signé entre les deux époux.

Il habite alors au 42 allée Alphonse Peyrat, à Toulouse et elle au 7 rue des Filatiers qui deviendra leur domicile, vu que c'est là qu'elle décédera le 17 mai 1917¹⁹⁹.

Là non plus, je n'ai pas retrouvé d'acte de naissance pour un quelconque enfant né de ce couple.

Jean Pierre DUBOSC devient donc veuf pour la troisième fois à 70 ans. Il est toujours employé.

Je n'ai pas retrouvé de nouveau mariage à son nom sur Toulouse dans les tables d'état civil allant jusqu'en 1922, ni même d'acte de décès. Ce qui laisse à croire qu'il est décédé au delà de cette année : à vérifier en se rendant directement aux archives municipales de Toulouse pour consulter les registres d'état civil.

B- Pierre MENVIELLE et Elisabeth DUBOSC

Pierre MENVIELLE

Il est né le 12 janvier 1863 à Fontenilles²⁰⁰.

Il est le fils de Jean MENVIELLE et Marie BARTHE qui se sont mariés dans la même commune le 30 janvier 1853²⁰¹.

J'ai retrouvé les actes de naissances de seulement 3 de ses frères et sœurs :

¹⁹⁷ AM de Toulouse – Cote 1 E 624 – Etat civil – Décès 1905 Volume 1 - Vue 37

¹⁹⁸ AM de Toulouse – Cote 1 E 634 – Etat civil – Mariages 1907 - Vue 107

¹⁹⁹ AM de Toulouse – Cote 1 E 697 – Etat civil – Décès 1917 Volume 1 - Vue 245

²⁰⁰ AD 31 - Cote 2 E IM 2159 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1863-1872) – Vue 5

²⁰¹ AD 31 - Cote 2 E IM 2158 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1853-1862) – Vue 4

- Marie MENVIELLE née à Fontenilles le 17 juillet 1853, soit seulement 6 mois après le mariage de ses parents²⁰².
- Bernard MENVIELLE né à Fontenilles le 12 novembre 1859²⁰³. Il décède le 1^{er} août 1861 à Fontenilles²⁰⁴.
- Jean MENVIELLE né le 28 juin 1870 à Fontenilles²⁰⁵.

Il semble que le couple n'ait pas eu d'autres enfants. En tout les cas, je n'en ai pas retrouvé trace dans les registres d'état civil, sachant qu'ils n'ont pas changés de lieu de vie : tous les enfants sont nés à Jacoumart, dans Fontenilles.

Cela est confirmé par les registres de recensement de 1772²⁰⁶, 1776²⁰⁷ et 1781²⁰⁸ où ils n'apparaissent qu'avec les seuls enfants répertoriés ci-dessus.

Elisabeth DUBOSC

Elle est née le 9 mai 1871 à Fonsorbes²⁰⁹.

Ses parents sont **Jean Pierre DUBOSC** et **Marie PERO**, comme vu dans le chapitre précédent.

1 – Le mariage

Pierre MENVIELLE et **Elisabeth DUBOSC** se marient à Tournefeuille le 07 février 1863. Elle est seulement âgée de 16 ans et lui de 25 ans²¹⁰.

Les bancs de mariages ont été proclamés à Tournefeuille, les dimanches 15 et 22 janvier 1888, et à Fontenilles, les dimanches huit et quinze janvier 1888.

Un contrat de mariage a été signé le 1^{er} janvier 1888 chez Me BOSC, notaire à Toulouse²¹¹.

Les parents des deux futurs mariés sont également présents et consentants à la signature de ce document, excepté Paule PERO, décédée.

Il y est décidé la communauté des biens entre époux, à l'exception des dettes éventuellement contractés par chacun d'entre eux, qui devront être payées par le contractant.

Jean Pierre DUBOSC fait don à sa fille de différents mobiliers et objets :

- 1 lit complet avec rideau et garniture
- 1 couverture de coton
- 1 armoire
- 1 commode
- 6 chaises

²⁰² AD 31 - Cote 2 E IM 2158 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1853-1862) – Vue 9

²⁰³ AD 31 - Cote 2 E IM 2158 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1853-1862) – Vue 85

²⁰⁴ AD 31 - Cote 2 E IM 2158 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1853-1862) – Vue 109

²⁰⁵ AD 31 - Cote 2 E IM 2159 - Fontenilles. 1 E 10 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1863-1872) – Vue 94

²⁰⁶ AD 31 - Cote 1 NUM AC 5953 - Fontenilles. 1 F 1.4 - Listes nominatives de la population 1872

²⁰⁷ AD 31 - Cote 1 NUM AC 5954 - Fontenilles. 1 F 1.5 - Listes nominatives de la population 1876

²⁰⁸ AD 31 - Cote 1 NUM AC 5955 - Fontenilles. 1 F 1.6 - Listes nominatives de la population 1881

²⁰⁹ AD 31 – Cote 2 E IM 2146 – Fonsorbes. 1 E 14 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1871-1880) – Vue 16

²¹⁰ AD 31 – Cote 2 E IM 3845 – Tournefeuille. 1 E 21 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1883-1892) – Vues 92 & 93

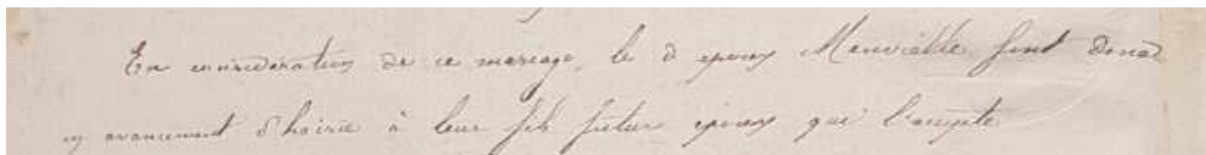
²¹¹ AD 31 – Cote 3 E 27346 – Tournefeuille. 1 E 21 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) – (1883-1892) – Vues 92 & 93

- 12 draps de lit
- 3 douzaine de serviettes
- 3 douzaines d'essuie mains
- 24 tabliers de cuisine

Le tout devant être donné « *avant le mariage dont la célébration vaudra décharge* » et étant d'une valeur estimée à 400 francs.

Elisabeth DUBOSC apporte une somme de 1000 francs, issue de la succession de sa mère qui est encore indivise avec son frère Bernard qui, comme elle, est toujours mineur.

Les parents de **Pierre MENVIELLE** font également un don à leur fils :



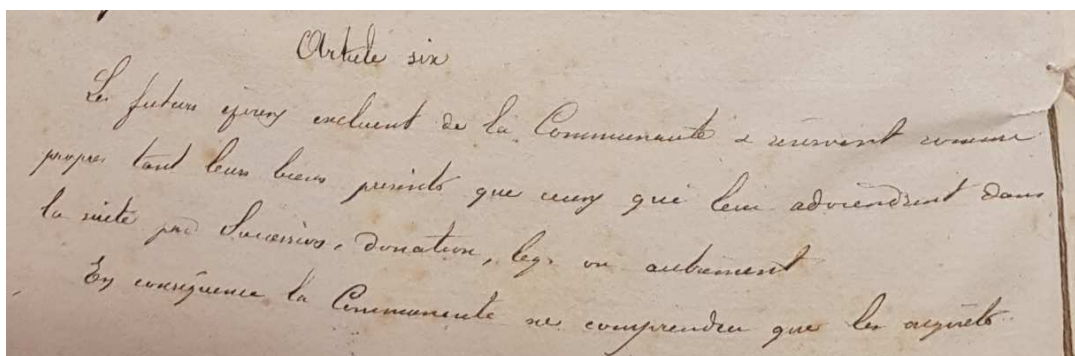
« *En considération de ce mariage, les 2 époux Menvielle font donat(ion) en avancement d'hoirie à leur fils futur époux qui l'accepte* »

Cette donation, une avance sur héritage, est assez conséquente puisqu'elle consiste en :

- Une parcelle de vigne d'une contenance d'environ vingt-huit ares et quarante-cinq centiares, soit environ 2845m², située à Fontenilles, « *quartier de la Laque et confrontant du levant et du nord Reynes, du midi la route du couchant Berjaut* ».
- Une parcelle de terre labourable d'une contenance d'environ vingt-huit ares et quarante-cinq centiares, soit environ 2845m², située à Fontenilles, « *quartier de Jacquemart et confrontant du levant Séquipé et Campguilhem, du midi ce dernier, du couchant le dit s(ieu)r Menvielle père et du nord propriété de Capmartin* ».

Ces deux terrains sont d'un revenu annuel brut de 55 francs chacun dont le futur époux pourra jouir en toute propriété à compter de la célébration du mariage « *sous les charges de droit* ».

La communauté des biens est réduite exclusivement aux acquêts :



« *Article six* »

Les futurs époux excluent de la communauté et réservent comme propres tout leurs biens présents que ceux qui leur adviendront dans la suite par successions, donation, legs ou autrement.

En conséquence la communauté ne comprendra que les acquêts ».

Le dernier article du contrat stipule qu'en cas de dissolution du mariage, la future épouse ou ses héritiers reprendront, « *avant tout partage, tous les meubles et objets mobiliers, soit le trousseau, vestiaire, linge de ménage, et autres objets ou effets mobiliers servant à l'usage*

personnel de la future épouse sans qu'il soit nécessaire d'en constater la propriété par aucun titre ».

Pour l'établissement dudit testament, une somme de 59 francs et quatre vingt-quatorze centimes a été payée par les familles.

2-La vie du couple.

Le couple n'aura que deux enfants :

- Henri, Jean, Pierre MENVIELLE né à Toulouse le 27 janvier 1889 et déclaré à l'état civil le lendemain²¹². Ils habitent alors avenue de Raymond Naves à Toulouse, bien que **Pierre MENVIELLE** soit identifié comme cultivateur. Une mention sur le registre d'état civil indique qu'il s'est marié à Fontenilles le 09 décembre 1919 avec Célestine Augustine CUVINAGE et qu'il est décédé à Paris XIIème le 08 juin 1948.
- **Marie MENVIELLE** née et déclarée à l'état civil le 17 décembre 1894, à Fontenilles²¹³.

J'ai effectué des recherches dans les registres d'état civil de Fontenilles, Fonsorbes, Montaigut sur Save, Tournefeuille et Toulouse qui constituent les lieux de naissance, et/ou de domicile connus du couple, afin de trouver de potentielles autres naissances. Mais sans succès. La lecture des registres de recensement de Fontenilles en 1891 et 1901, où seuls Henri et Marie apparaissent, pourrait confirmer que ce couple n'aurait pas eu d'autres enfants. Avec cependant une inconnu quand à leur lieu de domicile en 1896, Montaigut sur Save, commune pour laquelle les registres de recensement ne sont pas disponibles: ils ont donc pu avoir d'autres enfants, mais qui seraient alors décédés en bas âge.

NUMÉROS DES QUATRE VILLAGES, DÉPEND DU PAYS,			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	ÂGE	NATIONALITÉ	PROFESSION	SITUATION DANS LE MARIAGE	OBSERVATIONS
des maisons,	des camps,	des habitations							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		505	Menvielle	Henri	37	fr	cult	chef	
151	151	505	Bardosc	Elisabeth	20	fr	ménagère	fournicard	
		505	Menvielle	Henri Jean Pierre	2	fr	sans profession	plb	

(source : AD 31 - Cote 1 NUM AC 5955 - Fontenilles. 1 F 1.6 - Listes nominatives de la population 1891)

²¹² AM de Toulouse – Cote 1 E 535 – Etat civil – Naissances 1889 Volume 1 - Vue 26

²¹³ AD 31 - Cote 2 E IM 2162- Fontenilles. 1 E 14 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1893-1899) – Vue 36

DÉSIGNATION		NUMÉROS			NOMS DE FAMILLE	PRENOMS	ÂGE	NATIONALITÉ	SITUATION PAR RAPPORT AU CHEF DE MAISON	PROFESSION	Pour les parents, chefs d'atelier, artisans, labou- eurs, marins, etc. Pour les employés et en- trepreneurs, indiquer le nom de leur patron ou de l'établissement où ils emploient.
DES COMMUNES, VILLAGES ou BOULEVARDS	DES RUES ou des VILLES	des maisons	des cités	des individus							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Mauges	109	346		Menville	Pierre	28			12 janvier 1863, à Fontenilles		patron
		347		Dubosc	Elisabeth	29			9 mai 1871, à Fontenilles		
		368		Menville	Henri	11			26 janvier 1889, à Bouleuse		
		389		Menville	Maria	6			17 X ^{bre} 1891, à Fontenilles		

(source : AD 31 - Cote 1 NUM AC 5955 - Fontenilles. 1 F 1.6 - Listes nominatives de la population 1901)

Contrairement à ses ascendants, le couple a beaucoup déménagé, comme indiqué sur la fiche matriculaire de **Pierre MENVIELLE** :

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES			
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile ou R. résidence.
26 Janvier 1888	Tournefeuille	Boulouze	R
22 Oct 1889	Fontenilles	St-Lys	R
28 février 1896	Montaigut	Grenade	R
13 Juin 1899	Fontenilles	Boulouze	R

Ainsi le 26 février 1888, ils résident à Tournefeuille. Le 22 octobre 1889 ils résident à Fontenilles. Le 28 février 1896, ils résident à Montaigut sur Save et le 13 juin 1899, ils résident de nouveau à Fontenilles.

Les lieux de résidence sont notifiés tant que le jeune homme n'est pas relevé, au moins en parties, de ses obligations militaires, ce qui sera le cas en 1899.

Je n'ai pas les dates de décès ni de **Pierre MENVIELLE**, ni d'**Elisabeth DUBOSC**. Pour cette dernière, la seule indication est qu'elle serait décédée dans les bras de sa petite fille **Elise DUPRAT**, dont je parlerais dans un prochain chapitre, dans les années trente.

3- Etats militaires de **Pierre MENVIELLE**

Né en 1863, **Pierre MENVIELLE** est rattaché à la classe de 1883, l'année de ses 20 ans²¹⁴. Sa fiche matriculaire nous apprend qu'il est alors cultivateur et qu'il a obtenu le tirage n°36 du canton de St Lys.

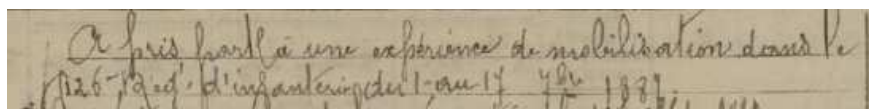
Il lui est attribué le matricule 406 et est déclaré bon au service par le conseil de révision.

²¹⁴

AD 31 – Cote 11 R 98 – Menville Pierre 1863-01-12

Il est décrit comme un jeune homme aux cheveux et sourcils châains, les yeux gris, le front couvert, un nez moyen mais une grande bouche, avec un menton et un visage rond. Il mesure 1,62m.

Il a un niveau d'instruction générale 2, ce qui signifie qu'il sait lire et écrire, et un niveau d'instruction militaire « exercé », ce qui indique qu'il est déjà passé au drapeau. Ceci est confirmé par la mention suivante :



« A pris part à une expérience de mobilisation dans le 126^{ème} rég(iment) d'infanterie du 1^{er} au 17^{bre} 1882 »

Il se met en route le 4 décembre 1884 et arrive au corps d'armée le même jour. Il y est intégré comme soldat de 2^{ème} classe.

Il passe dans la disponibilité de l'armée active le 25 septembre 1885.

Il prend part à une action de mobilisation, dans le cadre du 126^{ème} régiment d'infanterie, du 1^{er} au 17 septembre 1887.

Il passe dans la réserve de l'armée active le 1^{er} juillet 1889.

Il effectuera une deuxième période d'exercices militaires, toujours dans le 126^{ème} régiment d'infanterie, du 27 août au 23 septembre 1894.

Il est passé dans l'armée territoriale au 1^{er} novembre 1897.

Il sera réformé au niveau 2, par la commission spéciale de Toulouse, le 08 août 1899, pour perte totale de l'œil droit. Ce qui ne signifie pas qu'il est exempté de tout service militaire. En effet, il ne sera libéré de tout service militaire que le 1^{er} septembre 1909.

C- Mathieu DUPRAT et Marie MENVIELLE

Mathieu DUPRAT né le 17 août 1886 à Fontenilles²¹⁵. Il est le fils aîné de Jean-Marie DUPRAT et Marie FROMACHE qui se sont mariés dans la même commune le 06 novembre 1885²¹⁶. Le couple n'aura que 2 enfants, Marie FROMACHE décédant le 17 juin 1888 à Fontenilles²¹⁷, à seulement 24 ans.

Il n'aura donc qu'une seule sœur, Claire DUPRAT, née le 12 février 1888 à Fontenilles²¹⁸, mais qui décèdera seulement trois mois après leur mère, le jour de ses 7 mois²¹⁹.

Marie MENVIELLE est la fille de **Pierre MENVIELLE** et **Elisabeth DUBOSC**, couple étudié dans le chapitre précédent.

Elle est née le 17 décembre 1894 à Fontenilles²²⁰.

Mathieu DUPRAT et **Marie MENVIELLE** se marient le 22 décembre 1913 à Fontenilles. Ne pouvant me rendre dans la commune pour en obtenir l'acte, j'ai fait une demande

²¹⁵ AD 31 - Cote 2 E IM 2161 - Fontenilles. 1 E 13 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1883-1892) – Vue 66

²¹⁶ AD 31 - Cote 2 E IM 2161 - Fontenilles. 1 E 13 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1883-1892) – Vue 52

²¹⁷ AD 31 - Cote 2 E IM 2161 - Fontenilles. 1 E 13 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1883-1892) – Vue 107

²¹⁸ AD 31 - Cote 2 E IM 2161 - Fontenilles. 1 E 13 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1883-1892) – Vue 101

²¹⁹ AD 31 - Cote 2 E IM 2161 - Fontenilles. 1 E 13 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1883-1892) – Vues 108 & 109

²²⁰ AD 31 - Cote 2 E IM 2162- Fontenilles. 1 E 14 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1893-1899) – Vue 36

informatique pendant la période de confinement. A la rédaction de ce mémoire, je m'aperçois que je n'ai toujours pas reçu le document...

Le couple aura seulement 2 enfants :

- **Elise DUPRAT**, née le 1^{er} février 1915 à Fontenilles (d'après son livret familial).
- Léonie Henriette DUPRAT, née le 27 novembre 1919 à Plaisance du Touch (Haute-Garonne).

D'après des informations trouvées sur GENEANET (mais à vérifier), elle se marie en premières noces avec Eugène Jacques Bernard DEMOUCH (né MOUCH), le 13 juillet 1937 à Plagnole (Haute-Garonne), où il décèdera le 27 avril 1938. Il m'a été indiqué par la famille que le couple aurait eu une petite fille, décédée à 10 mois de la tuberculose.

Elle se marie en deuxièmes noces avec Alexandre VIDAL avec qui elle aura deux enfants : Michèle et Arlette. Alexandre VIDAL décède le 09 septembre 1980 à Corbarieu (Tarn et Garonne).

Léonie DUPRAT décède le 19 juillet 2003 à Strasbourg (Bas Rhin), où elle vit alors avec l'une de ses filles.

1- Etats militaires de **Mathieu DUPRAT**

Né en 1886, **Mathieu DUPRAT** est rattaché à la classe de 1906, l'année de ses 20 ans²²¹.

Sa fiche matriculaire nous apprend qu'il est alors cultivateur et domicilié à Colomiers.

Il lui est attribué le matricule 1857 et est inscrit sous le n°135 de la liste de Toulouse Ouest.

Il est classé dans la première partie de la liste pour l'année 1907, soit apte au service.

Il est décrit comme un jeune homme aux cheveux et sourcils châains, les yeux bleus, le front découvert, un nez moyen, une bouche moyenne, avec un menton rond et un visage ovale. Il mesure 1,63m.

Il a un niveau d'instruction générale 2, ce qui signifie qu'il possède un niveau d'instruction primaire plus développée que le simple fait de savoir lire et écrire.

Voici ses différents états de service :

- Le 08 octobre 1907, il arrive et est incorporé au 23^{ème} régiment d'artillerie comme canonnier conducteur.
- Le 25 septembre 1908, il est devient « *trompette* ».
- Le 25 septembre 1909, il est renvoyé en disponibilité. Un certificat de bonne conduite lui a été accordé.
- Il passe au 7^{ème} régiment d'artillerie par décision militaire du 8 juillet 1910 n°4012.
- Il fait une première période d'exercice de réserve du 15 janvier au 06 février 1912, dans le 57^{ème} régiment d'artillerie, puis du 07 au 23 janvier 1914, toujours dans le même régiment.

221

- Rappelé à l'activité le 03 août 1914, comme suite au décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914. Il est alors incorporé au 57^{ème} régiment d'artillerie et part aux armées le 07 août 1914.
- Il passe au 218^{ème} régiment d'artillerie de campagne le 1^{er} avril 1917.
- Evacué du front pour blessure le 12 novembre 1918.
- Il est proposé pour la réforme n° 1 avec gratification de 4^{ème} catégorie par la commission de réforme de Toulouse du 19 décembre 1918, pour du médium, de l'index et d'une phalange et demi du pouce droit (accident en service commandé). N'ayant pas retrouvé trace, dans les journaux de marches du 218^{ème} régiment d'artillerie auquel il est rattaché, de conflit autour du 12 novembre 1918, ayant pu expliquer sa blessure, je suppose que, comme écrit sur la fiche matriculaire, il s'agit bien d'un accident, tous les bataillons de ce régiment s'étant quitté, à cette date, leurs positions de Chevennes (Aisne) pour aller se cantonner à 16 km de là, à Chevresis-Monceau (Aisne).

Ses différentes campagnes sont stipulées comme suit :

- Intérieur du 3 au 06 août 1914 (car non au front).
- Aux armées contre l'Allemagne du 07 août 1914 au 12 novembre 1918.
- Intérieur du 13 novembre 1918 au 19 décembre 1918. Il est réformé n°1 à cette date, c'est-à-dire dégagé de toute obligation militaire.

Le 57ème régiment d'artillerie de campagne (RAC) a été créé en 1911 à Toulouse. Il fait partie du 17^{ème} corps d'armée, composé de 4 groupes de canons de 75mm, un modèle datant de 1897.

Le 218ème RAC a été créé en avril 1917 à partir de 3 groupes, dont le 57^{ème} régiment RAC. Ces trois groupes combattront ensemble dès 1914, en gardant leur numéro respectif, avant de devenir le 218^{ème} RAC.

Dans ce cadre, **Mathieu DUPRAT** fera plusieurs batailles marquantes du conflit 1914-1918 :

- Bataille de la Marne en septembre 1914
- Bataille de Verdun en février-mars puis septembre 1916
- Chemin des Dames en août-septembre 1917
- Bataille de Malmaison en octobre 1917

2- Vie du couple

Après avoir été dégagé de ses obligations militaires, Mathieu DUPRAT fait valoir ses droits aux métiers réservés aux mutilés de guerre.

Ainsi, le 16 septembre 1922, il apparait dans le journal officiel, dans une liste de candidats, non classés pour les emplois qu'ils ont sollicités²²².

Duprat (Mathieu), ex-soldat au 18^e régiment d'artillerie. A Fontenilles (Haute-Garonne).

Duprat (Mathieu), ex-soldat au 18^e régiment d'artillerie. A Fontenilles (Haute-Garonne)

Aussi, ces candidats malheureux doivent faire une nouvelle demande s'ils le souhaitent auprès du commandant de la subdivision qui a établi leur premier dossier, revêtu d'un avis personnel du commandant de gendarmerie !

Ce qu'il semble faire, vu que le 22 décembre 1922, il est promu, par journal officiel, facteur rural au traitement de départ de 3800 francs. Il est indiqué que seul 150 postes ont été réservés aux anciens militaires et que 3101 personnes ont sollicités l'emploi²²³.

233. Duprat (Mathieu), ex-soldat du 18^e régiment d'artillerie. A Lys (Haute-Garonne).

Duprat (Mathieu), ex-soldat au 18^e régiment d'artillerie. A Lys (Haute-Garonne)

Il m'a été confirmé par sa petite-fille, Germaine, qu'il a bien été facteur au bureau de poste de St Lys (et non Lys) en Haute-Garonne.

Mathieu DUPRAT et **Marie MENVIELLE** contracteront des créances hypothécaires, inscrite au bureau de Toulouse, chacun apparaissant dans des volumes de répertoires de formalités hypothécaires différents, pour les mêmes dettes :

- **Mathieu DUPRAT** est inscrit dans le volume n°562, à la case 22²²⁴.
- **Marie MENVIELLE** est inscrit dans le volume 574, à la case 784²²⁵.

Chaque inscription renvoyant cependant de l'un à l'autre.

On y apprend ainsi qu'ils ont contracté une première créance, inscrite au 19 août 1947, dans le volume 1976 des registres des formalités, à l'article 102, pour un montant de 75 000 francs.

Une deuxième créance est inscrite au 21 janvier 1955, dans le volume 2141 des registres des formalités, à l'article 102, pour un montant de 100 000 francs.

Les deux créances sont radiées à Colomiers, où ils demeurent alors, au 12 novembre 1958.

Une mention supplémentaire apparaît dans la case de **Mathieu DUPRAT**, outre la mention qu'il est facteur des Postes en retraite : une attestation d'hérédité acquisition est inscrite au 26 septembre 1944, pour une valeur de 10 000 francs.

Je n'ai malheureusement pas eu le temps d'aller consulter ces trois registres aux archives départementales de Haute-Garonne, afin d'avoir plus de détail sur ces trois inscriptions.

Mathieu DUPRAT décède le 23 mai 1963 à Colomiers, comme l'atteste la copie intégrale de son acte de décès que j'ai pu obtenir auprès des services d'état civil de la commune. Il habite alors rue du Prat, avec son épouse. La déclaration de décès a été effectuée par Alexandre Vidal, son gendre, époux de sa fille Léonie.

Marie MENVIELLE décède quinze ans plus tard, à Corbarieu (Tarn et Garonne), le 06 janvier 1978, comme mentionné en marge de son acte de naissance. Je n'ai en effet pas obtenu son acte de décès, demandé par voie électronique à la mairie de la commune, lors du confinement. Il est vraisemblable qu'elle soit décédée chez sa fille Léonie, la commune de décès étant la même que celle de son gendre qui décèdera deux ans plus tard.

²²³ Gallica.fr – Journal officiel de la République Française du 22 décembre 1922 – Page 706 a

²²⁴ AD 31 – Cote 4 Q 11 485 – Volume 562 – Registre des formalités hypothécaires de Toulouse – Vue 7

²²⁵ AD 31 – Cote 4 Q 11 497 – Volume 574 – Registre des formalités hypothécaires de Toulouse – Vue 197

D- Marie Louis Albert ARIES et Elise DUPRAT

Marie Louis Albert, dit Albert, ARIES né le 13 septembre 1890 à Saman (Haute-Garonne). Il est déclaré à l'état civil le lendemain²²⁶. Il est le fils aîné de Jean Dominique ARIES et Jeanne Marie Mélanie SOUBIRAN, qui se sont mariés dans la même commune le 29 novembre 1889²²⁷.

Je n'ai retrouvé aucun autre enfant né de ce couple dans la commune de Saman, dans les registres d'état civil entre 1890 et 1912.

Ce qui se confirme à la lecture des registres de recensement de 1896²²⁸, où ils n'apparaissent que tous les trois, puis celui de 1906²²⁹ où n'apparaissent que Jeanne Marie Mélanie SOUBIRAN et son fils, Jean Dominique ARIES étant décédé.

Il contracte un premier mariage le 08 mars 1923 à Toulouse, avec Marie Léontine PEIGNES, chemisière, comme indiqué en marge de son acte de naissance. Il est alors employé à la Compagnie du Midi (plus exactement la Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne). Une publication de mariage est passée dans le journal « L'indépendant des Basses Pyrénées » le 06 mars 1923²³⁰ à la rubrique Oloron (commune où ils habitent à cette époque). Elle le laissera avec cinq enfants lors de son décès.

« La **Compagnie des chemins de fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne** (dite aussi **Compagnie des Chemins de fer du Midi** ou **Midi**) est l'une des anciennes grandes compagnies privées de chemin de fer française. Son réseau desservait la partie du sud-ouest de la France comprise entre la Garonne et les Pyrénées. À l'époque, le territoire français était partagé entre six grandes compagnies ferroviaires, la Compagnie du Midi étant la seule n'ayant pas d'accès direct à la capitale. En 1934, la compagnie du Midi qui dispose d'un réseau de 4 300 km, fusionne son exploitation avec celle de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans (PO). Les deux sociétés conservent leur structure juridique et leurs concessions. En 1938, l'exploitation commune des deux réseaux est intégrée dans la SNCF et l'ensemble des actifs ferroviaires de la compagnie du Midi sont nationalisés. »

(Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_des_chemin_de_fer_du_Midi_et_du_Canal_lat%C3%A9ral_%C3%A0_la_Garonne)

Elise DUPRAT, née le 1^{er} février 1915 à Fontenilles (d'après son livret familial). Elle est la fille de **Mathieu DUPRAT** et **Marie MENVIELLE**, couple étudié dans le chapitre précédent.

Les liens avec ses parents sont devenus assez complexes, voir même distendus au fil du temps : ses enfants auront peu de contacts avec leurs grands-parents, ceux-ci n'approuvant pas la vie choisie par leur fille aînée.

En effet, si elle se marie bien avec **Albert ARIES** le 09 juillet 1940 à Toulouse (date indiquée en marge de l'acte de naissance du marié et sur son livret de famille), elle aura cinq enfants, de 4 ou 5 pères différents (les informations suivantes correspondent à la transmission orale familiale):

- Gilbert, né en 1939 ou 1940. Il est le fruit des amours d'Elise DUPRAT avec un serveur du bar « Les Américains », une institution, à l'époque, des boulevards Toulousains. Il sera reconnu par **Albert ARIES**, lors de son mariage avec **Elise DUPRAT**.
- Danièle, née le 31 mai 1943 à Rieumes (Haute-Garonne), serait bien la fille d'**Albert ARIES**.

²²⁶ AD 31 - Cote 2 E IM 6543 - Saman. 1 E 12 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1881-1890) – Vue 106

²²⁷ AD 31 - Cote 2 E IM 6543 - Saman. 1 E 12 registre d'état civil : naissances, mariages, décès. (Collection communale) - (1881-1890) – Vue 99

²²⁸ AD 31 - Cote 6 M 249 021 - Saman. Recensement de la population 1896 – Vue 2

²²⁹ AD 31 - Cote 6 M 323 022 - Saman. Recensement de la population 1906 – Vue 3

²³⁰ AD 31 – Gallica – L'indépendant des Basses Pyrénées – 06 mars 1923

- Germaine, née le 17 janvier 1945 à Saint Lys (Haute-Garonne). Un doute existe sur la paternité d'**Albert ARIES**. En effet, comme nous le verrons plus loin, il est incarcéré à la prison St Michel de Toulouse en 1944, et certaines rumeurs colportent le fait que son épouse est très proche d'un autre homme de leur commune.
- Fernand, né vers 1948. Elise DUPRAT vivra quelques années avec son père, originaire des Charentes, mais sans se marier avec lui.
- Michel, né vers 1957, n'a pas été reconnu par son père, un homme divorcé ayant déjà cinq enfants de sa précédente union.

Les enfants seront rapidement mis en pension, voire placés pour travailler. Ainsi Germaine sera mise en pension chez les sœurs à Pibrac, à l'âge de 3 ans, et commencera à travailler chez un médecin vers l'âge de 12 ans, pour s'occuper des enfants du couple, préparer les repas et faire le ménage.

Elise DUPRAT décèdera en maison de retraite le 04 novembre 2001, où il vivra plusieurs années, après avoir été victime d'une attaque cérébrale.

1- Etats militaires de **Marie Louis Albert ARIES**

Né en 1890, **Albert DUPRAT** est rattaché à la classe de 1910, l'année de ses 20 ans²³¹.

Sa fiche matriculaire nous apprend qu'il est alors cultivateur et domicilié à Saman.

Il lui est attribué le matricule 848 et est inscrit sous le n°35 de la liste, sans plus de précision.

Il est classé dans la première partie de la liste pour l'année 1911, soit apte au service.

Il est décrit comme un jeune homme aux cheveux châtain noirs, les yeux moyens de couleur marron, le front d'une largeur, hauteur et inclinaison moyenne, un nez de dos rectiligne, de base abaissée, et d'une hauteur, saillie et largeur moyenne, avec un visage ovale. Il mesure 1,73m.

Il a un niveau d'instruction générale 2, ce qui signifie qu'il possède un niveau d'instruction primaire plus développée que le simple fait de savoir lire et écrire.

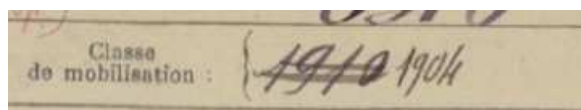
Voici ses différents états de service :

- Le 10 octobre 1911, il arrive et est incorporé au 143^{ème} régiment d'infanterie comme soldat de 2^{ème} classe.
- Le 28 avril 1913, il passe au 16ème Escadron du train des équipages militaires. Il arrive et est intégré ce même jour au corps militaire comme conducteur de 2nd classe

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le TRAIN militaire n'a rien à voir avec les chemins de fer ! Il s'agit là d'escadrons créés par Napoléon, pour soutenir ses armées avec ses propres troupes et non plus des entreprises extérieures.
Les escadrons de train ont donc pour mission d'organiser et coordonner la logistique et le transport de matériels, munitions et ravitaillements pour l'armée de terre française.

²³¹
AD 31 – Cote 11 R 362 – Aries Marie Louis Albert 1890-09-13

- Il est maintenu sous les drapeaux en vertu de l'article 33 de la loi du 21 mars 1913.
- Il passe dans la réserve le 8 novembre 1913, avec un certificat de bonne conduite.
- Il est rappelé au corps par décret de mobilisation générale du 1er août 1914. Il arrive au corps le 03 août 1914.
- Il part aux armées le 30 janvier 1915, mais est évacué pour maladie le 23 février 1915. Il obtient une réforme temporaire de 1er cas, par la commission de réforme de Carcassonne le 03 septembre 1915 pour pleurésie gauche. En vertu de la loi du 17 août 1915, il est maintenu réformé temporaire 1er cas par la commission de réforme de St Gaudens, le 20 décembre 1915.
- Cette même commission le classe en service armé le 28 juillet 1916. Il est alors incorporé au 143ème régiment d'infanterie, à compter du 4 septembre 1916, date de son arrivé au corps militaire.
- Il est classé en service auxiliaire le 22 février 1917 par la commission de réforme de Béziers en raison de « *reliquat pleurétique considérable côté gauche (maladie aggravée par le service)* ». Il est détaché à la Poudrerie Nationale de Toulouse le 03 mars 1917.*
- Il passe au 14ème régiment d'infanterie le 1er juillet 1917, puis placé, le 04 août 1917, en sursis d'appel jusqu'au 30 octobre 1917 à Saman à titre de mécanicien par la Direction générale du 17ème régiment.
- Il est de nouveau placé en sursis comme entrepreneur des battages chez M. ARIES à Saman, par commission du 17ème régiment du 31 juillet 1918. Il part en sursis le 03 août 1918.
- Il rentre à la Poudrerie Nationale de Toulouse à l'expiration de son sursis, le 04 novembre 1918.
- Il est mis à la disposition de la compagnie des chemins de fer du Midi, à Tarbes, à compter du 02 février 1919. Puis classé A.S²³² de la même compagnie en qualité d'homme d'équipe, à Auch, le 04 septembre 1919. Il en est démissionnaire le 24 septembre 1924.
- Le 1er septembre 1925, il est placé dans la classe de mobilisation de 1904, en vertu de l'article 68 de la loi du 1er avril 1923, car il est père de trois enfants vivants. Ce qui explique la rature et la nouvelle mention portée sur sa fiche matriculaire, que je ne m'expliquais pas au premier abord :



- Il est classé dans la position « sans affectation » et rayé des contingents du 14ème Régiment d'infanterie, le 1er avril 1927.
- Le 8 mai 1929, la commission de réforme de Toulouse le classe en service auxiliaire et le propose pour une pension temporaire de 15% d'invalidité pour sclérose pleurétique pulmonaire gauche, puis proposé par la même commission pour une pension de 21% du 24 juin 1929 pour reliquat pleurétique purulent. Il est maintenu en service auxiliaire et proposé une nouvelle fois pour une pension temporaire d'invalidité de 25% le 31 juillet 1929 pour la même raison.

232

Je n'ai pas su retrouver la signification réelle de cette abréviation. J'en ai lu dans différents documents d'abréviations militaires, mais aucune qui semble se rattacher au présent document.

- Il est réformé définitif au niveau 1 et proposé pour une pension d'invalidité temporaire de 30% le 10 janvier 1930, toujours pour reliquat de pleurésie purulente gauche, augmentée à 35% le 30 mars 1930.
- Enfin, il est réformé définitif n°1 par la commission de réforme de Toulouse du 28 mai 1930 et proposé pour une pension d'invalidité de 100% pour une bacillose en évolution.

Il gardera toute sa vie une faiblesse respiratoire, la transmission orale familiale le décrivant comme malade et toussant, reliquat de la guerre 14-18.

Un certificat d'ancien combattant lui sera délivré le 22 mai 1929, sous le n°11, par le bureau de recrutement de St Gaudens. Il sera renouvelé le 31 décembre 1935 sous le n°16409.

Ses différentes campagnes sont stipulées comme suit :

- Intérieur en campagne simple du 3 août 1914 au 29 janvier 1915 (en casernement).
- Aux armées contre l'Allemagne en campagne double (au front) du 30 janvier 1915 au 22 février 1915.
- Intérieur pour maladie en campagne simple (pas au front) du 23 février 1915 au 02 septembre 1915.
- Intérieur en campagne simple (pas au front) du 04 septembre 1915 au 02 mars 1917.

2- Incarcérations

Albert ARIES et **Elise DUPRAT** seront incarcérés à Toulouse en 1944, pendant la seconde guerre mondiale.

D'après la transmission orale familiale, **Albert ARIES** il aurait été accusé de collaboration avec l'ennemie. N'ayant pas eu accès à son dossier de jugement, je ne peux le confirmer. Le seul élément que j'ai pu retrouver le concernant est une liste de personnes incarcérées à la maison d'arrêt St Michel de Toulouse, en date du 23 septembre 1944, sur laquelle il figure²³³:

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

- MAISON d'ARRÊT de TOULOUSE.

Liste des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt de TOULOUSE,
en date du 23 Septembre 1944.

- HOMMES - -----

MONTANI René	9, rue Jacques Lafitte - TOULOUSE -
BON Amélie	LEVIGNAC sur SAÏE - Hte Gne -
BONIN Fernand	4, Rue Jean Glas - TOULOUSE -
CASANOVA Pierre	14, Rue des Changes - TOULOUSE -
FIGOU Jean	22, rue Barque - TOULOUSE -
DEBROUSSEAU Alexandre	3, Petite Rue de Bourrascol - TOULOUSE -
EMPALEAL Jean	12, Place Lucas - TOULOUSE -
AIBONY Eugène	52, Allées Jean Jaurès - TOULOUSE -
LEDAILLARDE Georges	5, Place Belfort - TOULOUSE -
GANDOULAS Julien	VILLEFRANCHE de LAURAGUAIS
GAHUZAC André	St-MARTORY - Hte Gne -
BEOUSSE Emmanuel	7, Faubourg Bonafay - TOULOUSE -
MELINARI Hyppolyte	1, Place Docteur Bach - TOULOUSE -
DELAGAY Henri	22, rue Garibaldi - TOULOUSE -
ANDREAU Jean	39, rue Boulbon - TOULOUSE -
HOPIN Donat	6, rue Victor Hugo - TOULOUSE -
ALBOUY Georges	50, rue Alsace - TOULOUSE -
ARIEE Louis Albert	DIRIGEE - Hte Gne -
HAZERQUE Léon	(réintégré de l'Hôpital) 16, Rue Jacques Lafitte TOULOUSE.
GASTELL René Pierre	- - - 31, Rue de Metz - TOULOUSE.

La transmission orale familiale indique qu'il sera transféré par la suite à la prison de Fresnes (Seine). Il aurait été condamné à mort, puis finalement gracié par le Général de Gaulle. Une mention apparaît cependant sur son acte de naissance, indiquant son décès à Fresnes le 05 juillet 1948.

Elise DUPRAT est à son tour arrêtée par la police de Toulouse le 02 octobre 1944, alors qu'elle est enceinte de son troisième enfant. Aucun élément ne semble lui être reproché, si ce n'est qu'elle est l'épouse d'**Albert ARIES**. C'est en tous les cas ce qui semble ressortir de son dossier d'incarcération au camp de Noé (Haute-Garonne) où elle est internée le même jour²³⁴.

Son dossier, contrairement à ceux d'autres personnes internées au même moment dans le camp et que j'ai pu également feuilleter, est plutôt vide, vu qu'il ne contient que sa fiche individuelle du camp. Beaucoup d'autres contenaient des documents de procédures judiciaires, voir même des documents personnels (papiers d'identités, cartes de miliciens, portefeuille, etc...).

Nous y avons la confirmation de sa date d'incarcération :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR CENTRE DE SÉJOUR SURVEILLÉ DE NOÉ (HAUTE-GARONNE)	Date d'entrée en France : _____ Date d'entrée au camp : <u>2.10.1944</u>	Ministère de l'intérieur Centre de séjour surveillé De Noé Haute-Garonne	Date d'entrée en France : _____ Date d'entrée au camp : 2.10.1944
---	---	--	---

Y figure également sa description physique :

SIGNALEMENT	
Age	29 ans.
Taille	1 m. 52
Sexe	fm.
Cheveux	ch.
Sourcils	
Yeux	Bleus
Nez	Rect.
Barbe	---
Front	Bas.
Menton	Rond
Visage	Ovale

SIGNALEMENT	
Age	29 ans
Taille	1m52
Sexe	Fem(inin)
Cheveux	Ch(âtains)
Sourcils	(Châtains)
Yeux	Bleus
Nez	Rect(iligne)
Barbe	---
Front	Bas
Menton	Rond
Visage	Ovale

Elle est domiciliée à Rieumes et a déjà 2 enfants, Gilberte et Danielle. Il indique qu'il faille prévenir son père, Mathieu DUPRAT qui habite à St Lys, dans le cas où un accident lui arriverait.

Aucun motif d'internement n'est indiqué sur le document qui comporte même la mention « ignore le motif » !

Motif de l'internement : *Ignore le motif*

Aucune date de sortie n'est non plus indiquée dans ce dossier, décidément bien vide !

Le Camp d'internement de Noé est situé au sud Toulouse.

Il a été créé « en 1941, par le ministère de la Guerre, pour accueillir les républicains espagnols et les juifs victimes de la politique antisémite de Vichy. Il occupait un terrain de 14 hectares au nord du village de Noé. De février 1941 à juillet 1942, 2500 étrangers y ont été enfermés, pour moitié des juifs, pour moitié des républicains espagnols¹. Le camp est délivré par les maquisards le 19 août 1944. Il est ensuite utilisé pour l'internement de collaborateurs, mais avec les mêmes gardiens ».

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Camp_de_No%C3%A9

CONCLUSION

Il reste encore beaucoup d'éléments à découvrir, et à écrire sur cette branche familiale, que je n'ai pu chercher par manque de temps personnel, notamment au niveau cadastral, et éléments notariés, n'ayant pu me rendre aussi souvent que je l'aurais souhaité aux Archives départementales de Haute-Garonne.

J'ai délibérément fait le choix de ne pas parler des contemporains, n'ayant pas réuni les autorisations nécessaires pour cela.

4 des 5 enfants d'**Elise DUPRAT** sont encore vivants à ce jour. Tous se sont mariés et ont eu une descendance, parfois décédée très jeune.

Les liens entre frères et sœurs ne sont pas très faciles, du fait de leur histoire familiale et parfois personnelle difficile, mais, comme écrit en introduction, j'ose espérer que la lecture de ce document que je transmettrai à chacun, permettra de libérer la parole familiale et ainsi de lever des zones d'ombres, afin de transmettre l'histoire familiale jusqu'aux arrières petits enfants d'**Elise**.

BIBLIOGRAPHIE

GUIDES

« *Retrouver un ancêtre soldat de la Révolution ou de l'Empire - 2^{ème} édition augmentée* » par Jérôme MALHACHE – Editions Archives et Cultures

« *Retrouver l'histoire d'une maison – photos, plans, cadastre, architecture, habitants...* » par Marie-Odile MERGNAC – 2016- Editions Archives et Cultures

REVUES

Abonnement annuel à « La Revue Française de Généalogie »

La Revue Française de Généalogie - Numéro spécial : *Les Archives départementales en 108 fiches pratiques* – 4^{ème} édition 100% actualisée – 2019 – Editions Martin Média

La Revue Française de Généalogie – Hors série : *Les Archives notariales* – 2018 – Editions Martin Média

La Revue Française de Généalogie – Hors série : *Localisez vos ancêtres* – 2020 – Editions Martin Média

La Revue Française de Généalogie – Hors série : *2878 sites internet pour votre généalogie* – Edition 2020 – Editions Martin Média

ARTICLES

Mousnier Mireille, Viader Roland, Ferrand Guilhem. *Le rempart de la coutume*. In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 25, 2007. pp. 123-133

Ourliac Paul. *Les villages de la région toulousaine au XII^e siècle*. In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 4^e année, N.3, 1949. pp. 268-277

Mémoires de la société archéologiques du midi de la France. *Etude sue la ville et la commanderie de Fonsorbes*. TOME X. Années 1872 et 1873.- Edition 1874. pp.333-353

Le Fauconneau de St Lys- Une pièce d'artillerie d'époque renaissance, témoin des guerres de religion. Mairie de SAINT-LYS – Service « Pôle culturel » – Jean-Charles Facchini – Version du lundi 17 février 2020

Roblin Michel. *L'habitat rural dans la Vallée de la Garonne, de Boussens à Grenade*. In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest, tome 8, fascicule 1, 1937. pp. 5-72

Terre de TOLERANCE et d'ACCUEIL L'HISTOIRE du MIDI TOULOUSAIN est là pour nous le démontrer par Pierre GERARD Conservateur général du Patrimoine Directeur des Services d' Archives de la Haute-Garonne – Petite Bibliothèque n°33. p.8

MONOGRAPHIES COMMUNALES

« Fonsorbes » par l'instituteur AUSTRIC - 1885 – 79pages

« Saint Lys » par l'instituteur CASTEX- 1885 – 55 pages

SITES INTERNET

DE RECHERCHES GENEALOGIQUES

www.geneanet.org

www.geneafinder.com

www.filae.com

www.familysearch.org

ARCHIVES

www.gallica.bnf.fr

www.francearchives.fr

<https://archives.haute-garonne.fr>

<https://archives.toulouse.fr>

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

DIVERS

www.geneawiki.com

www.fonsorbes.fr

<https://fr.m.wikipedia.org>

www.persee.fr